

futuribles

analyse et prospective

**Solidarités
entre générations**

**La prospective :
pourquoi ? comment ?**

**Contre
le malthusianisme**

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris Cedex 07 - France

• Tél : 33 (0)1 53 63 37 70

• Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

• E-mail : revue@futuribles.com

www.futuribles.com

• Minitel : 3615 SJ*FUTURIBLES

Comité d'orientation : Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Michel Crozier, Claire Degenhardt, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Harold A. Linstone, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eleonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

Comité de rédaction : Guy Aznar, Anne de Beer, Pierre Bonnaure, Jean-Yves Boulin, Bernard Cazes, Gilbert Cette, Michel Drancourt, Jacques Giri, Charles du Granrut, Elvire Letourneur-Fabry, Alain Michel, Nicole Morgan, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Jean-Jacques Salomon, Jacques Theys.

Directeur-Rédacteur en chef : Hugues de Jouvenel

Rédaction : Anne Barrat, Stéphanie Debruyne

Documentaliste : Céline Laisney

Assistante : Annie Palmantier

Secrétaire générale : Corinne Roëls

Abonnements-diffusion : Corinne Roëls, Fabrice Colin

1 an : France 670 FF/102,14 €
Autres pays/DOM TOM 720 FF/109,76 €
Par avion 800 FF/121,96 €
Étudiants 460 FF/ 70,13 €
Joindre la copie de la carte d'étudiant

Le numéro : France 75 F (port inclus)/11,43 €
Autres pays/
DOM TOM 80 F (port inclus)/12,20 €

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© **Futuribles Sarl 1999**

Publiée avec le concours du Centre national du livre
Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X
Bialec S.A.

9, avenue du Général-Leclerc, 54000 Nancy
Dépôt légal n° 50297 - NOVEMBRE 1999

P principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n°243

- Emploi : l'ère des entrepreneurs ?
- L'essor des villes fortifiées
- Croissance économique et emploi

n°244

- Vieillesse démographique et retraite
 - Les perspectives démographiques européennes
 - L'avenir des retraites en Amérique et en Europe

n°245

- Pour une éthique de la science
- L'évolution des pratiques culturelles
- Les emplois de service aux personnes

n°246

- Europe 2010 : cinq scénarios
- Pour sortir du *no future*

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, ABC POL SCI : A Bibliography of Contents : Political Science and Government, CAB Abstracts, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la Propriété Intellectuelle, article L. 122-5).

Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS.

futuribles

analyse et prospective

NUMÉRO 247

NOVEMBRE 1999

La fin des modèles	3
<i>Hugues de Jouvenel</i>	
Les transferts entre générations. L'État, le marché, la famille	5
<i>Luc Arrondel, André Masson</i>	
États-Unis : cinq tendances majeures	41
<i>Michel Drancourt</i>	
La démarche prospective. Un bref guide méthodologique	47
<i>Hugues de Jouvenel</i>	

FUTURS D'ANTAN

Contre le malthusianisme. À propos de Des Français pour la France	69
<i>Michel Louis Lévy</i>	

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

Science et culture, le grand écart... Le manifeste Blair-Schröder. Le Texan, lui, ne descend pas du singe. L'Union monétaire européenne est-elle viable ? Les États-Unis et l'Europe : vers un choc de titans ?

BIBLIOGRAPHIE

Analyses critiques	89
<i>P.N. Giraud, Économie, le grand Satan ? M. Wiewiorka (sous la dir. de), Violence en France. D.E. Sichel, The Computer Revolution.</i>	
Comptes rendus	101

La fin des modèles

Il y a des formules dont le succès est tel qu'on en oublie leur auteur. Mais je crois qu'il revient au célèbre sociologue américain Daniel Bell d'avoir affirmé que la crise que nous traversons résultait de la transition difficile d'« une ère qui n'en finirait pas de mourir à une autre qui n'en finirait pas de naître ». On pense aussitôt à l'ère industrielle dont l'apogée fut sans doute atteint en Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, durant la période dite des Trente Glorieuses, et à celle que l'on désigne aujourd'hui volontiers par les termes de société d'information et de communication.

Point n'est besoin de relire les descriptions de Villermé, Le Play ou Michelet des conditions de vie au milieu du siècle dernier pour mesurer l'ampleur des transformations qu'a connues la société française en l'espace d'un siècle. Nous avons assisté à une métamorphose profonde de l'organisation générale de la société ainsi que de nos modes de vie : qu'il s'agisse de l'exode rural et de l'essor des cités industrielles, des structures familiales marquées — mobilité oblige — par l'essor des familles dites nucléaires, ou encore des formes de travail dominées par le développement du salariat...

Pour ceux qui, comme moi, sont contemporains de la Régie Renault, cette époque industrielle fut celle des usines gigantesques vers lesquelles, le jour se levant, migraient des milliers d'ouvriers quittant leur cité dortoir pour accomplir, tous dans les mêmes lieux, tous à la même heure, leur semaine de labeur bientôt ré-

compensée — quel progrès ! — par les joies du week-end et des congés payés, la consommation de masse et l'éducation pour tous, celle-là même qui garantissait aux jeunes une ascension sociale dont nul ne doutait.

Extraordinaire performance de cette ère industrielle qui permit de concilier, certes non sans tensions ni conflits, progrès économique et progrès social, et à tant de gens d'accéder à la classe moyenne : des salariés, y compris de plus en plus de femmes, promis à une promotion sociale dont l'automobile, l'accès au logement, la télévision très vite en couleur et les vacances furent, comme la retraite et l'assurance-maladie, les grandes conquêtes sociales.

Il y eut certes toujours des pauvres et des exclus auxquels il fallut, les solidarités de la société paysanne étant en déclin, porter secours. Mais hormis ces cas extrêmes, de mieux en mieux pris en charge par le système de protection sociale, la vie pour la plupart était simple, s'écoulait comme un long fleuve tranquille. Les structures familiales, les statuts professionnels, tout était réglé selon un même modèle dont l'itinéraire au fil du temps était d'avance tout tracé. Ce fut l'époque de la famille nucléaire, de l'emploi salarié, le plus souvent à vie dans la même entreprise, de la consommation de masse, de la civilisation du bien-être, n'en déplaise aux soixante-huitards protestant à l'encontre d'un modèle social qui avait trop vite confondu le produit national brut avec le bonheur national net, et qui entendaient affirmer le

primat de leurs désirs vis-à-vis d'un ordre trop bien réglé.

Dans ce contexte, ont lentement émergé l'ère post-industrielle, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, un nouveau paradigme technico-économique et, surtout, un individualisme moins narcissique et plus authentique : le désir d'être et pas seulement d'avoir, celui de s'affranchir des normes pour vivre davantage selon ses aspirations. La désacralisation des grandes institutions (la nation, l'église, la famille), le déclin des grandes idéologies, furent le corollaire de ce vaste mouvement de libéralisation qui s'est accompagné d'une remise en cause, parfois choisie, parfois subie, des modèles d'antan.

En témoignent la diversification des structures familiales, le déclin du mariage, l'augmentation du divorce, l'amour qui, lui seul, tient lieu désormais de serment et donc l'essor du concubinage et celui du célibat avec ou sans enfants, le développement des familles décomposées et recomposées (les deux formes coexistent), et des nouvelles tribus au sein desquelles, la crise aidant, les jeunes s'attardent et où cohabitent parfois trois ou quatre générations. En témoigne tout autant la diversification des formes d'emploi : à côté du salariat à durée indéterminée à temps plein, tous au même endroit pour d'identiques volumes horaires de 9 h à 18 h du lundi au vendredi, se multiplient les contrats à durée déterminée, les emplois atypiques, le travail de nuit et celui du week-end, le travail chez soi et ailleurs... Nous assis-

tons à l'abolition lente, trop lente, des règles du théâtre classique : unité de temps, de lieu et d'action.

Le monde contemporain est ainsi marqué par une diversité toute nouvelle, des itinéraires plus aléatoires, une multiplication de pratiques qui défient nos schémas classiques d'analyse. Ce désordre est-il provisoire, conséquence temporaire d'une période troublée, marquée par la remise en cause d'un ordre ancien, d'un ordre dépassé, prélude chaotique à une nouvelle ère, en quête à son tour de nouveaux modèles qui bientôt s'imposeront comme la norme des temps à venir ?

J'en doute fort et suis plutôt enclin à penser que nous assistons au déclin irréversible des modèles, que loin d'assister à la substitution des uns aux autres, nous sommes à l'aube d'une société plurielle dont les structures sociales seront plus diversifiées et moins pérennes. Fantastique liberté nouvelle sous réserve que l'angoisse qu'elle suscite ne se traduise pas par la recherche, à tout prix, d'un nouvel ordre imposé. Fantastique liberté qui exigera sans doute que l'individualisme soit tempéré d'une éthique collective ; en d'autres termes que, libérés de nos chaînes, nous soyons capables d'assumer de manière responsable et solidaire cette prodigieuse liberté.

Les lecteurs de futuribles le savent bien : l'avenir ne se prévoit pas, il se construit. Nous avons tous en cette affaire une grande part de responsabilité à l'heure — on le sent bien — où il n'est plus question de reproduire le passé mais d'inventer l'avenir.

Hugues de Jouvenel

Les transferts entre générations

L'État, le marché et les familles

Luc Arrondel ¹, André Masson ²

Luc Arrondel et André Masson analysent ici les relations intergénérationnelles en montrant, en substance, que les échanges, ascendants et descendants, publics et privés, de plus en plus évoqués en raison de l'attention légitimement portée à l'avenir des retraites, ne sauraient être correctement appréhendés sans prendre en considération les structures et relations familiales.

Ils montrent que le débat sur l'avenir des retraites se limite trop souvent à deux acteurs, le marché et l'État (et à deux systèmes, la répartition et la capitalisation). Ils soulignent la nécessité de tenir compte des flux intrafamiliaux, qui peuvent s'organiser de manière fort différente suivant les moyens financiers disponibles, le nombre et les préférences des générations.

Après avoir rappelé les arguments essentiels invoqués à l'appui du débat capitalisation vs. répartition, ils insistent sur le rôle essentiel que joue la famille et comment ce rôle peut évoluer à mesure que le nombre de générations augmente et que se multiplient les redistributions inter et intra générationnelles. Leur propos est illustré à l'aide des données disponibles pour la France, mais il concerne, à l'évidence, tous les pays atteints par ce processus de vieillissement démographique.

H.J.

1. Chargé de recherche au CNRS, chercheur au DELTA (département et laboratoire d'économie théorique et appliquée, École normale supérieure, Paris).

2. Directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), chercheur au DELTA.

Lorsque l'on traite en France de l'économie des relations entre générations, on insiste en général sur deux phénomènes, à la fois nouveaux et préoccupants.

Le premier concerne le basculement des niveaux de vie selon l'âge. Depuis la fin des Trente Glorieuses, on a assisté à une dégradation relative, voire absolue depuis 1990, du sort des jeunes ménages, et cela par rapport à l'ensemble des autres générations qui continuent à bénéficier d'une croissance, même ralentie. Pour la première fois depuis longtemps, les jeunes risquent ainsi de ne pas faire (au moins) aussi bien que leurs parents. À l'inverse, le sort des plus âgés a connu une amélioration constante, au point que leur niveau de vie a rejoint, sinon dépassé (pour les cadres) celui des actifs. Un nombre croissant de nos aînés, naguère en majorité vulnérables et démunis, bénéficierait ainsi d'une condition plus enviable que celle de leurs enfants — ce qui n'est pas sans conséquence sur le sens de l'entraide familiale.

Le second concerne l'augmentation des prélèvements obligatoires et l'envolée des dépenses publiques en faveur des plus âgés : aujourd'hui, *les 60 ans ou plus perçoivent chaque année près de 19 % du revenu national* (13 % de retraite, 4 à 5 % de dépenses de santé, 1 % d'accroissement de la dette publique), soit sensiblement plus que l'ensemble des autres classes d'âge en dépenses d'éducation (7 %), d'allocations familiales (1,5 %), de santé (4 à 5 %), de *minima* sociaux, de chômage (3 à 4 %), et d'aides diverses (enfance, logement).

C'est pourquoi la viabilité à long terme des systèmes publics de retraite, en particulier, suscite de plus en plus d'inquiétudes. Les causes de ce dérapage sont multiples, mais la principale demeure le déséquilibre démographique dû au vieillissement de la population : à durée active inchangée, le rapport en effectifs des cotisants aux retraités passerait d'un peu plus de deux aujourd'hui à 1,2 ou 1,3 en 2040, où il se stabiliserait plus ou moins — la configuration obtenue étant proche d'un *équilibre* de long terme. En effet, le vieillissement de la population française proviendrait relativement peu du déficit des naissances, mais beaucoup plus de l'avance en âge des générations du *baby boom*, et à terme de l'allongement (supposé) structurel de l'espérance de vie. Ration des progrès de la médecine et de l'accès aux soins... mais probablement aussi de pensions plus élevées, l'augmentation de la longévité, en particulier, pose problème pour *tout* système de retraite, qui devra procéder à une hausse durable des prélèvements s'il veut continuer à procurer les mêmes services.

Le débat actuel entre répartition et capitalisation est étroitement conditionné par cette perspective démographique défavorable. Sa complexité vient de ce qu'il ne concerne pas seulement l'opposition public/privé ou l'équilibre macroéconomique de long terme — selon que l'on se trouve, ou non, dans

une situation durable de sous-accumulation et de taux d'intérêt réels élevés (cf. encadré 1) ; la controverse porte tout autant sur les aspects *redistributifs* de la répartition. Le passage à la « capitalisation » pourrait être ainsi l'occasion de débarrasser l'assurance vieillesse de toute redistribution *intragénérationnelle*, en ne retenant que sa vocation purement assurantielle : chacun recevrait (en espérance) en proportion de ce qu'il aurait cotisé. Mais l'enjeu actuel le plus important a sans doute trait aux redistributions *intergénérationnelles* : il ne s'agit pas tant de comparer *in abstracto* les mérites et inconvénients des deux systèmes, en termes de rendement, de risque..., mais de résoudre au mieux le déséquilibre du système existant. Comment répartir entre les différentes générations, pendant cette phase de *transition*, la charge financière que représente le retour à l'équilibre ? Le passage progressif à la capitalisation permettrait pour certains d'alléger la part, jugée trop lourde, échouant aux générations futures, quitte à désavantager les générations actuelles, soit en diminuant les pensions publiques, soit en obligeant les actifs à cotiser « deux fois », pour leurs parents — en répartition — et pour eux-mêmes — en capitalisation (cf. encadré 1).

Encadré 1. – Répartition vs. capitalisation : rappels théoriques

Au niveau le plus abstrait, la théorie économique permet d'identifier, en faveur de l'un ou de l'autre système de retraite, une série d'arguments potentiels que l'on recense brièvement ici¹.

1. La règle d'or

Le cadre de référence (très irréaliste) est le modèle de croissance à générations imbriquées, constituées d'agents *identiques*. Les marchés des capitaux sont parfaits, il n'y a pas de risque ; dans une optique de long terme, avec des marchés à l'équilibre (plein emploi, etc.), on n'envisage que les régimes *permanents* du modèle. En répartition, les retraites sont gagées sur les

ressources des actifs du moment, plus nombreux du fait de la croissance démographique au taux n , et plus riches du fait du progrès technique au taux p : tout se passe comme si le taux de rendement (actuariel) des cotisations retraite était alors égal au taux de croissance globale de l'économie, g , somme de n et de p . Le taux de rendement de la capitalisation est lui égal au taux d'intérêt réel, r , soit à la productivité marginale du capital.

La comparaison de ces taux de rendement amène ainsi à distinguer trois cas :

— $r = g$: dans cette situation, dite de *règle d'or*, il y a équivalence entre les deux sys-

1. Pour de plus amples développements en français, cf. notamment : BLANCHET Didier, VILLENEUVE Bertrand. « Que reste-t-il du débat répartition-capitalisation ? ». *Revue d'Économie Financière*, n° 40, 1997, pp. 157-174 ; BLANCHET Didier « Le débat répartition-capitalisation : un état des lieux ». In CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE. *Retraites et épargne*. Paris : La documentation Française, 1998, pp. 93-106 ; PESTIEAU Pierre. « La privatisation des retraites ». *Risques*, n° 30, 1997, pp. 63-71 ; PIKETTY Thomas. *L'Économie des inégalités*. Paris : La découverte, 1997 ; STERDYNIAK Henri, DUPONT Gaël, DANTEC Alexis. « Les retraites en France : que faire ? ». *Revue de l'OFCE*, n° 68, 1999.

tèmes de retraite et le stock de capital est optimal ; le niveau de vie par tête est alors le plus élevé que l'on puisse atteindre de manière permanente pour chaque génération.

— $r < g$: le prix du capital (r) est trop bas, ce qui implique (à l'équilibre) une suraccumulation du capital : la capitalisation est nuisible tant au niveau microéconomique (rendement) que macroéconomique (suraccumulation).

— $r > g$: le prix du capital est trop élevé, ce qui correspond cette fois à un déficit d'épargne : la capitalisation est préférable tant au niveau micro que macroéconomique.

En France, de 1982 à 1995, le taux d'intérêt réel de long terme a été de 5,7 % l'an en moyenne, bien supérieur au taux de croissance tendanciel (2,8 %) : on se trouverait donc dans le cas favorable à la capitalisation (la situation était inverse dans les années soixante-dix, inflationnistes).

2. Résistance comparée aux chocs démographiques

La comparaison doit cependant intégrer le fait que la France actuelle se situe loin d'une configuration de régime permanent, avec notamment des déséquilibres démographiques importants, source du vieillissement de la population : comment les deux systèmes réagissent-ils à la baisse de la fécondité ou à l'allongement de la durée de vie ?

S'agissant de la fécondité, il est clair que la répartition favorise les générations pleines au détriment des générations creuses, à tel point que ces dernières risquent de refuser de payer le supplément de cotisations requis par l'augmentation relative des effectifs de retraités. La capitalisation sera, elle, insensible aux chocs de la fécondité si ces derniers n'ont pas d'effet sur le taux d'intérêt r : ce sera le cas dans une petite économie

ouverte, ou lorsque les fonds capitalisés sont placés dans des pays étrangers qui ne connaissent pas le même choc démographique. Dans une économie fermée, en revanche, r varie en sens inverse du rapport capital/travail : s'il y a « déficit » d'actifs, la quantité de travail diminue, les salaires augmentent, le taux d'intérêt baisse, et la rentabilité de la capitalisation se dégrade. Cette dégradation demeure toutefois minimale si capital et travail sont des facteurs de production fortement substituables ; mais la capitalisation pourrait être plus sensible que la répartition aux chocs de fécondité si travail et capital sont complémentaires².

L'allongement de la durée de vie, en revanche, a des effets comparables sur les deux systèmes (à durée d'activité donnée) : la répartition pâtit de la surcharge des effectifs de retraités ; pour un même rendement, la capitalisation sert des rentes viagères réduites en raison de l'allongement de la période de paiement. Le problème est alors de savoir si les salariés sont prêts à accepter une retraite plus faible, « compensée » par une durée de paiement plus longue — une maigre consolation pour les individus ayant une forte préférence pour le présent.

3. La transition de la répartition à la capitalisation

Concentrons-nous désormais sur le cas de sous-accumulation, $r > g$, où la capitalisation est normalement plus favorable. Pour un pays comme la France, le problème pratique concerne la phase de transition de la répartition vers la capitalisation.

La première question est de savoir si l'économie va bien se diriger vers un équilibre de long terme plus avantageux. Du point de vue de l'efficacité macroéconomique, le gain obtenu sera d'autant plus important que l'épargne-retraite nouvellement accumulée ne réduit pas les autres formes

2. D'une manière générale, les libéraux supposent que capital et travail sont fortement substituables : il s'ensuit que le salaire rémunère bien une productivité individuelle et que toute augmentation du coût du travail (charges sociales, etc.) engendre une diminution de la demande de travail, les entreprises adoptant des technologies plus intensives en capital. Suivant Ricardo ou Marx, d'autres économistes supposent au contraire que la technologie de production est à coefficient quasi fixes (sur le court-moyen terme), capital et travail étant des facteurs complémentaires ; dans ce cas, le salaire (direct et indirect) résulte d'un barème déterminé par la négociation (conventions collectives).

d'épargne. L'effet d'éviction sera maximal pour les ménages à horizon dynastique, qui diminuent d'autant leur épargne intergénérationnelle, rendant inopérant le changement de système de retraite ; mais il sera plus modeste pour une majorité de ménages qui ne laisse que des héritages de montant limité (cf. encadré 2). Par ailleurs, la transition sera d'autant plus avantageuse, au plan *microéconomique*, que la baisse du taux d'intérêt engendrée par l'augmentation du stock de capital sera faible. On retrouve ici la discussion précédente : le taux d'intérêt doit être peu sensible aux variations du rapport capital/travail du fait d'une forte substituabilité entre les deux facteurs de production : « les retraites seraient payées par les machines », venant suppléer la baisse relative de l'offre de travail.

Même si l'équilibre de long terme avec capitalisation est le plus favorable, se pose encore un problème d'*équité générationnelle*. Le passage à la capitalisation avantagera à terme toutes les générations (futurs) qui connaîtront le nouveau régime permanent ; mais, pendant la phase transitoire, il pénalise les générations (actuelles) qui doivent épargner davantage pour atteindre le niveau optimal de capital, et donc moins consommer. Concrètement, dans le cas de la France, les générations « sacrifiées » devraient « payer (en partie) deux fois » jusqu'en 2040 — l'une en répartition, pour leurs parents, l'autre en capitalisation, pour leur propre retraite en capitalisation. Pour opérer un passage sans douleur, on peut certes contracter une dette publique qui finance les retraites des générations de la transition et leur évite tout sacrifice ; mais comme les générations futures devront s'acquitter des intérêts de la dette émise au prix fort (au taux r supérieur à g), on peut montrer que le passage à la capitalisation devient une *opération blanche*, le taux de rendement de la retraite étant pour chaque génération, présente et future, égal au taux de croissance g^3 ...

Même dans le cas le plus favorable au départ, le passage à la capitalisation n'est donc pas forcément avantageux, surtout pour les premières générations. Le scepticisme est d'autant plus de mise que deux hypothèses théoriques apparaissent discutables. Tout d'abord, la France, avec son chômage structurel considérable, semble loin d'une situation néoclassique de marché en équilibre et de plein emploi : en conséquence, le différentiel entre taux d'intérêt et taux de croissance ne correspondrait pas forcément à un déficit d'épargne, mais pourrait au contraire s'interpréter comme une insuffisance keynésienne de la demande, qu'alimenteraient des taux d'intérêt artificiellement élevés... et que la capitalisation ne ferait qu'aggraver. Ensuite, il faut tenir compte de l'inertie et de l'*irréversibilité* des choix en matière de système de retraite : avant de s'engager vers la capitalisation, il faudrait être sûr que les taux d'intérêt sont structurellement trop élevés — et l'épargne trop faible —, ce qui est difficile à apprécier ; à défaut, on peut opter pour des systèmes plus *flexibles*, telle la « répartition provisionnée » ou l'accumulation souple de réserves dans notre système de retraite.

4. La capitalisation remède aux « inefficacités » actuelles ?

Les avocats de la capitalisation ont cependant d'autres arguments, qui font intervenir la redistribution au sein de chaque génération et certaines imperfections des marchés du capital. Selon eux, la transition pourrait s'effectuer quasiment au bénéfice de tous, parce qu'elle permettrait de corriger certaines « inefficacités » de la situation actuelle, jusqu'ici négligées, les gains de la capitalisation ayant été par ailleurs sous-estimés.

La première source d'inefficacité actuelle tiendrait au caractère *redistributif* de la répartition. Si les cotisations à un régime de capitalisation sont bien assimilées à des primes d'assurance, les cotisations à la répartition seraient davantage perçues comme

3. Comment mettre en balance les pertes éventuelles des générations de la transition avec les gains de toutes les autres ? Dans le cas d'un critère de bien-être social « utilitariste », le paramètre crucial sera le taux de préférence pour le présent (ou taux d'escompte social) adopté par le gouvernement : si ce dernier est « myope » (taux d'escompte élevé), le passage à la capitalisation ne se justifie pas.

un impôt, un prélèvement obligatoire sans contrepartie, et auraient de ce fait un effet « désincitatif » sur l'offre de travail. La parade consiste à renforcer le caractère *contributif* du système par répartition pour qu'apparaisse clairement la contrepartie de la cotisation retraite : le droit à recevoir plus tard un salaire différé et assuré, gagé sur la production du moment ⁴.

La deuxième source de gain que l'on peut attendre du passage à la capitalisation viendrait du « paradoxe boursier » (*equity premium puzzle*), phénomène encore mal expliqué aujourd'hui : sur longue période, le taux de rendement r' des actions, même corrigé de la prime de risque, serait sensiblement supérieur à celui des bons d'État, r . Dans ce cas, le passage « sans douleur » à la capitalisation, obtenu par l'émission d'un emprunt public au taux r pour financer les retraites des générations de transition, pourrait devenir une opération avantageuse pour toutes les générations si les fonds étaient placés en actions, avec un gain potentiel fonction du différentiel de taux ($r'-r$). Ce principe guide certaines propositions de réforme des retraites publiques américaines (accumulations de réserves placées en actions). Mais si ce phénomène de paradoxe boursier semble clairement attesté aux États-Unis, notamment depuis les années quatre-vingt, il apparaît moins régulier et moins marqué en France ⁵.

Enfin, dans les modèles de croissance *endogène* où les investissements en capital sont supposés s'accompagner d'externalités (technologiques) positives — leur rendement social dépassant leur rendement privé —, la capitalisation pourrait doper la croissance et permettre de financer la transition. Le problème est toutefois de savoir si l'on peut ainsi attribuer les gains de productivité à l'accumulation de capital physique, plutôt qu'aux investissements éducatifs comme le voudrait la théorie beckerienne du capital humain...

5. Risques comparés de la répartition et de la capitalisation

Une analyse en termes de *risques* apporte des compléments prometteurs mais encore peu formalisés. D'un côté, la dimension assurantielle propre à la répartition joue clairement en sa faveur. Mais de l'autre, un argument classique de gestion optimale de portefeuille (diversification des risques) milite *a priori* pour une combinaison appropriée des deux systèmes : la part en répartition permettrait une *mutualisation entre générations* des risques de marché (financiers ou autres) et offrirait un « actif » spécifique, gagé ou indexé sur les salaires du moment ; la part capitalisée protégerait, elle, contre les risques politiques de la répartition (défaut de paiement des générations futures) et les risques de déclassement des travailleurs âgés ou d'allongement substantiel de la durée de vie active.

4. L'autre solution consiste au contraire à opter pour un système de capitalisation pur (obligatoire ou non, individuel ou collectif...) et à ne conférer à la répartition qu'un rôle de redistribution ou d'assistance aux plus démunis. L'expérience et les comparaisons internationales montreraient cependant que les régimes publics de retraite trop redistributifs sont souvent réduits à la portion congrue et n'apporteraient finalement qu'une aide fragile et limitée aux plus pauvres, parce qu'ils perdent le support politique des classes moyennes qui n'en sont pas, ou plus, bénéficiaires.

5. On notera cependant qu'en France, de 1967 à 1990, le taux de rendement réel des actions aurait été de 9,4 % en moyenne par an, celui des obligations de 1,0 % seulement et le taux de croissance réelle des revenus de 4,0 %.

Dans cette perspective, nous commencerons par préciser ce qui constitue le trait distinctif — et l'avantage — des solidarités intergénérationnelles (publiques ou privées) par rapport au marché : les mécanismes de « *reciprocité indirecte* », qui font intervenir un *tiers* — on ne rend pas au même, ou l'on ne reçoit pas du même (celui auquel on a donné).

Nous reprendrons ensuite quelques arguments de la controverse sur le financement des retraites. Cette présentation trop rapide³ aura surtout pour objectif de montrer ensuite comment la prise en compte de la *famille*, largement absente des débats, peut modifier considérablement l'analyse. En particulier, l'approche beckerienne, fondée sur une variante élaborée du contrat implicite de l'après-guerre (« les parents assument la charge des jeunes enfants mais la société — le contribuable — assume celle des vieux parents »), aboutit à une défense surprenante de l'État providence, qui conduirait, de concert avec les familles, à une coopération mutuellement avantageuse dans le temps entre générations.

L'étude des interactions entre transferts publics et privés doit cependant incorporer les nouvelles configurations familiales, qui font souvent intervenir aujourd'hui *trois générations adultes*. Quelles seraient, alors, les répercussions d'une réduction des retraites sur des familles aussi diverses, où peuvent se mêler réciprocitys intergénérationnelles ascendantes et descendantes, directes et indirectes, prospectives ou rétrospectives, instantanées ou différées ?

Réciprocitys indirectes entre générations

La référence théorique dans ce domaine est le modèle à générations imbriquées⁴. La plupart des versions ne considèrent cependant que *deux* phases du cycle de vie, l'activité et la retraite, sans tenir compte de la période d'enfance et des investissements en éducation ou en capital humain. Gary Becker⁵ souligne à quel point une économie de la famille peut pâtir de cette lacune persistante.

Mais la même critique vaut déjà pour l'État providence. Son fonctionnement ne se comprend bien que dans un schéma d'échange « JAV » à *trois générations imbriquées*, comme suit : le cycle de vie d'un individu est caractérisé par trois phases dont deux de dépendance, la jeunesse (*J*) et la vieillesse (*V*), et une d'activité (et de fécondité) à l'âge adulte (*A*). À une période donnée coexistent ainsi trois générations, l'une jeune, la seconde active, et la dernière âgée. Les transferts sociaux proviennent pour l'essentiel des actifs, qui forment la génération « sandwich » : ils sont descendants ($A \Rightarrow J$), vers

3. Pour en savoir plus, voir : MASSON André. « Quelle solidarité intergénérationnelle ? » *Notes de la Fondation Saint Simon*, n° 103 ; version élargie : *Revue Française d'Économie*, vol. XIV (1), 1999, pp. 27-90.

4. SAMUELSON Paul A. « An Exact Consumption Loan-Model of Interest with or without the Social Contrivance of Money ». *Journal of Political Economy*, vol. 66, 1958, pp. 467-482.

5. BECKER Gary S. « Family Economics and Macro Behavior ». *American Economic Review*, vol. 78 (1), 1988, pp. 1-13.

les enfants — éducation, allocations familiales... — et ascendants ($A \Rightarrow V$), vers les parents — retraite, santé...

Cette extension JAV du modèle de Samuelson à trois phases de la vie, incluant l'enfance, convient-elle pour l'étude des relations au sein de la famille ? On verra qu'un schéma à quatre générations imbriquées, ou au moins trois adultes, s'avère préférable. Mais l'important concerne la multiplication de ces relations ternaires qui permettent de générer des chaînes transgénérationnelles de « réciprocité indirecte » — selon la terminologie anthropologique⁶. Ces mécanismes publics ou privés permettent d'instaurer une coopération avantageuse contre les insuffisances du marché, en résolvant le « dilemme des générations » dans les relations bilatérales. La justice commutative voudrait ainsi que les parents éduquent l'enfant, à charge pour ce dernier de leur servir ultérieurement de « bâton de vieillesse ». Mais rien ne garantit l'exécution de ce contrat d'échange *différé* : en l'absence d'une telle assurance, les parents qui anticipent le risque de défaut de l'enfant et ne peuvent lui laisser un legs négatif, « sous-investissent » dans l'éducation de ce dernier, et ne reçoivent en conséquence qu'un soutien limité pour leurs vieux jours.

Les réciprocités indirectes *descendantes* peuvent remédier à l'insuffisance des investissements dans le capital humain des jeunes. Les dépenses publiques d'éducation relèvent d'une telle logique que tout se passe « comme si » les actifs versaient pour les jeunes « en remboursement » de l'éducation préalablement reçue de la génération précédente — il y a « obligation » finale de rendre. De même, les réciprocités indirectes *ascendantes* garantiraient aux vieux le soutien désiré, à l'image de la retraite par répartition, résultant d'un tel « contrat » entre trois générations : celle active verse à la précédente, en espérant recevoir « en retour » de la suivante, lors de sa propre retraite. Mais leur bon fonctionnement suppose que chaque génération soit persuadée que l'aide à la précédente, alors âgée — cette fois « l'obligation » initiale de donner — constitue la condition, à la fois nécessaire et suffisante, pour obtenir ultérieurement l'aide de la suivante, lors de sa propre vieillesse⁷.

6. MAUSS Marcel. *Essais de sociologie*. Paris : Éditions de Minuit, coll. Points, 1968.

7. Cf. MASSON André. « Quelle solidarité intergénérationnelle ? ». *Op. cit.* et MASSON André. « Économie des solidarités » : I. Forces et faiblesses des solidarités comme antimarché ; II. Famille, État, et contrats générationnels ». In *Solidarités familiales*, CNAF, édition 1999 à paraître. Le « jeu de pension » de Hammond (cf. HAMMOND Peter. « Charity : Altruism or Cooperative Egoism ? » In PHELPS Edmund S. (sous la dir. de) *Altruism, Morality and Economic Theory*. New York : Russel Sage Foundation, 1975) met bien en valeur les conditions de bon fonctionnement de ces réciprocités indirectes ascendantes. Dans ce jeu dynamique à joueurs séquentiels (générations imbriquées), l'équilibre de coopération repose sur des croyances appropriées, liées à des menaces crédibles. Chaque génération croit que la condition nécessaire pour recevoir de la suivante est de verser d'abord à la précédente (il n'y a pas d'échappatoire possible), et qu'il en est de même pour les générations à venir (on peut tabler sur la pérennité de l'institution, la poursuite indéfinie de la chaîne de réciprocité intergénérationnelle).

Encore faut-il que ces échanges ternaires puissent effectivement être mis en œuvre. La famille semble plus apte à générer des réciprocitys *descendantes*, qui demandent aux individus une projection ou une générosité au-delà de leur propre existence, tel l'*altruisme* à la Becker où la fonction d'utilité dépend directement du bien-être de sa progéniture : ces dispositions se manifestent moins souvent ou moins fortement à l'égard d'un étranger. En revanche, les réciprocitys *ascendantes* se contentent d'agents mus seulement par leur intérêt personnel, mais exigent de « pré-engager » les générations futures sur les « contrats » indiqués, rôle que l'État apparaît seul capable d'assumer aujourd'hui (à défaut d'altruisme des enfants pour leurs parents). Le point clé concerne alors le partage des rôles entre la famille et la société. Considérées isolément, les réciprocitys indirectes apparaissent pour la plupart fragiles ; mais elles pourraient se renforcer mutuellement, à condition de s'appuyer sur une chaîne solide de transferts ascendants, publics, telle la retraite par répartition⁸.

Ainsi, l'existence de coopérations avantageuses entre générations, tant publiques que privées, dépendrait-elle de la fiabilité de systèmes collectifs comme la répartition, soit de la capacité de l'État providence à « pré-engager » les générations jeunes ou à venir... tout en protégeant leurs intérêts propres. Les deux aspects sont liés : si l'État laisse, par myopie ou laxisme, une dette trop lourde à ces générations, on voit mal comment il pourrait prendre des engagements crédibles en leur nom alors qu'elles risquent fort de les renier plus tard.

Répartition vs. capitalisation

De fait, le débat répartition-capitalisation est en partie affaire de *perception subjective des risques* encourus, financiers ou sociopolitiques, difficilement mesurables à long terme⁹ : les tenants de la capitalisation *croient* au marché et considèrent que le refus des générations futures de cotiser davan-

8. Cf. MASSON André. « Quelle solidarité intergénérationnelle ? » *Op.cit.* Prenons le cas d'un jeune célibataire individualiste qui ne désire pas d'enfants et refuse en conséquence de cotiser pour les crèches et les écoles. On peut certes lui faire remarquer que, si ses prédécesseurs avaient partagé son point de vue, il n'aurait sans doute pas bénéficié, lui-même, d'un niveau aussi élevé de formation (ou ne serait peut-être même pas né !). Mais « le passé est le passé », et notre célibataire risque fort de refuser ce mécanisme de réciprocity descendante, sauf s'il perçoit que, dans son propre intérêt, il devrait cotiser aujourd'hui pour les enfants des autres... afin de s'assurer une bonne couverture publique de santé ou de retraite sur ces vieux jours.

9. BLANCHET Didier « Le débat répartition-capitalisation : un état des lieux ». *Op.cit.*

tage en répartition « est en fait une quasi-certitude », alors que les partisans de la répartition font confiance à l'État providence et ne veulent pas que leurs retraites soient soumises aux aléas boursiers.

L'approche néolibérale en faveur de fonds de pension privés

Les partisans de cette approche ne font pas confiance à l'État, qui mènerait une politique électoraliste, à courte vue, et serait responsable des disparités croissantes entre jeunes et vieux. La *lutte des générations* aurait ainsi remplacé la lutte des classes : les vieux, forts de leur poids démographique, utiliseraient leur pouvoir dans les urnes pour accaparer les ressources de l'État au détriment des plus jeunes, provoquant une hausse incontrôlée des dépenses de santé et de retraite. De là une envolée des prélèvements obligatoires, avec le cortège d'*inefficacités* qui en résulte : une épargne, déjà insuffisante, encore plus déprimée, un ralentissement des investissements en capital et donc de la croissance économique ; l'offre de travail découragée et l'emploi pénalisé ; la diffusion d'une culture d'assistés...

En comparaison, les néolibéraux soulignent l'amélioration sensible et durable des marchés financiers, qui offriraient désormais une large gamme de placements souples, à rendement réel élevé et peu risqué, avec une inflation limitée. Si c'était à refaire aujourd'hui, la France devrait donc généraliser les fonds de pension privés, à cotisations définies et comptes individuels. Mais pourvu qu'elle soit étalée dans le temps (une quarantaine d'années), la transition (partielle) vers cette capitalisation serait peu coûteuse en raison, précisément, des « inefficacités » qu'elle permettrait de corriger, et des rendements boursiers élevés attendus à terme. De fait, l'optique privilégiée est celle du *taux de rendement* individuel du « placement retraite », égal au taux de croissance de l'économie pour la répartition, soit sensiblement plus faible, aujourd'hui, que celui des actions à long terme¹⁰ (cf. encadré 1).

Parallèlement, l'État providence se limiterait de plus en plus à un rôle redistributif (pour « ceux qui en ont le plus besoin »), et la répartition se contenterait de garantir une pension de base uniforme à tout retraité. Pour parvenir au *taux de remplacement* (retraite/salaire) désiré, les travailleurs pourraient épargner à travers les fonds de pension, ou jouer sur leur durée de travail... s'ils le peuvent¹¹.

10. Pire, comme la répartition opère sans contrôle des redistributions en tout sens, son taux de rendement espéré pour un jeune épargnant aisé serait encore inférieur au taux de croissance ; et comme elle se préparerait un avenir jugé très sombre du fait du laxisme des gouvernements successifs, elle constituerait une épargne très risquée...

11. Ce qui s'avère difficile avec le sous-emploi actuel : certains critiques de l'approche néolibérale pensent qu'elle conduirait au développement d'un marché du travail spécifique, au rabais, pour les plus âgés « moins productifs ».

Préserver « l'équité générationnelle », diminuer le coût du travail, réduire les dépenses sociales, augmenter l'accumulation financière : ce programme néolibéral s'apparente à un système « néobeberidgien », en couplant une fiscalité redistributive et des prestations de « solidarité » (d'assistance) avec des fonds de pension professionnels. Évidemment, ce système a été décrié pour sa propension à augmenter les inégalités et à générer une société duale de riches et de pauvres — de « rentiers », bénéficiant des rendements de l'épargne salariale, et « d'allocataires », assujettis aux programmes et aux *minima* sociaux. Mais en privilégiant les choix individuels par rapport à la sécurité collective, les partisans de ce système sous-estiment également l'importance du *lien social et générationnel* que leurs propositions de réforme pourraient contribuer à distendre ¹².

La défense de la cotisation et de la protection sociales « à la française »

Les opposants les plus radicaux à la capitalisation récusent tout calcul de taux de rendement pour la retraite publique, en insistant sur sa caractéristique « bismarkienne », qui est de mêler étroitement redistribution et assurance pure. Ils privilégient au contraire le *taux de remplacement*, la protection sociale ayant pour mission première, selon eux, de garantir la continuité temporelle des ressources de chacun sur l'ensemble du cycle de vie. En particulier, la vocation de notre système de retraite serait d'être un dispositif assurantiel élargi, apportant une sécurité contre les aléas de carrière ou autres : la durée d'activité — le nombre d'annuités — prise en compte dans le calcul des pensions inclut (ou pourrait inclure) le service national et les périodes de maladie, d'invalidité, de détachement, de formation initiale ou continue, de maternité, d'éducation des enfants, de chômage partiel...¹³

De tels systèmes, combinant assurance et assistance, seraient beaucoup plus efficaces pour éradiquer la pauvreté, notamment chez les plus âgés, que les systèmes libéraux à deux vitesses, l'un pour les plus démunis (minimum vieillesse), l'autre pour les classes moyennes (fonds de pension). Et grâce à leur souplesse, ils rempliraient un rôle essentiel de « réducteur universel d'incertitude » (à la Knight, c'est-à-dire relatif aux risques non prévisibles ni probabilisables), bénéficiant d'une plus grande flexibilité pour s'adapter à l'imprévu et couvrir des aléas « inassurables » par le marché.

12. Cf. MASSON André. « Économie des solidarités », *Op. cit.*

13. La redistribution opérée par les systèmes « bismarkiens » pourrait s'interpréter comme une assurance « rawlsienne » de long terme, contractée dès avant la naissance (derrière le « voile de l'ignorance »), qui protégerait notamment contre le risque d'être au départ, ou de devenir, « un mauvais risque » (pauvre ou handicapé, par exemple).

Dans cette perspective, l'effort doit porter non sur l'allègement du coût du travail mais sur la formation et la qualification des emplois, et plus encore sur la revalorisation de la *cotisation sociale*. Comme « salaire indirect », celle-ci fait partie intégrante de la rémunération dont elle assure la continuité, et couvre l'ensemble de la population (aussi bien que les régimes dits universels) contre divers risques. En rien assimilable à un prélèvement sans contrepartie, elle confère cependant des droits de nature spécifique, personnels mais aussi *contingents*, qui ne relèvent pas de la propriété mais de la *solidarité salariale* et des négociations collectives : la retraite future, gagée sur le travail ou la production du moment, dépendra ainsi de la conjoncture économique et des conditions *sociopolitiques* d'alors. La règle du jeu de la répartition fait qu'il est possible que les prestations soient réduites ou la durée des cotisations augmentée : elle ne supprime pas l'aléa mais en propose une gestion collective, sociopolitique, plutôt qu'une régulation par le marché¹⁴.

Pour ses partisans donc, l'objectif est bien d'adapter le système actuel aux difficultés prévisibles sans le remettre en cause. S'ils admettent que l'accroissement de la durée de la vie conduira probablement à un recul de l'âge de la retraite, ils estiment que la mesure devrait attendre des conditions tant économiques que politiques plus favorables qu'elles ne le sont aujourd'hui : chômage important, difficultés de reclassement des travailleurs âgés, attachement à la retraite à 60 ans, considérée comme une « conquête sociale » majeure, etc. À défaut, ils anticipent — sans trop s'émouvoir — une hausse importante des cotisations : pour s'assurer un haut taux de remplacement, le cadre devra de toute manière cotiser davantage ; autant que ce soit à travers la répartition pure.

Les critiques que cette approche ne manque pas de susciter sont bien connues. Elle ferait preuve d'un optimisme infondé et manifesterait une confiance naïve dans la politique. Par ailleurs, elle négligerait trop la concurrence des marchés financiers, dont elle sous-estimerait l'amélioration sensible des performances depuis une vingtaine d'années. Surtout, elle aurait tendance à minorer les répercussions de la « crise » de l'État providence : justifiées ou non, les inquiétudes qu'alimente l'avenir des retraites ou de la santé auraient des conséquences dommageables *dès aujourd'hui*, renforçant ainsi les tentatives de faire cavalier seul (*free riding*), de quitter — ou de saborder — le navire des régimes publics.

14. Cf. FRIOT Bernard. *Puissances du salariat : emploi et protection sociale à la française*. Paris : La dispute, 1998. À ceux qui annoncent l'apocalypse pour 2015 ou 2040, les défenseurs de la répartition opposent ainsi un diagnostic beaucoup plus rassurant. Un dépliant récent de la CNAV résume bien cette philosophie et ses problèmes : « À tous les assurés qui se posent des questions, la retraite de la sécurité sociale n'a pas la prétention de prédire l'avenir, mais elle est en mesure d'affirmer, preuves à l'appui, qu'étant à la fois solidaire, efficace et solide, elle peut dans vingt ans, dans trente ans ou dans quarante ans, garantir une retraite à chaque salarié. » Dans quelles conditions, là est toute la question : le système repose certes sur la confiance, mais les droits acquis ne sont pas intangibles...

La famille dans le débat sur les retraites

Au-delà des deux cas polaires brièvement évoqués, les positions dans le débat répartition-capitalisation semblent s'ordonner sur un axe unidimensionnel, selon qu'elles misent davantage sur le marché ou sur l'État social. Quand bien même elles se réfèrent souvent aux relations entre générations, elles laissent largement de côté une troisième institution : la famille, qui apparaît pourtant le lieu privilégié de ces relations.

Qu'il s'agisse de l'épargne pour les vieux jours, de l'équité intergénérationnelle, de l'aide aux aînés, ou des « contrats » entre générations, le rôle de la famille est cependant loin d'être négligeable. Celle-ci sera d'abord conçue comme un système d'échanges et de transferts entre générations, qui peut servir de substitut ou de complément tant au marché qu'à l'État providence. Au-delà des caractéristiques qu'on lui prête habituellement¹⁵, elle se caractérise alors par sa *capacité de transmission* à l'égard de sa descendance, qu'il s'agisse des valeurs familiales, de l'éducation et de la formation des préférences, ou encore de la transmission des biens. Elle présente cependant deux inconvénients. Tout d'abord, le soutien aux parents âgés s'avère difficile et fragile. Ensuite, le recours aux solidarités privées est potentiellement *inéquitable*, les possibilités d'entraide ou de transferts au sein de la famille dépendant de sa composition démographique (enfants, fratrie), de ses moyens financiers, des distances géographiques, etc. : en matière d'aide aux aînés, par exemple, de la « chance » d'être tôt orphelin, ou d'habiter loin de ses parents avec un frère ou une sœur sur place...

La concurrence de l'épargne-assurance

Les placements d'assurance vie, qui ont constitué jusqu'à près de 70 % de l'épargne financière en 1997, présente un redoutable défi pour le développement des fonds de pension privés ou la promotion de produits spécifiquement orientés vers la préparation de la retraite. Par rapport à ce type de placement, qui ne remplit qu'un objectif et engage son propriétaire sur la très longue durée, « l'épargne assurance » (les plans d'épargne populaires [PEP] notamment) offre en effet plusieurs avantages. Elle peut satisfaire une *pluralité d'objectifs* : placement à huit ou dix ans de rendement élevé et peu risqué ; épargne de précaution à long terme (contre les aléas majeurs de l'existence) ; retraite ; et aussi *transmission libre et défiscalisée* — véritable soupe à la

15. Centrés sur l'usage de biens collectifs, les liens familiaux sont personnalisés, durables et affectifs, ce qui favorise l'altruisme. La taille réduite facilite la diffusion et le contrôle de l'information, mais limite les possibilités de diversification des risques.

liberté de tester, autrement très réduite dans notre pays. Mais surtout, les contrats d'assurance vie, souples et révisables à terme, autorisent des choix patrimoniaux pour partie *réversibles*. En cela, ils rencontrent les attentes d'une majorité de Français qui, pour des motifs de retraite, de transmission ou autres, cherchent certes à prévoir, planifier et s'autodiscipliner, mais évitent de s'engager de manière irrévocable¹⁶. Favorables à une gestion de long terme mais *flexible*, ils veulent « *décider sans décider* » en conservant une marge de manœuvre face à un avenir incertain de plus en plus long ; ils plébiscitent des produits d'assurance vie qui leur permettent d'organiser au mieux une succession éventuelle tout en gardant le contrôle de leurs biens, mais pourraient boudier des fonds de pension aux contraintes trop rigides¹⁷.

La famille peut-elle rétablir l'équité générationnelle en faveur des jeunes ?

Les tenants de l'équité générationnelle ne veulent pas seulement endiguer la dérive des transferts publics vers les plus âgés : pour contrebalancer l'écart grandissant entre les niveaux de vie des vieux et des jeunes, ils misent également sur la famille. Afin de « fluidifier les retours patrimoniaux » vers les nouvelles générations, l'idée serait de favoriser la transmission aux (petits-) enfants par une réforme de la législation et de l'imposition des héritages, et plus encore des donations¹⁸. Des mesures récentes ont été prises en ce sens, introduisant surtout une fiscalité plus avantageuse des donations, dont la pra-

16. En matière de transmission entre vifs, ils préfèrent à une donation complète une donation en nue propriété avec réserve d'usufruit ou recourent, à l'inverse, à une donation temporaire d'usufruit (cf. ARRONDEL Luc, LAFFERRÈRE Anne. « Taxation and Wealth Transmission in France », *mimeo*. À paraître in *Journal of Public Economics*, 1999). De même, ils délaissent les produits d'assurance vie à un seul objectif, telle l'assurance décès pure, « à fonds perdus » (qui protège la veuve et l'orphelin), ou la rente viagère (pour le financement de la retraite).

17. Entre un produit retraite, même avantage fiscal, qui exige des cotisations pendant quarante ans pour bénéficier d'une rente viagère à la rentabilité réelle peu prévisible, et une assurance vie sur huit ou dix ans, qui bénéficie d'une grande souplesse (versements et retraits relativement libres), d'une sortie possible en capital, d'une contre-assurance décès (évitant les taux d'imposition de 55 % ou 60 % pour les héritiers éloignés) et d'un taux de rendement minimal garanti, il n'y a guère photo... surtout pour les familles moyennes ou aisées qui ont les moyens d'épargner par elles-mêmes. De fait, si elle est largement diffusée (plus de 40 % des ménages français en sont détenteurs), l'assurance vie demeure une épargne de luxe, le PEP en particulier méritant mal son qualificatif de « populaire » (cf. ARRONDEL Luc, MASSON André. « L'Assurance vie est-elle une épargne de luxe ? », *Risques*, n° 29, 1997, pp. 125-154).

18. Comme les héritages et donations ne représentent chaque année que 4 % environ du revenu national, avec déjà plus d'un tiers de donations, alors que les transferts publics pour les 60 ans ou plus correspondent à quelque 19 % de ce revenu national, il est clair que le rééquilibrage attendu ne sera – au niveau global – que très *partiel*. Cependant, une telle réforme successorale peut s'avérer souhaitable pour d'autres raisons : liberté de tester accrue (pour la transmission des entreprises), droits réduits pour les héritages en ligne indirecte (couples sans enfants)...

tique a en conséquence augmenté (cf. encadré 2¹⁹) ; elles seraient cependant inégalitaires, profitant surtout aux familles *riches*, qui accaparent une large part des montants transmis sous cette forme (cf. tableau 1)²⁰.

Tableau 1. – Les transmissions (déclarées) aux enfants en 1994

Montant des legs par décile	Transmission : succession + donation (en %)	Transmission moyenne (en %)	Transmissions taxées (en %)	Part du total des impôts (en %)	Part du total des donations (en %)	Nombre de donateurs (en %)	Nombre de donateurs en 1987 (en %)
Décile 1	0,9	55 330	2,2	0,3	0,0	0,0	4,4
Décile 2	2,0	126 500	1,3	0,2	0,6	1,4	6,1
Décile 3	3,2	200 250	0,6	0,0	0,9	2,4	4,0
Décile 4	4,3	266 500	3,9	0,2	1,2	3,3	7,1
Décile 5	5,3	333 500	25,8	0,1	3,9	6,1	8,2
Décile 6	6,4	402 000	28,9	0,6	2,6	4,9	5,1
Décile 7	8,2	512 500	40,2	2,9	8,7	11,5	7,7
Décile 8	10,6	669 500	48,3	4,6	15,7	14,7	11,4
Décile 9	15,7	984 500	72,3	11,3	11,0	9,5	28,2
Décile 10 *	43,5	2 731 000	91,9	79,6	55,4	19,6	40,3
Total	100,0	629 000	31,6	100,0	100,0	7,6	12,4
5 % les plus riches	31,3	3 925 500	97,3	64,7	39,2	20,5	54,1
1 % les plus riches	14,2	8 906 500	99,7	35,8	20,3	28,5	68,1

* Légende : Les 10 % des défunts les plus riches (décile 10) transmettent 43,5 % du total légué en 1994 (donations antérieures de moins de dix ans comprises). Le montant moyen transmis par défunt est de 2 731 000 francs. À ce niveau de richesse, plus de neuf successions sur dix sont taxées, taxes correspondant à près de 80 % de la somme totale des impôts payés en 1994. Près de 20 % des défunts avaient effectué une donation dans les dix dernières années pour un montant représentant plus de la moitié des sommes transmises par cette voie. À titre de comparaison, l'enquête de 1987 recensait, à ce seuil de fortune, plus du double de donateurs.

Source : DGI INSEE. Enquêtes « Mutations à titre gratuit » 1987 et 1994.

19. Le graphique de l'encadré 2 (p. 22) montre l'incidence des mesures fiscales sur la pratique relative de la donation (par rapport à l'héritage). Celle-ci s'avère surtout sensible à (l'annonce de) l'impôt sur la fortune en 1981, et aux avantages fiscaux spécifiques accordés aux mutations entre vifs (donations de plus de dix ans non rapportées à la succession en 1992, fiscalité alléguée sur les donations aux petits-enfants en 1996).

20. Les 10 % des plus grosses successions aux enfants concentrent en 1994 plus de la moitié (55,4 %) des montants transmis en donations rapportées à la succession. Pourtant, la mesure fiscale de 1992 (donations de moins de dix ans non rapportées) a eu un impact considérable parmi les très riches, soit le *centile* supérieur des fortunes transmises : en 1987, 68,1 % de ces fortunes comportait des donations rapportées ; en 1994, le chiffre correspondant n'est plus que de 28,5 % ! L'exemple en fin d'encadré montre d'ailleurs l'intérêt pour les gros patrimoines des allègements récents de la fiscalité relative aux donations.

Encadré 2. – La fiscalité sur les transmissions en France

1. Recettes fiscales des successions et donations

Recettes fiscales des successions et donations (en milliards de francs courants)				
	1974	1984	1994	1996
Héritages	2,5	10,0	26,0	31,4
Donations	0,4	0,9	3,7	4,3

2. Les règles de succession en France

— La déclaration de succession est obligatoire si l'actif successoral est supérieur à 10 000 francs.

Les assurances en cas de décès ne font pas partie de la succession (l'exonération ne s'applique pas aux primes versées au-delà de 70 ans pour la fraction qui excède 200 000 francs). Le graphique ci-dessous trace l'évolution des successions déclarées depuis 1952 :

- une déclaration pour trois décès dans les années soixante-dix ;
- six déclarations pour dix décès en 1994 (dont 45 % font l'objet de paiement de droits).

— Les descendants (enfants ou enfants représentés) ou, à défaut, les ascendants sont héritiers réservataires : ils héritent au minimum de la réserve.

Taille de la fratrie	Part de la succession pour la quotité disponible
1 enfant	1/2
2 enfants	1/3
3 enfants ou plus	1/4

— Le solde constitue la quotité disponible que le défunt peut allouer librement par testament. S'il n'y a pas de testament, cette quotité va aux enfants en parts égales.

— Le conjoint survivant ne reçoit de droit que l'usufruit (*usus + fructus*) d'une part de la succession destinée aux enfants calculée selon les mêmes règles que la quotité disponible. Le reliquat (une part en nue propriété – *abusus* –, une autre en pleine propriété) revient aux enfants. La valeur fiscale de l'usufruit dépend de l'âge du bénéficiaire (70 % pour les moins de 20 ans avec une diminution de 10 % par tranche de dix ans).

3. Les droits de succession

Les droits sont calculés sur la part héritée en fonction du montant reçu et du lien de parenté. Certains biens sont exonérés de droit (bois et forêts, monuments historiques, œuvres d'art donnés à l'État avec son agrément, etc.). Certaines successions sont totalement exonérées (successions des victimes de guerre, d'acte de terrorisme, du sida ou de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, etc.).

• Abatements

– 330 000 francs pour le conjoint survivant (400 000 francs en 1999 et 500 000 francs en 2000)

– 300 000 francs pour les héritiers en ligne directe (enfants vivants ou représentés, ascendants)

– 10 000 francs pour tout bénéficiaire à défaut d'autre abattement (uniquement sur les successions).

4. La fiscalité des donations

Les abattements (en ligne directe ou entre époux) et les barèmes des taxes sont les mêmes que sur les successions.

— Autres avantages fiscaux aux donations

- En cas de donation avec réserve d'usufruit et étant donné la valeur fiscale de l'usufruit (*cf. supra*), il peut être intéressant

- Montant des droits sur la part taxable entre époux et pour les héritiers en ligne directe

Montant de la part taxable (en francs)	Taux marginal de taxation : héritier en ligne directe (en %)
< 50 000	5
50 à 75 000	10
75 à 100 000	15
100 à 3 400 000	20
3 400 à 5 600 000	30
5 600 à 11 200 000	35
11 200 000	40

Montant de la part taxable (en francs)	Taux marginal de taxation : entre époux (en %)
< 50 000	5
50 à 100 000	10
100 à 200 000	15
200 à 3 400 000	20
3 400 à 5 600 000	30
5 600 à 11 200 000	35
11 200 000	40

- Montant des droits sur la part taxable pour les autres héritiers

	Montant de la part taxable (en francs)	Taux marginal de taxation (en %)
Frères et sœurs	< 150 000	35
	> 150 000	45
Parents jusqu'au 4 ^e degré, par ex. : petit-neveu (nièce), cousin, grand-oncle (-tante) etc.		55
Autres		60

de donner aux âges relativement jeunes. Les droits ne seront calculés que sur la valeur de la nue-propriété des biens données.

- Les montants donnés ne sont pas systématiquement actualisés à la date du décès. C'est le montant nominal qui est retenu pour le calcul de l'impôt.

• Les taxes peuvent être payées par le donateur, ce qui revient à réduire le taux de taxation marginale de t à $t/(1+t)$: pour la tranche d'imposition maximale, le taux passe ainsi de 40 % à 28,6 %.

- Pour les, donations partages (donations de même montant à tous les enfants) et les donations simples (à l'enfant unique), réduction des droits en fonction de l'âge des donateur.

— Évolutions récentes

- Depuis 1992, les donations ne sont pas rapportées à la succession si elles datent de plus de deux ans : un couple avec deux enfants peut ainsi donner 1,2 million de francs (300 000 francs par conjoint et par enfant) tous les dix ans sans être taxé.

- Depuis le 1^{er} janvier 1996, certains avantages fiscaux ont été généralisés aux donations suivantes :

— Aux petits-enfants : abattement de 100 000 francs ;

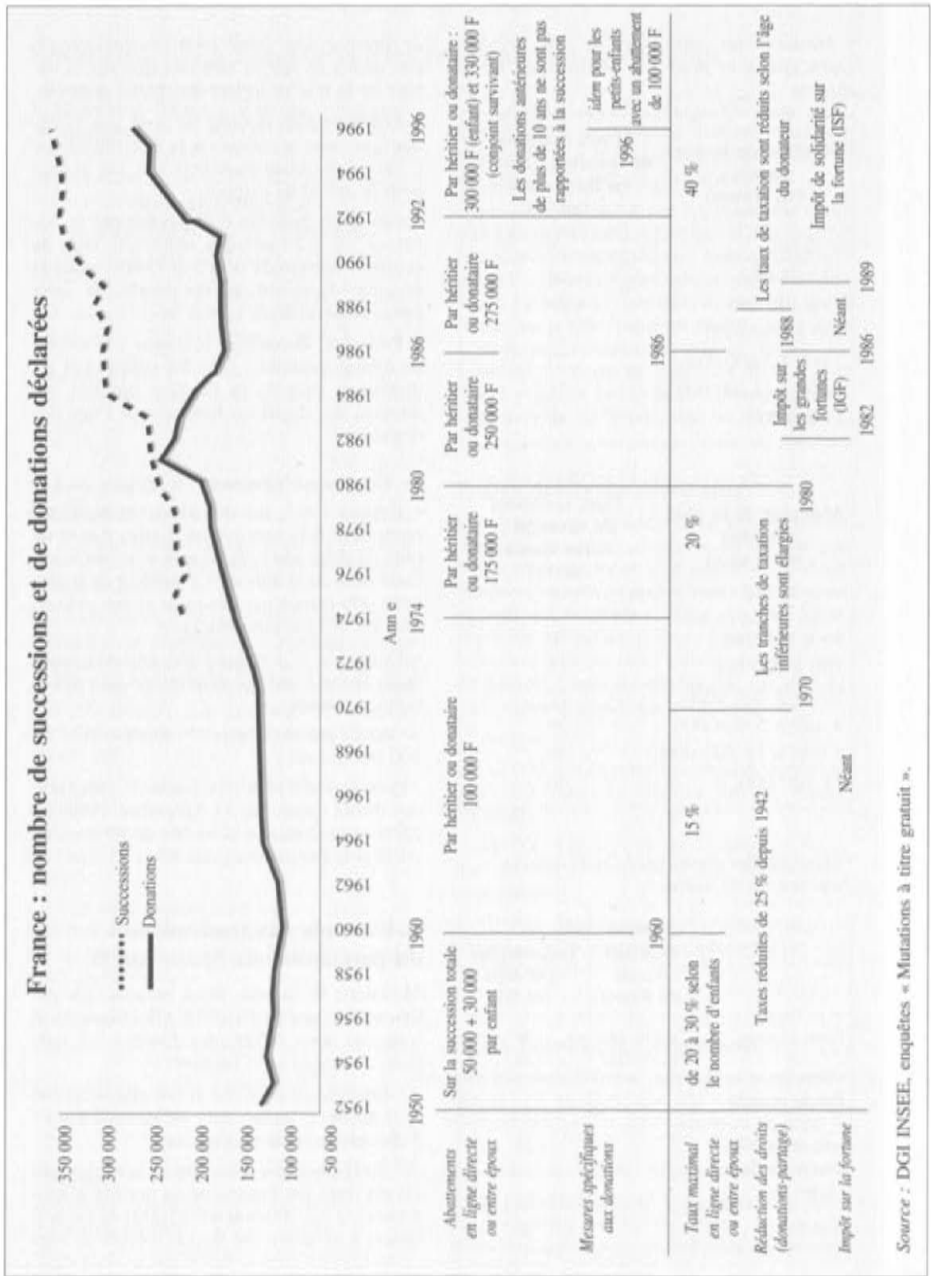
— Quel que soit le lien de parenté : réduction des droits (jusqu'au 31 décembre 1999) de 25 % si le donateur a moins de 65 ans, de 15 % si le donateur a entre 65 et 75 ans.

5. Exemple : la transmission du patrimoine de Monsieur W

Monsieur W, marié, deux enfants, six petits-enfants meurt en 1998. Globalement, il transmet sous différentes formes 2,7 millions de francs à ses héritiers :

— En 1987 et en 1994, il fait une donation (non taxée) d'un montant de 300 000 francs à chacun de ses deux enfants.

— Il effectue une donation au conjoint survivant dans les limites de sa quotité disponible ($1/3 \times 2\,700\,000 = 900\,000$) de façon à laisser à sa veuve (66 ans) la totalité du legs



en usufruit mais sans pénaliser ses descendants.

Pour qu'elle puisse disposer, et compte tenu de son âge, de la totalité du patrimoine transmis au décès : $2,7 - 1,2 = 1,5$ million de francs, en usufruit, la part de la succession de Madame W doit être au moins de 300 000 francs ($0,2 \times 1,5$ million). Au titre de la donation au dernier conjoint, Monsieur W léguera à sa femme 215 000 francs, pris sur sa quotité disponible. Cette donation viendra ainsi s'ajouter aux 86 000 francs reçus de droit qui correspondent au tiers de la transmission en usufruit : $0,2 \times (1\ 500\ 000 - 215\ 000)/3$. L'abattement sur la part héritée par le conjoint étant de 330 000 francs, Madame W ne paye pas de droits de succession (cette part héritée lui permet par exemple de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de la totalité de l'usufruit du logement d'habitation).

Au décès de leur père, les enfants reçoivent globalement environ 1 200 000 francs, correspondant au tiers du patrimoine transmis en nue-propriété : $0,8 \times (1\ 500\ 000 - 215\ 000)/3$, et aux deux tiers de celle-ci en pleine propriété : $2 \times (1\ 500\ 000 - 215\ 000)/3$. Chacun reçoit donc un héritage d'environ 600 000 francs. Pour le calcul de

l'impôt, il faut rapporter les montants reçus lors de la seconde donation (moins de dix ans), soit 300 000 francs par enfant. Les impôts seront donc calculés sur un montant reçu de l'ordre de 900 000 francs. L'abattement pour un enfant est de 300 000 francs, soit une part taxable de 600 000 francs. À partir du barème de taxation marginale, chaque héritier s'acquittera de 48 750 francs d'impôt.

Si la donation de 1987 avait dû être rapportée comme c'était le cas avant 1992, le montant des impôts aurait été de l'ordre de 108 750 F pour chaque héritier.

Si l'objectif de monsieur W avait été de minimiser l'impôt payé sur la transmission de sa fortune, il aurait pu faire (après 1996) à chacun de ses petits-enfants une donation de 100 000 francs non taxée, soit au total 600 000 francs. En appliquant le même partage que précédemment, Madame W aurait perçu 181 000 francs (non taxé) et chacun des enfants près de 360 000 francs. Le montant des taxes aurait été de 3 500 F. par enfant.

Dans le premier cas, le montant total de l'impôt relatif à la succession de monsieur W est de 97 500 francs, dans le second de seulement 7 000 F...

En outre, les mesures prises ou envisagées en matière d'impôt successoral ne concernent qu'une part limitée des transferts familiaux descendants dont la majorité n'est *ni fiscalisée, ni réglementée*, qu'il s'agisse des « petits » héritages (près de 75 % des héritiers ne paient pas de droits de succession), des aides financières entre ménages indépendants et, plus encore, des dépenses ou du temps de formation et d'éducation des enfants, de la garde des petits-enfants et autres dons en nature.

De fait, les rapports familiaux entre générations ont connu un basculement historique de grande ampleur, qui affecte les formes de *corésidence* entre parents et enfants : on cohabite de moins en moins avec ses parents âgés, mais de plus en plus avec ses jeunes enfants adultes — la « génération kangourou » —, cette dernière forme de corésidence, palliatif aux difficultés

d'insertion des enfants, apparaissant proportionnellement une pratique de familles plutôt pauvres²¹.

En résumé, la famille fait davantage qu'on ne l'estime généralement pour réduire les écarts de niveaux de vie entre jeunes et vieux. Mais les transferts descendants ont des effets contrastés sur les *inégalités* : ceux accordés en temps ou en nature réduiraient les écarts intra et interfamiliaux ; en revanche, ceux effectués sous forme financière (surtout héritages et grosses donations) ont tendance à perpétuer, voire à renforcer les inégalités sociales.

La famille en soutien des vieux pour suppléer à la solidarité publique ?

Les transferts familiaux *ascendants* sont, en revanche, plus limités. En particulier, si les aides financières aux enfants ou petits-enfants indépendants représentent environ 1,5 % du revenu national, les aides correspondantes aux parents sont dix fois moins importantes²². Les aides non financières se heurtent par ailleurs à des difficultés croissantes : comme l'illustre la diminution de la cohabitation ascendante, la famille peine à s'occuper de ses aînés dans des pays développés comme la France. Le soutien aux parents âgés deviendrait de plus en plus problématique en raison de l'allongement de l'espérance de vie, du suivi médical prolongé, de la taille réduite et de la dispersion géographique de la fratrie, du relâchement de certaines valeurs familiales et de la moindre disponibilité des femmes plus souvent actives²³.

Une réforme de la politique de transferts doit tenir compte de ce contexte familial, trop souvent ignoré. On peut penser que le soutien familial aux aînés bénéficie d'abord aux vieux pauvres. Dans la mesure où les aides ascendantes publiques et privées apparaîtraient par ailleurs complémentaires, notamment dans les familles modestes qui ne peuvent seules assumer le soutien aux parents âgés, un recul indifférencié de l'État providence dans ce domaine serait alors socialement dommageable.

21. HERPIN Nicolas, VERGER Daniel. « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté ». *Économie et Statistique*, août-octobre 1997, n^{os} 308-309-310.

22. DE BARRY Chantal, ENEAU Denise, HOURRIEZ Jean-Michel. « Les aides financières entre ménages ». *INSEE Première*, n^o 423, janvier 1996.

23. Pour rendre compte des difficultés du soutien familial aux parents âgés, les économistes évoquent d'une manière générale « l'asymétrie de l'altruisme » (« un père s'occupe plus de dix enfants que dix enfants d'un père »), qu'Adam Smith attribuait déjà à des causes phylogénétiques (survie de l'espèce).

Famille et société : lutte ou coopération entre générations ?

Les analyses de Gary Becker²⁴ et de Gary Becker et Kevin Murphy²⁵ s'inscrivent dans cette voie. En défendant l'intervention de l'État providence pour une coopération mutuellement avantageuse entre les générations, elles soulignent, paradoxalement, l'interaction *positive* des « solidarités » publique et privée dans ce domaine... contre la vulgate beckerienne. Cette dernière repose en effet sur l'hypothèse d'un altruisme *libre*, permettant toutes les redistributions intergénérationnelles désirées au sein de la famille, et dénie toute efficacité à l'action publique : conformément au principe de *neutralité* (ou d'équivalence ricardienne) décrit par Robert Barro²⁶, la famille, auto-suffisante, défait tout ce que l'État fait.

Gary Becker ne renie certes pas cette veine néolibérale qui voudrait limiter la fiscalité et l'intervention publique dans de nombreux domaines. Mais en matière de capital humain et d'altruisme parental, l'existence d'imperfections du marché le conduit, dans la droite ligne du *paternalisme marshallien*, à distinguer *deux types de familles*²⁷. Les premières, le plus souvent aisées, relèvent bien de l'altruisme libre et échappent au dilemme des générations évoqué plus haut : les parents effectuent les investissements optimaux dans l'éducation ou le capital humain des enfants ; au cours de leur vieillesse, ils peuvent, en cas de besoin, réduire l'héritage préparé pour leurs enfants, ces derniers participant ainsi, qu'ils le veuillent ou non, à l'assurance des parents. Les secondes sont au contraire *contraintes* par la liquidité du fait d'un manque d'altruisme ou (surtout) d'une insuffisance de moyens financiers : confrontées au dilemme des générations, elles doivent se résigner à des solutions inefficaces, caractérisées à la fois par un sous-investissement dans l'éducation des enfants et une sous-protection des parents sur leurs vieux jours.

La redistribution publique entre générations est alors à la fois efficace et équitable : elle ne change rien pour les familles aisées ; mais elle soulage les revenus plus modestes du souci de préparer leur retraite en leur offrant la pos-

24. BECKER Gary S. « Family Economics and Macro Behavior ». *Op.cit.*

25. BECKER Gary S., MURPHY Kevin M. « The Family and the State ». *Journal of Law and Economics*, vol. 31, 1988, pp. 1-18.

26. BARRO Robert J. « Are Government Bonds Net Wealth ? » *Journal of Political Economy*, vol. 82 (6), 1974, pp. 1095-1117.

27. L'économiste libéral anglais Alfred Marshall voyait dans « l'amour familial » la première motivation de l'épargne, d'autant plus utile à terme pour le bien-être collectif qu'elle s'effectuait sous forme d'investissements dans l'éducation des enfants et permettait ainsi d'engendrer « une race plus efficace de producteurs à la génération suivante » ; et il recommandait déjà l'intervention quelque peu paternaliste de l'État pour aider les familles pauvres, incapables par elles-mêmes de réaliser cet objectif. Cf. MASSON André. « L'Héritage au sein des transferts intergénérationnels : théorie, constat, perspectives ». In ATTIAS-DONFUT Claudine (sous la dir. de). *Les Solidarités entre générations*. Paris : Nathan, 1995.

sibilité de s'occuper plus utilement de l'éducation de leurs enfants, et leur permet ainsi de parvenir, comme les familles aisées, à une allocation optimale des ressources entre générations. Dans ce domaine, on peut difficilement rêver d'une meilleure défense de l'État providence. Poussée à la limite, elle en deviendrait d'ailleurs absurde : le respect à la lettre du schéma beckerien impliquerait que la société ne risquerait jamais d'en faire *trop* pour les vieux, les familles libres apportant le correctif souhaitable – n'en faire pas assez serait en revanche préjudiciable, tant au niveau social que macroéconomique du fait des externalités positives du capital humain sur la croissance.

Quoi qu'il en soit, le développement de son programme de recherche sur l'éducation et la famille amène Gary Becker à adopter un point de vue opposé à celui de la *lutte des générations*, défendu par ses collègues néolibéraux qui dénoncent le risque que les générations futures soient sacrifiées et justifient le recours aux fonds de pension par l'insuffisance d'une épargne favorable à la croissance économique. Pour l'économiste de Chicago au contraire, le progrès technique serait d'abord alimenté par les investissements en éducation. Surtout, le développement *parallèle* des dépenses publiques *par tête* pour les jeunes et les vieux aurait contribué à augmenter le bien-être des parents et des enfants dans les familles modestes. Si on pérennise ces dépenses en régime permanent, le contrat social (*social compact*), où chaque génération bénéficie quand elle est enfant des dépenses d'éducation, puis cotise à l'âge adulte pour l'éducation de la suivante et les besoins de la précédente (retraitee) et, enfin, reçoit une couverture retraite-santé sur ses vieux jours, *serait bénéfique pour toutes les générations*.

Le passage de deux à trois générations familiales

Au-delà de cette controverse, l'apport méthodologique de l'approche beckerienne apparaît indéniable. Les modèles traditionnels de transferts, qui privilégient deux types de motivation, l'échange ou l'altruisme, se contentent en effet d'envisager, dans un cadre statique et bigénérationnel, les relations entre parents et enfants au sein d'une famille type : leurs prédictions concernent la complémentarité ou la substitution entre transferts publics et privés de même nature (l'aide financière aux enfants, par exemple), et l'effet des transmissions, compensatoire ou non, sur les écarts de ressources entre transmetteurs et bénéficiaires.

Gary Becker avance au contraire l'idée d'une *complémentarité dynamique* entre solidarités publique et privée pour des familles *hétérogènes* : l'utilisation par chaque institution de son avantage comparatif (la famille pour l'éducation, l'État pour le soutien des vieux) conduirait à une coopération générationnelle profitable au sein des familles contraintes, sans léser les autres. Par ailleurs, son analyse de l'État providence (menée certes en équilibre partiel) est fondée sur le schéma vital *JAV* et s'effectue donc dans un cadre *trigénérationnel* : la génération active (âge *A*) est confrontée à un problème d'arbitrage entre l'aide à ses vieux parents (âge *V*) et l'éducation de ses jeunes enfants (âge *J*).

Le recours au schéma *JAV* n'empêche pas, toutefois, que les relations au sein des familles ne concernent jamais, chez Gary Becker, que *deux* générations à la fois, parents et enfants à différents stades du cycle de vie (parents âgés et enfants actifs, ou parents et jeunes enfants). La généralisation de ce type d'approche suppose donc d'envisager des relations familiales qui engagent *simultanément trois générations*, ou plus. La palette des solidarités ou réciprocités privées s'en trouve d'autant enrichie, comme le montre l'exemple des mécanismes de réciprocité indirecte, remèdes potentiels aux insuffisances des marchés. Il s'agit *in fine* de convaincre le macroéconomiste, le spécialiste d'économie publique, sociale ou politique, que l'étude de phénomènes faisant intervenir les rapports entre générations (imbriquées ou non) — telle la retraite par répartition — doit prendre en compte les relations familiales entre *grands-parents, parents et enfants* (et éventuellement petits-enfants).

Coopération entre générations : une extension du schéma beckerien

Comment pourrait se généraliser le schéma beckerien, et quelles prédictions nouvelles en attendre ? L'expérience politique récente des États-Unis nous montre la voie, à travers l'échec d'un projet du parti républicain : l'objectif était de réduire le *Medicare* (système public de santé pour les 65 ans ou plus) afin de rééquilibrer le budget fédéral et de « sauvegarder les intérêts des enfants et petits-enfants américains ». Suite au dépôt de cette proposition, qui prétendait rétablir « l'équité générationnelle », le vote démocrate a connu un regain de faveur... chez les jeunes comme chez les vieux. Selon le *New York Times* (31 décembre 1995), les républicains auraient trop négligé les liens de solidarité au sein des familles qui préfèrent, « dans leur intérêt bien compris », que leurs parents âgés restent autonomes, et craignaient beaucoup de devoir s'en occuper davantage si le programme *Medicare* était réduit. Ils auraient également sous-estimé le respect dû aux anciens, qui cimente les

lignées familiales, lorsqu'il s'inscrit dans une optique claire de réciprocité indirecte : les jeunes générations, qui doivent aujourd'hui le respect à leurs aînés, s'attendent à bénéficier d'une considération analogue de la part de leurs descendants, lorsqu'ils seront eux-mêmes âgés.

Plus généralement, une diminution drastique des transferts publics ascendants (retraite, santé) comporterait le risque d'ébranler tout le réseau des réciprocités générationnelles au sein des familles des classes modestes ou moyennes. La génération « sandwich » ne devrait pas seulement s'occuper plus de ses vieux parents — aide difficile et néanmoins limitée —, mais devrait aussi investir davantage dans la préparation de ses vieux jours. Ces efforts combinés la conduiraient à négliger l'éducation des enfants, devenus d'ailleurs moins « rentables », collectivement, avec le recul de la retraite par répartition. Chez les moins riches, la solidarité familiale prendrait donc mal le relais d'un État providence amoindri : les trois générations — vieux, actifs et jeunes — seraient pénalisées. En revanche, les familles aisées bénéficieraient à plein de la baisse des prélèvements engendrée par les coupes, sans effet sur elles, opérées dans les programmes sociaux. Il en résulterait une hausse des inégalités qui se conjuguerait à un ralentissement de la croissance à long terme, provoqué par la diminution des investissements éducatifs dans les familles moins favorisées.

Sans préjuger de la pertinence de ce scénario, on fera seulement remarquer qu'il traduit une vision positive des solidarités générationnelles publiques que partage tout un courant de sociologues français de la famille ou du vieillissement ²⁸.

Transmission des comportements d'aide aux parents : l'effet de démonstration

D'autres modèles utilisent un schéma de type *JAV*, à trois générations familiales imbriquées, où celle active (d'âge *A*) cherche à s'assurer le soutien de ses enfants pour ses vieux jours en échappant au « dilemme des générations ». Le problème concerne la mise au point de contrats d'échange différé *crédibles*, le plus souvent en réciprocité indirecte ascendante, lorsque l'on n'a pas la possibilité, comme la société, de « pré-engager » ses successeurs. Ces contrats font que des individus égoïstes se comportent comme s'ils étaient altruistes, parce que leur intérêt propre, à terme, requiert le respect d'une obligation initiale de donner : aider d'abord ses propres parents âgés.

28. ATTIAS-DONFUT Claudine (sous la dir. de), *Les solidarités entre générations*. *Op. cit.*

Le cas le plus probant est l'*effet de démonstration* de Cox et Stark^{29, 30}, où les parents doivent prêcher par l'exemple : l'aide à leurs propres parents âgés, effectuée *en présence* de leurs jeunes enfants — encore « malléables » —, constituerait la voie la plus sûre pour inculquer à ces derniers les préférences idoines (respect ou amour des anciens) et recevoir ainsi une aide similaire sur les vieux jours. Ce moyen détourné, par imitation, d'inciter les enfants à s'occuper de leurs vieux parents constitue une variante de réciprocité indirecte (ascendante et prospective), qui requiert toutefois des familles stables et peu dispersées.

En termes d'allocation de ressources rares, on s'attendrait à ce que la présence dans le ménage de jeunes enfants, consommateurs de temps et d'argent, réduise le volume des services et transferts financiers aux vieux parents. Le modèle prédit le contraire : l'aide aux parents *augmente* avec la présence de jeunes enfants. Les tests (français ou américains) sont plutôt positifs, mais présentent un biais potentiel d'endogénéité : l'existence ou le nombre d'enfants de l'aideur pourrait être un indicateur du degré d'altruisme familial (descendant mais aussi ascendant). À défaut, d'autres tests de ce mode de formation des préférences sont possibles : ainsi, les mères, qui risquent fort de se retrouver veuves, auraient davantage intérêt à s'occuper de leurs parents, surtout en présence de leurs filles... plus serviables³¹.

Réciprocités familiales entre trois générations adultes

Bien qu'à trois générations imbriquées — grands-parents, parents et enfants —, les modèles évoqués souffrent cependant d'une ambiguïté commune, qui concerne le statut des enfants : si la formulation théorique impose une famille de *configuration générationnelle JAV*, avec des enfants

29. COX Donald, STARK Oded. « Intergenerational Transfers and the Demonstration Effect ». Cambridge (Massachusetts) : Boston College-Harvard University, 1996.

30. COX Donald, STARK Oded. « Financial Transfers to the Elderly and the Demonstration effect ». Cambridge (Massachusetts) : Boston College-Harvard University, 1998.

31. Cf. *infra*. Un autre exemple est le modèle de Alessandro Cigno, à fécondité endogène : la génération pivot peut participer à des « constitutions familiales », où la condition pour recevoir un soutien au cours de sa vieillesse est de consacrer d'abord les sommes appropriées à l'aide de ses parents et à l'éducation de ses enfants — tout se passe « comme si » chaque génération remboursait l'éducation préalablement reçue et payait à l'avance sa retraite future. Le nombre d'enfants dépend du choix effectué : ne compter que sur soi pour sa retraite, ou participer à de telles constitutions. Le modèle conduit à deux prédictions originales : 1) les transferts versés dépendent positivement de l'existence d'aides antérieures reçues (signe que la « constitution familiale » a bien été respectée par la génération d'avant) ; 2) la probabilité de transfert est plus élevée, paradoxalement, lorsque le ménage apparaît contraint sur le marché du capital (la difficulté de financer sa retraite incite à recourir aux solidarités familiales). Cf. CIGNO Alessandro. « Saving, Fertility and Social Security in the Presence of Self-Enforcing Intra-Family Deals ». Université de Florence, 1995.

dans leur prime jeunesse ou du moins dépendants de leurs parents³², les tests empiriques privilégient les transferts reçus par des enfants *adultes* et le plus souvent indépendants, qui peuvent eux-mêmes avoir des enfants. Le hiatus s'explique aisément : si la configuration *JAV*, plus simple, prédomine encore dans des pays pauvres à espérance de vie limitée, les familles des sociétés occidentales sont plus fréquemment à *quatre* générations imbriquées, ou du moins à *trois générations adultes*.

La prise en compte de telles configurations oblige à diviser le cycle de vie d'un individu en quatre périodes, selon un schéma *JNAV* : *J* correspond toujours à l'enfance, et *V* à la période de retraite. Mais la phase d'activité est maintenant décomposée en deux périodes : *N* désigne le début de la vie adulte et active, lorsque l'on quitte ses parents et crée un foyer indépendant, avec éventuellement des enfants ; *A* représente maintenant la seconde partie de la vie active (sans naissance supplémentaire), avant la retraite. La configuration incriminée, à trois générations adultes, se note alors *(J)NAV* : l'individu *pivot*, d'âge *A*, a encore un parent vivant (âge *V*) et au moins un enfant adulte (âge *N*) ; les parenthèses autour de *J* indiquent qu'il peut, ou non, être grand-parent (petit-enfant d'âge *J*).

L'enquête « Actifs financiers » (INSEE, 1992), représentative de la population française, révèle que cette configuration familiale *(J)NAV* est effectivement la plus fréquente mais demeure minoritaire : un individu pivot, d'âge mûr donné, peut appartenir à un *large éventail* de configurations d'importance significative, de une à quatre générations imbriquées. L'enquête « 3 générations » (CNAV, 1992) traite d'un millier de familles *(J)NAV*, avec un pivot âgé de 49 et 53 ans, chaque génération ayant été séparément interrogée — trois questionnaires par famille³³. Elle permet d'apprécier la diversité et la diffusion des transferts familiaux entre trois générations adultes, le grand mérite de la configuration étudiée provenant de ce que les transferts aux enfants adultes, d'âge *N*, sont plus facilement *observables* (car entre ménages le plus souvent indépendants), mais aussi plus *pertinents* au plan économique (le fait que la mère nourrisse son jeune enfant l'est beaucoup moins). Les tableaux joints et le graphique 1 résument les résultats obtenus dans ces deux enquêtes³⁴.

32. C'est notamment le cas de l'effet de démonstration décrit par Donald Cox et Oded Stark : l'inculcation de valeurs serait d'autant plus efficace et durable que les enfants sont jeunes et donc influençables — « l'effet freudien ». Cf. BECKER Gary S. « Nobel Lecture: The Economic Way of Looking at Behavior ». *Journal of Political Economy*, vol. 101 (3), 1993, pp. 385-409 ; *Accounting for Tastes*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, 1996. De plus, les grands-parents devraient être suffisamment âgés pour avoir vraiment besoin d'aide (âge *V**).

33. ATTIAS-DONFUT Claudine, RENAUT Sylvie, ROSENKIER Alain. *Relations entre générations et soutien familial*. Rapport de la CNAV, 1994.

34. Le fait que les deux enquêtes aient été menées en 1992, avec une série de questions communes sur les familles et les transferts *descendants*, permet d'utiliser la source INSEE comme référence pour : 1) vérifier que l'échantillon CNAV, tiré dans des conditions particulières, est bien *représentatif* des familles *(J)NAV* ; 2) comparer en partie les logiques de transfert au sein de ces familles et d'*autres*, sans enfant par exemple (cf. le cas de l'effet de démonstration).

Enfin, le graphique 2 (p. 37) offre le schéma conducteur le plus simple possible (hors considération d'alliance ou de fratrie) pour l'étude des flux familiaux entre trois générations adultes, dans une perspective *longitudinale* qui les relie aux transferts tant *passés qu'anticipés* : la représentation est particulièrement adaptée pour l'analyse des différents types de réciprocité indirecte, rétrospectifs et prospectifs.

La diversité des configurations intergénérationnelles familiales

Dans l'enquête INSEE de 1992 précitée, 9 507 ménages ont été interrogés, ce qui correspond à 16 580 individus. Parmi ces derniers, 15 % sont la génération pivot dans au moins une « triade », soit une *branche familiale* avec trois générations adultes (enfant indépendant ou âgé de 22 ans ou plus) ; ces 15 % d'individus pivots appartiennent à 19,3 % des ménages.

Les triades peuvent cependant être de deux sortes : de type (J)NAV, avec deux générations actives ; ou de type (J)AVA*, avec deux générations en retraite – A* désignant l'aïeul dont le pivot est le petit-enfant. Cette dernière configuration préoccupe démographes et sociologues, d'aucuns invoquant le

Tableau 2 (a et b). — Les familles trigénérationnelles (trois générations adultes) dans la France de 1992

a. Fréquence des familles trigénérationnelles par cohorte		b. Distribution des familles trigénérationnelles selon l'âge de la génération pivot	
Âge du pivot	Fréquence (en %)	Âge du pivot	Fréquence (en %)
42-46 ans	21,4	49-53 ans	21,7
43-47 ans	27,0	48-54 ans	31,9
44-48 ans	31,5	47-55 ans	41,8
45-49 ans	34,2	46-56 ans	49,6
46-50 ans	39,2	45-57 ans	58,2
47-51 ans	42,2	44-58 ans	65,7
48-52 ans	44,7	43-59 ans	71,7
49-53 ans	44,3	42-60 ans	77,5
50-54 ans	47,9		
51-55 ans	46,5		
52-56 ans	47,6		
53-57 ans	44,9		
54-58 ans	42,6		
55-59 ans	38,4		
56-60 ans	35,0		
57-61 ans	33,3		

Source : Enquête « Actifs financiers ». INSEE, 1992.

Tableau 3. — Configurations intergénérationnelles familiales *

Composition familiale	%	%
• Lignée de 3 générations adultes :		
— JNAV (au moins un)	18,5	
— NAV	25,7	
Total (J)NAV		44,2
• Parent(s), pas d'enfant adulte :		
— JAV (pas JNAV)	13,4	
— AV	7,4	
Total (J)AV		20,8
• Pas de parents, enfant(s) adulte(s) :		
— JNA (au moins un)	10,8	
— NA (pas J)	13,1	
Total (J)NA		24,0
• Pas de parents, pas d'enfant adulte :		
— JA (au moins un)	8,3	
— A (seul)	2,7	
Total (J)A		11,0
• Total cohorte 49-53 ans	100,0	100,0
— JAV et (J)NAV (enfant(s) adulte(s) ou non)	20,8	
Total JAV		34,2
— JA et (J)NA (enfant(s) adulte(s) ou non)	12,0	
Total JA		20,3

* Référence : individus âgés de 49 à 53 ans (âge « A »).

Source : Enquête « Actifs financiers ». INSEE, 1992.

drame de la génération déjà retraitée vouée à s'occuper de ses vieux parents ; or, pour un âge de retraite de 60 ans, le tableau 2b montre qu'elle constitue moins du quart des « triades », 77,5 % d'entre elles étant de type (J)NAV³⁵.

Le tableau 2a indique en outre comment évolue la proportion de configurations (J) NAV selon l'âge (A) de la génération pivot. Entre 49 et 53 ans, cette proportion est de 44,3 % ; elle passe par un maximum de près de 48 % entre 50 et 55 ans, mais n'apparaît jamais majoritaire : il apparaît ainsi que

35. Cf. PENNEC Sophie. « La place des familles à quatre générations en France ». *Population*, n° 1, 1996, pp. 31-60. Les simulations de Sophie Pennec aboutissent à une diffusion plus élevée des familles à deux générations retraitées — âgées de 60 ans ou plus. Elles ne concernent cependant que les lignées féminines (à espérance de vie plus longue). Surtout, elles concernent un régime permanent obtenu à partir des taux de fécondité et de mortalité actuels, sans changer l'âge légal de cessation d'activité ; mais dans ce régime permanent, l'âge de retraite équilibrant le système par répartition serait bien supérieur à 60 ans... De fait, l'existence structurelle de deux générations retraitées suppose des familles potentiellement à cinq générations imbriquées (une enfant, deux actives, deux retraitées).

près d'un individu sur deux ne se retrouvera pas, ou peu de temps, comme pivot d'une configuration de type *(J)NAV*.

Le tableau 3 atteste d'ailleurs de la grande diversité des configurations familiales pour un individu (pivot) âgé de 49 à 53 ans. À cet âge, 35 % des individus ont déjà perdu leurs parents, 31,8 % n'ont pas d'enfant adulte, 10,1 % pas de descendance (*A + AV*). Comme indiqué, 44,3 % appartiennent au moins à une branche familiale de type *(J)NAV* : cette configuration à trois générations adultes est de loin la plus fréquente, 18,5 % des pivots appartenant même à une lignée de quatre générations. En comparaison, 13,4 % d'entre eux font partie d'une lignée *JAV*, sans avoir d'enfant adulte ; mais 34,2 % des individus, au total, sont sur une lignée *JAV* (la majorité d'entre eux ayant donc également un enfant adulte).

La conclusion s'impose d'elle-même : si l'hypothèse d'un « individu représentatif » est rejetée par la macroéconomie contemporaine, il existe encore moins de « famille représentative » pour l'étude des rapports entre générations.

La diffusion et l'hétérogénéité des transferts entre trois générations adultes

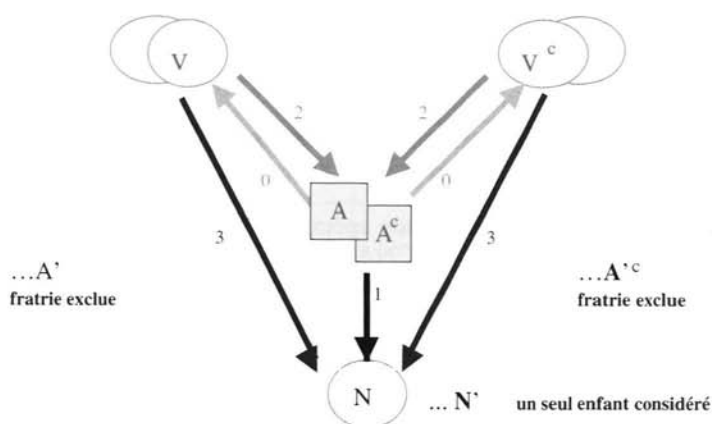
Ce constat n'empêche pas l'étude spécifique des familles à trois générations adultes à partir de l'enquête CNAV. Une configuration aussi complexe soulève néanmoins nombre de problèmes nouveaux, concernant aussi bien la représentativité de l'échantillon CNAV, l'approche théorique, que le comptage des flux entre générations, obligeant ainsi à *simplifier* l'analyse pour la rendre intelligible.

Le problème de la représentativité statistique de l'échantillon CNAV se décline à différents niveaux. On a déjà vu que les « triades » ne concernaient qu'un Français d'âge mûr sur deux. Ensuite, moins de 22 % de ces « triades » ont un pivot âgé de 49 à 53 ans (cf. tableau 2b) : le choix de cette bande étroite pour limiter l'incidence des effets de génération dans l'échantillon CNAV se paie donc au prix fort en terme de « représentativité » (alors que la moitié, déjà, des triades a un pivot âgé de 46 à 56 ans). Enfin, la comparaison avec l'enquête INSEE montre que l'échantillon CNAV est assez bien représentatif des familles *(J)NAV*, avec un pivot âgé entre 49 et 53 ans³⁶.

36. Cf. ARRONDEL Luc, MASSON André. *Une approche économique des réciprocités familiales entre trois générations (adultes)*. Rapport de la CNAV, 1999. La représentativité est cependant limitée à un tirage des familles concernées à partir de la *génération médiane des pivots*, « piliers des solidarités ». Un échantillon obtenu par généalogie descendante à partir des parents des pivots (de 49 à 53 ans) aurait une structure différente : la proportion chez les « vieux » des hommes de moins de 75 ans serait plus importante au détriment de celle des veuves âgées.

L'analyse théorique des échanges ou transferts entre trois générations adultes imbriquées, même si l'on n'en retient qu'un nombre restreint parmi les plus significatifs, se heurte d'emblée à une difficulté majeure — avant même la modélisation proprement dite —, qui concerne le choix des générations *actrices*, ayant un réel pouvoir de décision. On peut considérer que seuls les parents du pivot ont véritablement un rôle actif, déterminant les transferts à leurs enfants et petits-enfants, et contrôlant même les échanges éventuels entre ces derniers ; ou donner le pouvoir à la génération pivot, qui décide de l'allocation des ressources à ses ascendants et descendants ; ou supposer que

Graphique 1. — Schéma des transferts financiers entre trois générations adultes



• Aucun transfert :	28,0 %
• Incluant un flux ascendant (type 0) :	10,8 %
– avec flux descendant (A sandwich) :	6,4 %
– uniquement flux ascendant :	1,7 %
– autres :	2,7 %
• Uniquement flux descendants (type 1, 2 et 3) :	61,2 %
□ 1 et 3 :	5,4 %
□ 1 :	15,2 %
□ 3 :	1,6 %
□ 1 et 2 :	10,8 %
□ 2 :	16,3 %
□ 2 et 3 :	2,3 %
□ 1 et 2 et 3 :	9,7 %

Source : CNAV 1992.

les transferts, notamment ceux reçus par les enfants adultes, résultent d'un processus de négociation entre les pivots et leurs parents ; ou admettre encore que les transferts sont le fruit d'un partage des risques ou d'une assurance réciproque entre les trois générations, sans réel *leader*. Selon le point de vue adopté, l'interprétation des transferts observés peut varier considérablement... Pour les raisons indiquées, nous privilégierons ici le test des réciprocity indirectes entre générations, perspective plus ou moins « orthogonale » aux différents points de vue évoqués.

Le comptage même des flux entre les trois générations pose problème car il dépend de l'unité de référence choisie, soit des *lignées familiales* prises en compte dans la parenté du pivot interrogé, pris comme *ego*. Le graphique 1 indique la solution que nous avons retenue dans le cas des transferts *financiers*. Nous avons tout d'abord éliminé les aides ou dons versés par les enfants adultes à leurs parents (peu fréquents) et grands-parents (négligeables), pour ne retenir que quatre types de transferts notés ainsi :

- 0 : des pivots (ou conjoints) à leurs parents, dits « vieux » ($A \Rightarrow V$) ;
- 1 : des pivots à leurs enfants, dits « jeunes » ($A \Rightarrow N$) ;
- 2 : des « vieux » aux pivots ($V \Rightarrow A$) ;
- 3 : des « vieux » à leurs petits-enfants (« jeunes ») – saut de génération ($V \Rightarrow N$).

Ensuite, le graphique 1 considère l'unité constituée par le pivot enquêté (A), son conjoint éventuel (A^C), leur enfant interrogé (N), et leurs parents (4 possibles) : il néglige les *fratries* du ménage pivot (A' , A'^C) et de l'enfant adulte (N'), ainsi que les transferts qu'ils ont pu recevoir (du ménage pivot ou de ses parents) ou verser. Le choix s'explique à la fois pour des raisons d'économie, de cohérence, et de disponibilité de l'information dans l'enquête CNAV.

Les résultats montrent qu'une proportion significative (28 %) de ces unités familiales n'est pas concernée par les transferts financiers. On retrouve, en outre, la forte dissymétrie entre les transferts ascendants et descendants. Les ménages pivot qui soutiennent (ou ont soutenu) financièrement leurs parents sont peu nombreux (moins de 11 %), la plupart (6,4 %) aidant (ou ayant aidé) aussi leurs enfants. Dans une majorité de cas (61,2 %), il n'y a que des transferts descendants — dont près de la moitié (28,2 %) d'au moins de deux types. Les transferts aux enfants (type 1 ou 2) ont une diffusion comparable, sensiblement plus élevée que celle des transferts aux petits-enfants (type 3) : au total, 47,7 % des unités familiales sont concernées par un transfert des pivots aux enfants, 45,4 % par un transfert des « vieux » aux pivots, mais seulement 21,9 % par un transfert des « vieux » aux « jeunes » (cf. tableau 4 ci-après).

Outre leur diffusion, on peut aussi s'intéresser à la nature de ces transferts descendants : *donations*, qui relèvent surtout de la transmission patrimoniale ; *prêts d'argent*, *caution* ou *cession des droits à l'emprunt*, qui relèvent davantage d'une aide aux bénéficiaires dans le besoin (substitut d'une banque ou

Tableau 4. — Nature des transferts financiers descendants

Fréquence parmi la génération bénéficiaire (%)		Fréquence des différents transferts parmi les bénéficiaires (plusieurs transferts possibles) (%)			
		Donations	Logement (paiement des loyers ou mise à disposition gratuite)	Versements d'argent	Prêts, cautions ou autres aides pour l'achat du logement principal
Génération pivot vers enfants adultes A ⇒ N	47,7	11,9	16,6	79,7	21,2
Vieux vers petits-enfants V ⇒ N	21,9	19,3	3,4	78,3	10
Vieux vers pivots V ⇒ A	45,4	66,8	3,7	25	38,3

Source : CNAV 1992.

d'une société d'assurance) ; *prêt d'un logement, paiement d'un loyer, ou versements d'argent*, qui correspondent le plus souvent, pour de jeunes bénéficiaires, à des investissements dans leur capital humain³⁷. Le tableau 4 montre, sans surprise, que les transferts des « vieux » aux pivots prennent beaucoup plus souvent la forme de donations, alors que les transferts aux « jeunes » font l'objet d'une spécialisation des tâches : les pivots s'occupent davantage de leur éducation (paiement d'un loyer ou prêt d'un logement), leurs grands-parents jouent plus volontiers le rôle d'un organisme d'assurance ou de crédit (prêt d'argent ou caution).

Réciprocités indirectes rétrospectives et prospectives

Parmi les relations non financières entre les trois générations adultes (contacts, visites, services, aides en temps ou en nature...), nous retiendrons seulement celles qui correspondent de manière non ambiguë à un *transfert* — en faveur d'un individu *dépendant*, économiquement ou physiquement. La typologie en quatre types de transferts entre vifs peut alors être maintenue, avec les conventions suivantes. Les transferts de type 0 incluent maintenant le soutien du pivot à ses parents âgés³⁸. Les transferts de type 1 incorporent

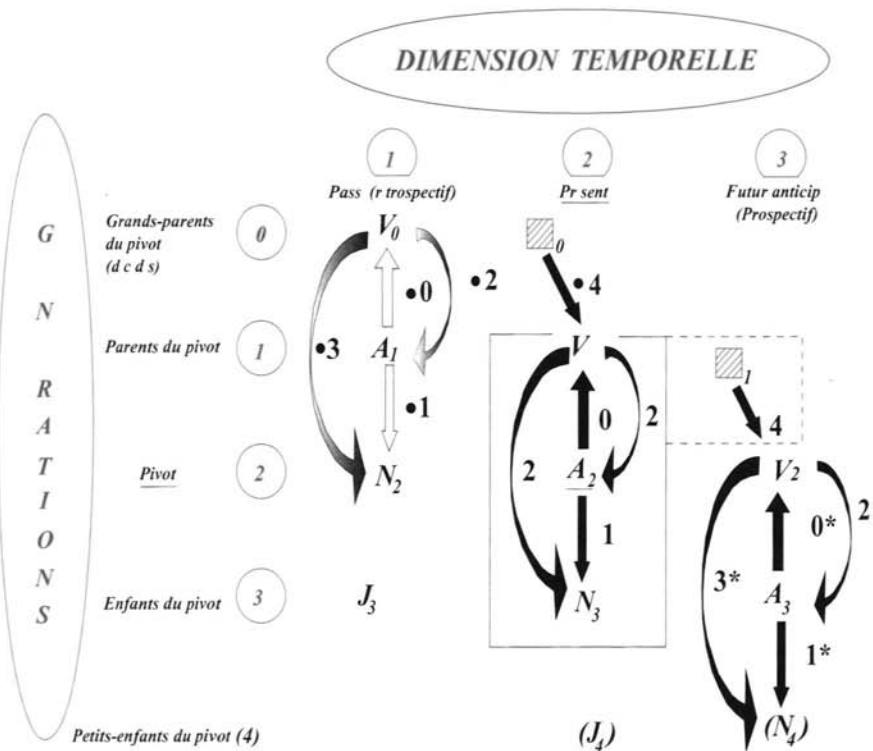
37. ARRONDEL Luc, WOLFF François Charles. « La nature des transferts *inter vivos* en France : investissements humains, aides financières et transmission du patrimoine ». *Économie et Prévision*, n° 135, 1998, pp. 1-27.

38. Les transferts non financiers des petits-enfants adultes à leurs grands-parents âgés peuvent être négligés : si 5,7 % de la génération jeune sont concernés, l'aide fournie est le plus souvent minime (en particulier, le petit-enfant n'est quasiment jamais « l'aideur principal »).

les investissements non financiers du pivot dans l'éducation des enfants adultes, ainsi que la garde de ses petits-enfants éventuels ; de même, les transferts de type 2 et 3 peuvent correspondre à des aides similaires pour les (arrière-) petits-enfants.

On aboutit ainsi à la représentation longitudinale des flux familiaux inter-générationnels du graphique 2 : dans une perspective de régime permanent, elle lie les transferts présents à leurs homologues passés et anticipés dans le cadre d'une configuration (J) NAV. La génération figure sur l'axe vertical du graphique, la période sur l'axe horizontal. Il n'est plus possible de confondre « âge » et « génération » comme on l'a fait jusqu'ici : la génération pivot,

Graphique 2. — Flux familiaux entre trois générations adultes



d'âge A au moment considéré, sera notée 2 en indice, soit A_2 ; ses parents (les « vieux ») appartenant à la génération 1, ses enfants (les « jeunes ») à la génération 3 ; mais le test des réciprocitys indirectes oblige encore à considérer les parents des « vieux » et les enfants éventuels des « jeunes », soit finalement *cinq générations* (dont une décédée). Les flèches du rectangle central reproduisent les quatre types de transferts, de 0 à 3, entre les trois générations enquêtées ; il faut lui ajouter un transfert de type 4 (flèche en biais), représentant les *espérances d'héritage* du pivot. Les transferts actuels sont notés ainsi de 0 à 4, les flux passés équivalents, de $\bullet 0$ à $\bullet 4$, et de même les flux futurs correspondants, de 0^* à 4^* ($\bullet 4$, par exemple, représente l'héritage reçu par les parents du pivot)³⁹.

Cette représentation graphique permet de codifier simplement les différentes réciprocitys indirectes au sein des familles (J)NAV. On a vu que ces mécanismes comportent deux dimensions, prospective et rétrospective : on est redevable à la génération précédente d'avoir coopéré (sinon la chaîne familiale serait interrompue), et l'on s'attend à ce que sa descendance fasse de même (pour que la famille continue). La réciprocity ascendante vise alors à sa propre survie – s'assurer une fin d'existence satisfaisante –, alors que la réciprocity descendante cherche plutôt la « survie par les siens » et répond au besoin de donner un sens à son existence, au-delà de sa finitude. Mais dans les deux cas, la famille ne peut, comme l'État, « pré-engager » les générations futures de manière crédible : elle doit utiliser des mécanismes de formation des préférences ou d'intériorisation des contraintes.

On peut donc diviser les mécanismes de réciprocity indirecte en quatre catégories :

(a) réciprocity ascendante et rétrospective, notée $\bullet 00$: ($A_2 \Rightarrow V_1$) car avant ($A_1 \Rightarrow V_0$) ;

(b) réciprocity ascendante et prospective, notée 00^* : ($A_2 \Rightarrow V_1$) pour après ($A_3 \Rightarrow V_2$) ;

(c) réciprocitys descendantes et rétrospectives, notées $\bullet 11$, $\bullet 22$ ou $\bullet 44$, selon le transfert considéré (celle relative au transfert de type 3 est plutôt $\bullet 33^*$) ;

(d) réciprocitys descendantes et prospectives, notées 11^* , 22^* ou 44^* , selon le transfert considéré – soit, par exemple, pour 11^* : ($A_2 \Rightarrow N_3$) pour après ($A_3 \Rightarrow N_4$).

Les tests de ces différents modes de réciprocity indirecte peuvent être menés à partir de différentes sources françaises. Considérons tout d'abord les

39. Le graphique se focalise sur les rapports entre générations : les relations d'*alliance* (couple) ou de *fratrie*, la différenciation sexuelle ou la dispersion géographique ne sont pas représentées. Il repose en outre sur certaines hypothèses. On oublie que le pivot peut avoir des enfants jeunes à la maison (J_3 à la date 2). On ne retient que les flux entre générations « adultes » : l'éducation des enfants jeunes ($N \Rightarrow J$) n'est pas représentée ; la garde des petits-enfants ($A \Rightarrow J$) est attribuée aux parents ($A \Rightarrow N$). On néglige les flux ascendants émanant des enfants adultes (âge N).

cas *rétrospectifs* (a) et (c). L'enquête CNAV montre que •00 est vérifié pour les services aux parents : les « vieux » dépendants sont plus souvent aidés par leurs enfants s'ils déclarent s'être occupés eux-mêmes de leurs propres parents dans le passé⁴⁰. Dans le sens descendant, d'autres données indiquent que non seulement les réciprocités •11, •22 et •44 sont vérifiées, mais qu'il existe en outre, pour chaque type de transfert, une forte transmissibilité des pratiques d'aide, de donation ou d'héritage, ou même d'héritage reçu par testament, de donation-partage, et des différentes aides : par exemple, avoir bénéficié soi-même de la caution de ses parents augmente, toutes choses égales d'ailleurs, la probabilité de servir de caution pour ses enfants.

S'agissant des réciprocités prospectives, l'effet de démonstration constitue une variante de 00* qui n'apparaît pas démentie, dans la mesure où la probabilité de l'aide aux parents, financière ou non, ne diminue pas – ou augmente même parfois – avec la présence d'enfants, au domicile ou hors domicile. Surtout, la probabilité d'aide (non financière) aux parents dépendants est plus élevée pour les pivots femmes, seuls, ayant des filles à domicile, ou connaissant de petits problèmes de santé⁴⁰. Ces résultats peuvent s'interpréter comme un effet de démonstration, provenant notamment de femmes qui risquent d'avoir davantage besoin d'aide dans leur propre vieillesse, mais d'autres explications sont possibles, comme une causalité inverse : le soutien des vieux parents affecte en retour l'état physique ou psychologique de l'aideur...^{41, 42}.

Conclusion

Comme le montre le débat sur les retraites, l'économie publique des rapports entre générations se limite trop souvent à deux acteurs, le marché et l'État social, en oubliant la famille, ou plutôt les familles diverses, avec des moyens financiers variables, mais aussi des préférences différentes et des configurations familiales très variées — de une à quatre générations imbriquées. Aussi, ne peut-on se contenter d'une analyse en termes d'inégalités de

40. WOLFF François Charles. *Altruisme, échange et réciprocité*. Thèse, Nantes, 1998.

41. ATTIAS-DONFUT Claudine. *Op.cit.*

42. Les autres réciprocités prospectives sont plus difficiles à tester. Tout au plus, le fait que les rares partages successoraux inégalitaires (7 % des cas) avantagent par la donation, plus que par l'héritage, les bénéficiaires avec enfants aux dépens de ceux sans descendance peut s'interpréter comme une réciprocité indirecte, de type 44*, ou mieux de type 22* : on transmet davantage, et plutôt de son vivant, à ceux qui pourront eux-mêmes transmettre en perpétuant la lignée familiale. Cf. ARRONDEL Luc, LAFERRÈRE Anne. « Taxation and Wealth Transmission in France », *mimeo*. À paraître in *Journal of Public Economics*, 1999.

ressources, qui envisage simultanément les redistributions inter et intra-générationnelles opérées par les politiques sociales. L'analyse des interactions entre solidarités publiques et privées doit prendre en compte la grande *hétérogénéité* des situations familiales. L'approche beckerienne, qui oppose les familles libres dans leur choix à celles qui sont contraintes sur les marchés financiers, ne constitue qu'un premier pas dans cette voie : elle oublie la diversité des configurations générationnelles et l'importance des effets rétropectifs sur les comportements ou les motivations de transferts.

On peut certes être tenté d'hypostasier une configuration familiale particulière. Le discours sociologique se soucie ainsi de plus en plus des femmes de 50 à 60 ans, devenues les *piliers* des solidarités familiales : elles doivent s'occuper à la fois de leurs vieux (beaux-)parents, de leurs enfants adultes et/ou souvent de leurs petits-enfants, et seraient ainsi renvoyées, aux âges mûrs, à leur rôle traditionnel. Ce discours a sans doute une part de vérité, mais occulte le fait que près d'une femme sur deux ne connaîtra pas (ou pas longtemps) cette situation inconfortable... Et faut-il alors, pour alléger la charge de ces femmes, faire davantage appel aux solidarités publiques, ou favoriser un recours accru aux services marchands ? L'exemple a une portée générale : si la prise en compte des liens familiaux modifie les données du problème, l'enjeu principal, pour l'économiste du moins, demeure le niveau optimal de la redistribution publique. Ainsi, est-on allé trop loin, ou faut-il encore faire davantage, pour les retraites ou le soutien des « vieux » ?

États-Unis : cinq tendances majeures

Michel Drancourt

Lorsque, comme nous le faisons en permanence à futuribles, on suit attentivement la production américaine d'études sur le futur, on ne peut qu'être frappé par la multiplication de travaux visant à dresser une liste plus ou moins longue des tendances de toute nature qui auront (pourraient avoir) un impact majeur sur la société et les modes de vie au XXI^e siècle. Prenant souvent la forme d'un simple inventaire des « trends » et « megatrends » que leurs auteurs décèlent dans l'Amérique d'aujourd'hui ou anticipent à partir de découvertes récentes, notamment dans le domaine scientifique et technique, ces listes sont fort diverses et généralement dépourvues de toute analyse scientifique¹.

Michel Drancourt rend compte ici d'un tel travail, accompli par deux politologues américains qui, ne se contentant toutefois pas d'un inventaire à la Prévert, ont essayé d'analyser quels étaient les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'avenir de la vie politique aux États-Unis.

Ils ont identifié cinq « réalités » qui, depuis l'émergence de la société d'information jusqu'à la composition ethnique de la population américaine, vont à leurs yeux façonner la vie politique américaine au XXI^e siècle.

H.J.

Deux politologues américains, William A. Galston et Elaine C. Kamarck, qui font partie de l'équipe Bill Clinton-Al Gore, s'interrogent² sur les facteurs

qui conditionnent la vie politique (ils pensent évidemment aux États-Unis) au prochain siècle. Ils le font en s'interrogeant sur l'avenir des partis républicain et dé-

1. Un des meilleurs artistes dans le genre est certainement Joseph Coates. Voir à ce propos : COATES Joseph. « L'Avenir hautement probable. 83 hypothèses sur l'année 2025 », *futuribles* n° 208, avril 1996.

2. Cf. GALSTON William A., KAMARCK Elaine C. « Five Realities that Will Shape 21st Century Politics ». *Blueprint Magazine*, automne 1998.

mocrate et constatent qu'aujourd'hui les frontières entre eux sont troublées. Ils insistent sur les défis que leurs responsables — et plus particulièrement les démocrates — auront à affronter au cours des prochaines décennies. Ils en dénombrent cinq.

1. Gens de savoir vs. classes ouvrières

Nous vivons une période de changement aussi intense que celle de la fin du XIX^e siècle qui marquait le passage d'une société agraire à une société industrielle. L'ère industrielle fait place à l'âge informatique caractérisé par des changements techniques permanents et la globalisation des activités économiques. Les nouvelles techniques réduisent les coûts de l'information et de sa transmission. La demande de formation est considérable. Les informations comme les capitaux sautent les frontières, contribuant à intensifier partout la compétition et mettant en cause les secteurs qui se croyaient abrités.

Quelles conséquences pour la politique ? Elle a longtemps été dominée par les structures en classes de l'économie industrielle. Au fur et à mesure que montait la puissance des compagnies industrielles s'imposait une politique sociale plus ou moins orchestrée par l'État.

Désormais les choses changent. Les personnes mieux formées, plus mobiles, se méfient de toute forme de centralisation politique. Elles seront moins sensibles aux courants médiatiques. Elles voudront des gouvernements qui ne leur diront pas ce qui est bon pour elles mais qui leur fourniront les éléments de leur propre choix. Elles seront attentives au fait que les investissements assurent vraiment le progrès et la sécurité dans la nouvelle économie.

L'effacement de la classe moyenne, principalement par progrès vers le haut

L'une des discussions les plus vives à propos de la nouvelle économie porte sur la réduction de la classe moyenne et sur l'ampleur du fossé qui sépare les riches des pauvres. Certains pensent que cela provoquera une sorte de nouveau *New Deal*, avec une nouvelle vague d'intervention du gouvernement fédéral pour réduire les risques d'insécurité.

L'argument de base de cette thèse est que la majorité des gens rejetés de la classe moyenne en raison des changements d'activités rejoignent le rang des pauvres. C'est certainement vrai pour des employés peu qualifiés qui avaient des salaires élevés dans l'industrie et les activités de défense. Mais au total l'hypothèse d'une pauvreté croissante est fautive. Certes le pourcentage des familles à faible revenu est légèrement supérieur à ce qu'il était en 1972 à la fin du *boom* d'après-guerre, étant entendu que le seuil de pauvreté se situe à un niveau de revenu plus élevé qu'hier. Mais le fait majeur ce n'est pas l'accroissement de la pauvreté. C'est la montée de millions d'Américains dans la catégorie des « riches ». En 1968, 23 % de la population percevait un revenu égal ou supérieur à 50 000 \$ (dollars 1996). En 1996, cette proportion est passée à 34 %. Durant la même période la proportion des familles disposant d'un revenu entre 25 000 dollars et 50 000 dollars par an a baissé de 39 à 30 %.

Comment expliquer cette évolution ? La première constatation est celle de l'élévation du niveau de formation.

Le parti pris de l'éducation

L'économie profitera des progrès de la formation. Par ailleurs la science poli-

tique nous enseigne qu'un bon niveau de formation prédispose au vote. Si le cœur de la classe moyenne monte d'un rang dans la formation et la richesse elle sera plus portée qu'elle ne l'est à voter. On sent déjà ce mouvement. En 1992, pour les primaires démocrates, 38 % des votants étaient titulaires d'un diplôme de collège ou au-delà (contre 20 % de diplômés pour la population en âge de voter). Ce pourcentage était de 47 % pour les primaires républicaines de 1996.

La croissance rapide de ce nouveau groupe de travailleurs et son poids dans les élections changera l'approche des problèmes politiques. Ce type d'électeur sera plus informé et cherchera à se faire une opinion par lui-même. Il souhaitera garder son libre arbitre.

La participation syndicale

Les conséquences de la nouvelle économie se traduisent par une remise en question de toutes les formes de centralisation, notamment celle des syndicats. De 1976 à 1992, l'influence des syndicats sur le parti démocrate a fortement diminué. En 1976, les ménages syndiqués représentaient 41 % des votes démocrates aux présidentielles. En 1984, Walter Mondale qui était leur porte-parole constatait que 37 % seulement des ménages ayant voté pour lui étaient syndiqués. En 1996, ce pourcentage — pour Bill Clinton — tombait à 28 %.

Cette évolution est la conséquence du passage de l'économie de production de masse à l'économie de l'information. En 1955, 24,4 % des gens au travail étaient syndiqués. Aujourd'hui, 14,5 % seulement le sont. Ce mouvement est plus prononcé dans le secteur privé que dans le secteur public. Le secteur public tend à être le refuge des syndicats : en 1950, les

employés du secteur public ne représentaient qu'un faible pourcentage des syndiqués ; ils comptent pour 42 % en 1996.

Les syndicats sont capables de mobiliser les salariés du secteur public, mais incapables d'intéresser les autres. Cela ne veut pas dire que les syndicats n'agiront pas sur les élections. Ils chercheront à mobiliser les mécontents et les laissés pour compte.

Des travailleurs « branchés »

L'Institut pour la Nouvelle Californie a divisé les Californiens en trois catégories : les travailleurs traditionnels, les travailleurs « branchés » et les individuels.

Les « branchés » représentaient, en 1996, 31 % de la population californienne et près de la moitié des gens au travail. Deux ans plus tard, ces chiffres étaient passés à 37 % et plus de la moitié. Si la poussée se poursuit ils domineront la population californienne du XXI^e siècle.

Les « branchés », en politique, sont difficiles à assimiler aux libéraux ou aux conservateurs. En 1996, par exemple, ils ont voté Clinton pour les présidentielles et républicains pour le Congrès de l'État et celui de l'État fédéral. Ils seront la clé des futures élections. Ils misent sur les valeurs individuelles et souhaitent que le gouvernement favorise les efforts individuels. En revanche, ils en attendent une lutte en faveur de l'environnement, même s'il faut pour cela frapper les industries fautives de fortes pénalités.

Ils sont favorables aux règles du marché et tolérants dans le domaine social. Ils ne se sentent pas bien représentés par les instances politiques. Les modes d'information des citoyens, notamment des « branchés », changeront. Dès à présent ceux qui s'informent par la télévision

classique sont moins nombreux. Ceux qui s'informent par les télévisions câblées sont de plus en plus nombreux. Le marché des idées sera de plus en plus compétitif.

2. Des générations sceptiques vis-à-vis du gouvernement

La politique des années trente aux années soixante-dix a été dominée par des générations qui croyaient en l'action du gouvernement fédéral. Les générations à venir donneront la préférence à un gouvernement « modeste ».

Le renouvellement des générations secoue les conditions de la vie politique. En l'an 2000, la génération du *New Deal* ne représentera plus que 8 % de la masse électorale. Celles-là ont été généralement acquises aux actions menées pour sortir de la crise, pour assumer les charges de la guerre, pour faire face aux défis qui ont suivi.

Les générations ultérieures sont moins confiantes dans l'action de l'État. Certaines ont été marquées par la guerre du Vietnam, la disgrâce de Richard Nixon, la croissance faible des années quatre-vingt couplée à l'inflation.

En 1964, 76 % des Américains pensaient que le gouvernement fédéral agissait au mieux. Aujourd'hui ils sont moins de 50 %. Les générations nées entre 1965 et 1978 sont à leur tour différentes de celles qui ont été marquées par le Vietnam et les scandales. Elles ont vécu la montée du droit des femmes et de la protection de l'environnement. Elles font moins confiance à l'État pour régler ce type de problème qu'à l'action de ce qu'en France on appelle la société civile.

Les générations récentes ont été témoins et ont vécu les changements de la vie so-

ciala, la libéralisation des mœurs, l'augmentation de la violence. L'ayant souvent vécu de façon négative, elles en tirent des réflexes plutôt conservateurs.

Elles ont tendance à penser que le gouvernement est impuissant et que rien ne vaut l'effort individuel pour faire face aux défis, y compris dans le domaine économique. Ces générations cependant réclament au gouvernement deux actions, l'une en matière d'éducation, la seconde en matière d'environnement. Elles sont plus intéressées par l'action politique locale que par l'action générale. Il en résultera dans les prochaines décennies une redéfinition du rôle du pouvoir fédéral, des pouvoirs des États et des pouvoirs locaux.

3. Des villes vers les suburbs

Après la Deuxième Guerre mondiale, avec le *baby boom*, les banlieues se sont développées. La vague de crimes, la médiocrité des écoles du centre des villes, ont accentué le mouvement. Bien que ces problèmes aient été en partie réglés, la suburbanisation s'est poursuivie avec un changement majeur. Avant, les banlieues étaient des cités-dortoirs. De plus en plus elles sont le centre d'activités économiques notamment pour les hautes technologies.

De même que le centre de la vie politique s'est déplacé des petites cités vers le centre des villes au début du XX^e siècle, aujourd'hui elle se déplace du centre des villes vers les banlieues.

Lors de l'élection de 1960, les votes de la cité de Chicago contribuaient à concurrence de 35 % aux votes de l'Illinois et contrôlaient une bonne partie des élus. La banlieue comptait pour 20 %. En 1996, c'est l'inverse qui s'est produit : la cité compte pour 20 %, les cités pour 40 %.

Cette répartition s'est reproduite dans de très nombreux États jusqu'alors dominés par un grand centre. Or les démocrates axaient leur campagne sur les votants des centres des villes. S'ils veulent perdurer ils doivent prendre conscience du fait qu'au XXI^e siècle le centre de gravité de la vie politique se déplacera. D'ailleurs Clinton l'a compris. Ses deux victoires ont été acquises dans les *suburbs*. Mais les républicains y progressent fortement. La nouvelle économie présente les cités comme des anachronismes. Malgré tout leur rôle dans le commerce, l'innovation, la culture ne disparaîtra pas. Au contraire.

Les politiques qui voudront l'emporter seront obligés d'imaginer de fédérer les ressources des banlieues et ce qu'il reste de forces aux centres des villes. Pendant longtemps, les questions raciales empêchaient de telles synthèses. Mais, désormais, les banlieues sont plus diverses, y compris sur le plan ethnique. Leur caractéristique est la recherche d'un certain style de vie et du respect de l'environnement.

4. Diversification des structures familiales

Peu de changements ont autant marqué la vie américaine que ceux qui ont affecté la famille.

Dans la politique à l'ancienne, l'électorat était dominé par les familles avec des enfants mineurs. Ce ne sera pas le cas au XXI^e siècle où les rapports enfants - familles seront en pleine évolution. En 1970, 85 % des enfants mineurs vivaient avec leurs deux parents. Aujourd'hui ils ne sont plus que 68 %, alors que le pourcentage de ceux qui vivent seulement avec leur mère est passé de 11 % à 24 %. Durant la même période, le pourcentage de la population adulte non mariée est

passé de 16 % à 23 %, tandis que l'âge médian du mariage s'élève. Quant aux taux de divorce, il a triplé. Certaines de ces tendances peuvent se calmer. Le taux de divorce n'a-t-il pas légèrement baissé depuis les années quatre-vingt ? Mais l'érosion du mariage devrait se poursuivre. Des études récentes prévoient qu'en 2010 les couples mariés avec des enfants mineurs ne représenteront plus que 20 % des ménages. D'une façon générale, les ménages avec enfants représentent à peine le quart de l'ensemble, soit le niveau le plus bas de l'histoire américaine.

La population va vieillir. Actuellement les 65 ans ou plus représentent 12 % de la population. En 2050 ce chiffre passera à 20,8 %. Cependant les moins de 18 ans sont aussi plus nombreux. La croissance de leur nombre pourrait se poursuivre jusqu'au milieu du XXI^e siècle où l'on prévoit 90 millions d'enfants contre 70 actuellement. Plus de 90 % de cette croissance sera le résultat de l'immigration principalement hispanique et asiatique. Il y aura donc plus de diversité qu'aujourd'hui dans la masse des enfants.

Ce double mouvement débouche sur un paradoxe. La satisfaction des besoins des enfants devrait être un des grands thèmes de la politique de *welfare* à venir mais le pourcentage des familles avec enfants mineurs se réduira. Une coalition politique capable de mener une politique en faveur des enfants devra inclure de plus en plus de ménages sans enfant. L'appel au sens de la responsabilité parentale pour soutenir une politique favorable aux jeunes ne suffira pas. Il faut que tout le monde comprenne que l'avenir dépend de millions d'enfants le plus souvent pauvres, issus de minorités ou d'immigrants. Mais il risque d'y avoir des tensions entre les po-

litiques de soutien aux jeunes et celles destinées à la sécurité des vieux.

Le parti qui voudra maîtriser cette contradiction doit travailler dès aujourd'hui à la surmonter.

5. Quid de l'identité nationale ?

La vie politique sera compliquée par le nouveau mélange ethnique. Il y a danger d'opposition entre les deux groupes. Mais il y a aussi opportunité d'un renouvellement de l'unité nationale.

Autrefois, la division classique en la matière était celle des Blancs et des Noirs. Les républicains étaient plutôt tentés par la ségrégation. Les démocrates par un essai d'intégration. Avec la croissance de la multiethnie, ces stratégies sont obsolètes et doivent faire place à l'idée de partager les valeurs nationales, des moyens et des résultats de la nouvelle économie.

Au milieu des années vingt, les États-Unis avaient adopté une politique restrictive en matière d'immigration qui se prolongera quarante ans. En 1965, elle connut un changement radical avec l'admission de nouveaux immigrants en provenance surtout des pays d'Amérique latine et d'Asie. Le résultat de cette politique est très visible. Le pourcentage d'Américains nés hors d'Amérique a doublé depuis le milieu des années soixante. Près de 11 % de la population est d'origine hispanique, 12 % sont Afro-Américains et 3 % sont Asiatiques. À New York, les Hispaniques forment déjà le groupe minoritaire le plus important. En 1997, pour la première fois les enfants d'origine hispanique dépassent en nombre ceux des Afro-Américains.

Ces évolutions vont s'accélérer dans la première moitié du prochain siècle. Dès

2005, les Hispaniques deviendront le premier groupe minoritaire du pays. En 2050, ils représenteront le quart de la population américaine et les Asiatiques 8 % (les Afro-Américains 13,5 %). Le pourcentage des Blancs non hispaniques tombera à 53 % et, dans de nombreux États, ils seront minoritaires.

Les données électorales en seront profondément modifiées. Les responsables politiques commencent à en prendre conscience. Ainsi, les républicains, qui s'étaient mis à dos les Afro-Américains et les Hispaniques en Californie, au Texas et en Floride, révisent leur approche.

Une politique qui rassemble des ethnies différentes ne peut pas se contenter d'affirmer des principes. Elle doit aussi imaginer la résolution concrète des problèmes d'augmentation du niveau de vie pour le plus grand nombre.

**

Pour la politique intérieure américaine les défis des prochaines décennies se résument donc ainsi :

— Comment concilier les exigences de la mondialisation et les intérêts de tous les travailleurs ?

— Comment répondre aux aspirations des habitants des *suburbs* sans sacrifier ceux des cités ?

— Comment mener une politique d'investissement en direction des jeunes avec le soutien de gens qui seront tentés de penser surtout à eux-mêmes ?

— Comment favoriser le respect mutuel des différentes composantes ethniques pour continuer à promouvoir l'unité de l'Amérique autour des valeurs individuelles, de l'égalité des chances, et de la responsabilité de chacun vis-à-vis des autres ?

La démarche prospective

Un bref guide méthodologique

Hugues de Jouvenel ¹

*Il nous est souvent demandé s'il existe un texte concis exposant les concepts de base et les caractéristiques de la démarche prospective, la philosophie qui la sous-tend et les principales étapes à suivre pour construire des scénarios. Nous rééditons donc ici un texte initialement publié dans la revue *futuribles* de septembre 1993, texte mis à jour et complété à la lumière des développements méthodologiques récents et surtout des nombreuses études de prospective appliquée conduites dans le cadre du « groupe Futuribles ».*

D'abord sont rappelées les idées essentielles sous-jacentes à la démarche prospective comme instrument d'aide à la décision, les vertus et les limites de l'exercice d'anticipation au regard de l'action. Sont ensuite rappelées les principales caractéristiques de cette « indiscipline intellectuelle » et, notamment, ce qui la différencie de la prévision. Enfin sont brièvement expliquées les différentes étapes de la construction de scénarios exploratoires et les méthodes à cette fin utilisables.

Les experts en prospective et ceux qui sont friands de méthodologies sophistiquées trouveront peut-être le propos un peu sommaire. L'objectif de l'auteur, en effet, est ici d'exposer de manière aussi simple que possible le pourquoi et le comment d'une démarche qui s'avère plus que jamais indispensable.

H.J.

La prospective, concepts de base

Ni prophétie ni prévision — concept théologique réservé à la connaissance que seul Dieu aurait de l'avenir, disait Voltaire — la prospective n'a pas pour

1. Directeur général du « groupe Futuribles ».

objet de pré-dire l'avenir — de nous le dévoiler comme s'il s'agissait d'une chose déjà faite — mais de nous aider à le construire. Elle nous invite donc à le considérer comme à faire, à bâtir, plutôt que comme quelque chose qui serait déjà décidé et dont il conviendrait seulement de percer le mystère.

Reconnaissons de ce point de vue qu'elle est le fruit d'une véritable révolution de la pensée puisque, aux philosophies d'antan reposant très largement sur l'idée d'un système autorégulé (ou régulé par Dieu), se perpétuant suivant une logique qui lui était propre (cf. le thème de la « bonne Nature ») et dont l'homme n'était qu'un sujet, s'est substituée une philosophie au sein de laquelle (immense présomption pourraient dire certains) l'homme devient un acteur principal, sinon le maître.

On pourrait longtemps dissenter sur la question du déterminisme et de la liberté, sans doute pour parvenir à la conclusion que nous ne sommes ni totalement libres ni totalement prédéterminés. Mais il est clair que la foi jadis accordée à l'autorégulation des systèmes, l'acquiescement des individus à un destin tout tracé, a cédé progressivement la place au culte de l'homme libre et responsable. D'autant plus libre et responsable que son pouvoir n'a cessé de croître — notamment au travers des progrès de la science et de la technologie — pour le meilleur comme pour le pire...

Le fait est que la prospective repose sur trois postulats qui en disent long sur la philosophie, au moins implicite, de la démarche. Ces trois postulats se traduisent par les affirmations suivantes :

L'avenir est domaine de liberté

L'avenir est domaine de pouvoir

L'avenir est domaine de volonté

Ceci est très clair lorsque Gaston Berger nous invite à « considérer l'avenir non plus comme une chose déjà décidée et qui, petit à petit, se découvrirait à nous, mais comme une chose à faire » et lorsque Bertrand de Jouvenel écrit à son tour : « À l'égard du passé, la volonté de l'homme est vaine, sa liberté nulle, son pouvoir inexistant (...). Le passé est le lieu des faits sur lesquels je ne puis rien, il est aussi du même coup le lieu des faits connaissables » (ce qui n'exclut pas qu'il donne lieu à plusieurs interprétations). Alors, au contraire, que « l'avenir est pour l'homme, en tant que sujet connaissant, domaine d'incertitude, et pour l'homme, en tant que sujet agissant, domaine de liberté et de puissance ».

L'avenir domaine de liberté

J'observe que l'avenir n'est pas déjà fait, prédéterminé, qu'il est, au contraire, ouvert à plusieurs futurs possibles : les futuribles.

Dire qu'il n'est pas déjà fait, c'est affirmer d'emblée qu'il est, par essence, inconnaissable et qu'il ne peut donc exister de « science du futur » qui — grâce à nos instruments modernes d'investigation, en substituant à la boule de cristal et au marc de café de puissants systèmes experts — nous permettrait de pré-dire avec certitude ce que sera le futur².

Cette affirmation décevra les sujets connaissant ce que nous sommes. Pire, elle signifie que, alors que les incertitudes s'accroissent, la prospective sera vaine comme réducteur d'angoisse.

De tout temps l'inquiétude des hommes vis-à-vis du futur a été grande. Sans doute l'est-elle plus encore aujourd'hui tant le changement s'accélère, les ruptures se multiplient, l'impression de chaos l'emporte sur celle d'un ordre bien réglé, tant est vaste l'éventail des futurs possibles (des meilleurs aux pires) et l'étendue des incertitudes.

De tout temps, consciemment ou non, nous avons cherché à réduire ces incertitudes :

— d'où la quête ancestrale d'invariants aussi bien dans l'ordre de la nature que dans l'ordre social ;

— d'où notre attachement à l'ordre ancien et à sa perpétuation (un ordre que l'on connaît, où l'on a « ses habitudes ») ;

— d'où notre propension à chercher partout des assurances, dans la parole d'autrui et au travers de l'élaboration de lois et de contrats.

Nul ne conteste l'existence d'invariants dans l'ordre naturel : ainsi du cycle des jours, des saisons, voire des climats, même si force est de reconnaître, s'agissant par exemple des climats, que la recherche météorologique sur longue période en est encore à ses balbutiements, et que l'action des hommes interfère de plus en plus sur l'atmosphère, rompant peut-être ainsi le rythme « naturel »... (cf. le débat sur l'effet de serre, d'ailleurs fort bien prévu par Svante Arrhenius dès 1910³).

Recherche d'invariants aussi dans l'ordre social : ainsi de la constitution de séries longues dévoilant un mouvement continu, linéaire ou cyclique qui, toutefois, même si les historiens en décèlent, ne se perpétueront pas nécessairement toujours à l'identique⁴. D'où les limites (cf. *infra*) de toutes les méthodes de prévision reposant sur l'extrapolation du passé.

Sans nier qu'il puisse exister de tels invariants, dont seule l'histoire pourra attester de la pérennité et sur lesquels incontestablement les chercheurs ont encore beaucoup à faire, j'affirme que l'avenir des sociétés humaines est loin

2. D'où la critique parfois adressée au terme de futurologie inventé par Ossip Flechtheim en 1949 dans un article intitulé « Futurology : the New Science ». *Forum*, vol. III, pp. 206-209.

3. Cf. « L'effet de serre : la prévision de Svante Arrhenius ». *futuribles*, n° 131, avril 1989.

4. Voir à titre d'exemple les travaux de Cesare Marchetti, notamment : « Invention et innovation, les cycles revisités ». *futuribles* n° 53, mars 1982 ; « L'automobile en danger de mort lente, ou futuribles interpellé ». *futuribles* n° 99, mai 1986.

d'être intégralement régi par de telles lois, qu'il demeure largement indéterminé et ouvert.

Tant pis pour le sujet connaissant qui devra faire l'apprentissage de l'incertitude, un apprentissage d'autant plus difficile, avouons-le, que nous avons été élevés dans le culte de la vérité, du savoir beaucoup plus que dans celui du risque et de la liberté !

Tant mieux pour le sujet agissant pour qui ces plages d'indétermination constitueront autant d'espaces de liberté, de marges d'autodétermination.

Nullement naïf au point de croire pour autant que tout est possible, le prospectiviste devra ainsi identifier l'éventail des futurs possibles. Et, comme celui-ci se déforme continuellement — des futuribles disparaissent alors que d'autres émergent —, il faudra le faire non pas une fois pour toutes mais de manière permanente.

Cela est évident même lorsqu'il s'agit de phénomènes empreints d'une grande inertie. Ainsi, s'il est incontestable que nous héritons d'un certain capital de ressources minérales et minières, lentement constitué au fil d'un processus millénaire, il est non moins vrai que :

— Les progrès rapides de la science et de la technologie vont permettre la détection et l'exploitation de gisements hier ignorés ou inexploitable, voire faire apparaître l'utilité de matériaux jusqu'alors jugés sans valeur.

— Les fluctuations encore plus rapides des prix — non exclusivement commandées par les lois de l'offre et de la demande — et des taux de change vont elles-mêmes rendre plus ou moins attractives, dans des espaces de temps très courts, des ressources qui, en absolu, n'auront varié ni en volume ni en qualité.

Ainsi donc — y compris s'agissant de phénomènes que l'on croit immuables — convient-il d'être sans cesse vigilant vis-à-vis des changements possibles et, inversement, dans les domaines où l'on croit les changements rapides, de ne pas négliger les facteurs d'inertie et ceux qui, tout simplement, jouent un rôle frein : par exemple, les changements socio-organisationnels et l'acquisition des nouveaux savoir-faire qu'impliquent souvent l'adoption de nouvelles technologies.

Cette fonction de veille est sans nul doute à la base de toute démarche prospective. Elle implique une analyse et une évaluation permanentes à la fois des tendances lourdes et de ces « idées et faits porteurs d'avenir » que Pierre Massé qualifiait ainsi en raison de leur caractère « infime par leurs dimensions présentes mais immense par leurs conséquences virtuelles ».

Sans anticiper sur les développements ultérieurs concernant la méthodologie, soulignons tout de suite combien le regard que nous portons sur la réalité est souvent faussé par :

— Les outils d'observations qui sont les nôtres ou, plus élémentairement encore, les sources d'information que nous utilisons.

— Les instruments de mesure que nous utilisons, l'exemple le plus évident étant celui du produit national brut par tête qui tend, par exemple, à privilégier ce qui est cher par rapport à ce qui nous est cher, et parfois à surestimer l'accessoire tandis qu'est sous-estimé l'essentiel.

— Le poids des théories à partir desquelles nous croyons pouvoir expliquer les phénomènes, ces théories étant bien souvent très en retard par rapport à la réalité : n'a-t-on pas continué à enseigner que l'atome était insécable pendant des années encore après Hiroshima !

— L'influence des idéologies et, plus généralement, des idées régnantes qui bien souvent occultent la réalité — elles sont parfois même largement diffusées à cette fin (stratégie de détournement) : ainsi en est-il de l'explication de la crise économique par les chocs pétroliers et de la sortie de crise par les nouvelles technologies, thèses hélas trop simples pour être vraies.

Ces bévues — largement induites par le refus de voir des problèmes qui dérangent et par les limites, voire les carences, de nos capacités d'analyse — entraînent à leur tour l'adoption de stratégies bien souvent inadaptées, tout ceci étant largement entretenu par les mythologies collectives que nous produisons pour substituer à une réalité douloureuse, voire conflictuelle, un consensus d'apparence : ainsi en va-t-il de l'idée fort répandue que nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère de croissance (un « Kondratieff ascendant »), qui, spontanément — quoi que nous fassions — entraînera l'éradication du chômage, permettra d'allonger la durée d'activité professionnelle sur l'ensemble de la durée de vie, et donc de résoudre les défis liés au vieillissement démographique.

L'avenir domaine de pouvoir

« Quand il est urgent, c'est déjà trop tard » disait Talleyrand.

À mesure que le changement s'accélère, se multiplient sur le bureau des décideurs les dossiers appelant décisions de sorte que, de plus en plus, ceux-ci sont traités dans l'ordre que dicte l'urgence. Hélas, les problèmes ne se trouvant ainsi inscrits à l'agenda que lorsqu'ils sont devenus « brûlants », nos décideurs se trouvent la plupart du temps privés de véritable liberté de mouvement.

Les dirigeants justifient ainsi bien souvent leurs décisions en disant qu'ils n'avaient **pas** le choix, qu'ils agissaient sous contrainte. La vérité pourtant est toute différente : ils devraient dire qu'ils n'avaient **plus** le choix, ayant laissé dériver la situation jusqu'à un point tel qu'ils ne disposaient plus d'aucune liberté pour infléchir le cours des choses.

Tomber sous l'empire de la nécessité est précisément la conséquence de l'imprévoyance. Le moyen qu'il n'en soit pas ainsi est de prendre conscience des situations en formation quand elles sont encore modelables, avant

qu'elles n'aient pris une forme impérieusement contraignante. Autrement dit, sans activité prévisionnelle il n'y a pas de liberté de décision, les décideurs sont acculés à gérer les urgences, ne disposant en l'occurrence guère de liberté d'action.

Reconnaissons cependant que si l'anticipation s'impose pour éviter d'être continuellement acculé à ne gérer que les urgences, l'accélération du changement rend aussi la prévision plus nécessaire. D'où la métaphore du phare de Gaston Berger : « Sur une route bien connue, le conducteur d'une charrette qui se déplace au pas, la nuit, n'a besoin, pour éclairer sa route, que d'une mauvaise lanterne. Par contre, l'automobile qui parcourt à vive allure une région inconnue doit être munie de phares puissants. Rouler vite sans rien voir serait proprement une folie. »

La rapidité du changement, son imprévisibilité croissante ont suscité le développement de théories telles que celle de la **réactivité** : à défaut d'y voir clair, soyons adaptables. Le concept est séduisant mais l'adaptabilité instantanée est une illusion lorsqu'on a la charge d'une organisation, la responsabilité d'une équipe dont le savoir-faire ne peut être renouvelé en un instant, dont la mobilisation implique un minimum de projets s'inscrivant dans la durée.

Ajoutons que le temps long est le seul sur lequel peuvent réellement être engagées les actions en profondeur impliquant, par exemple, de nouvelles infrastructures, la formation des hommes, le changement des mentalités et des comportements. Pratiquement, à l'horizon de quelques mois, de trois ou cinq années, les jeux sont presque faits, les marges de manœuvre très limitées.

Tout dépend maintenant de l'ambition que l'on s'assigne, du rôle qui est le nôtre : toute différente étant l'attitude du pompier qui réagit à l'événement et celle du stratège qui entend le provoquer.

Michel Godet distingue trois attitudes face à l'incertitude et aux potentialités de l'avenir : passive (subir le changement), réactive (attendre le changement pour réagir) et prospective dans le double sens de la pré-activité et de la pro-activité. « La pré-activité, écrit-il, c'est se préparer à un changement anticipé alors que la pro-activité, c'est agir pour provoquer un changement souhaitable⁵. »

Dire que l'avenir est domaine de pouvoir ne signifie pas à l'évidence que nous disposons d'un pouvoir absolu.

Il y a un problème d'ensemble et de sous-ensembles tenant à la coexistence sur une même scène de différents acteurs qui exercent simultanément différents pouvoirs, plus ou moins puissants, et plus ou moins conflictuels. C'est toute la dialectique de l'acteur et du système si bien analysée par

5. Voir d'une manière générale : GODET Michel. *De l'anticipation à l'action*. Paris : Dunod, 1991.

Michel Crozier, et qui explique que toute réflexion prospective se doit d'intégrer, non seulement l'ensemble des facteurs, mais aussi le jeu des acteurs.

Chacun possède une parcelle de pouvoir lui permettant de faire pour lui-même des projets. Mais il existe également pour chacun une prévision nécessaire qui doit lui permettre de se renseigner (renseignements toujours incertains) sur le mouvement imparti à l'ensemble par la dynamique propre du système et par le fait des autres.

Nous sommes tous dans la position du navigateur qui doit simultanément : — S'efforcer d'anticiper le vent, les récifs, le mouvement des autres navigateurs qui croisent aux alentours : là est la fonction d'anticipation sur son environnement stratégique ; éventuellement parlera-t-on en l'espèce d'instruments de **veille**, d'anticipation et de scénarios exploratoires.

— Agir — en tenant compte de toutes ses forces et faiblesses — pour, au minimum, éviter de chavirer, au mieux se rendre au plus vite à bon port. Ce « bon port » constitue le projet. Sa réalisation passera éventuellement par un exercice de planification, voire de programmation, l'établissement d'une stratégie et, donc, l'adoption d'instruments de **pilotage**.

L'anticipation et l'action entretiennent une relation dialectique permanente. Cette dialectique repose sur deux logiques différentes mais complémentaires qui peuvent se résumer par deux questions : que peut-il advenir ? Que puis-je faire ?

Bien entendu, les pouvoirs des acteurs sont inégaux ; leur répartition et leur croissance font elles-mêmes l'objet d'enjeux et de stratégies d'alliances et de conflits. Telle est la raison pour laquelle on fait souvent référence en prospective à la théorie des jeux, une complication extrême provenant toutefois en la matière du fait que, à la différence par exemple du jeu d'échecs, l'échiquier ici est susceptible à tout moment de changer de forme, les pièces de varier en nombre et en ordre de marche, les règles elles-mêmes de changer...

L'avenir domaine de volonté

« Il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il va » disait Sénèque, soulignant bien ainsi combien la veille prospective (et stratégique) n'a de sens que pour celui qui est animé d'une intention, que l'exercice même du pouvoir suppose l'existence d'une raison motrice, d'un système d'idées et de valeurs en vertu duquel nous sommes capables de définir un objectif, de nous forger une vision d'un futur souhaitable.

Ici intervient le concept de **projet**, expression d'un vouloir qui, pour être accompli, s'inscrit nécessairement dans la durée, une durée d'autant plus longue que sa mise en œuvre implique une rupture avec l'ordre existant, une mobilisation des moyens dont nous ne disposons pas instantanément. Là intervient l'équation subtile entre le rêve et la raison, le premier générant des

« visions » que nous nous formons d'un avenir meilleur qui, passées au crible de la raison (d'aucuns parleront d'études de faisabilité), deviendront les véritables moteurs de l'action.

L'intention est distincte de l'opinion, qui est très largement le fruit d'une réaction, souvent fugace, à l'événement. D'où le fait qu'une des difficultés majeures en prospective est bien de déceler quelles sont les motivations profondes des acteurs au-delà de ce qu'ils veulent bien nous dire au travers de sondages (au demeurant très rarement répétés à des intervalles suffisamment réguliers).

Cette dimension essentiellement subjective inhérente aux projets — implicites ou explicites — constitue un obstacle de taille à toute analyse du futur qui se prétendrait neutre et scientifique.

En outre, intervient ici le problème de l'arbitrage entre court, moyen et long terme qui ne saurait être dissocié d'une analyse portant sur l'intensité du désir, le pouvoir des idées, les critères de décision et les procédures d'arbitrage.

Pour illustrer le débat, il suffira de mentionner que les critères principaux de décision sont aujourd'hui principalement des critères favorisant le court terme au détriment du long terme :

— critères d'ordre économique impliquant de maximiser les profits dans le cadre de l'annuité budgétaire de sorte, par exemple, qu'un forestier aura tout intérêt à planter des résineux plutôt que des feuillus (d'où le vieux débat sur le taux d'actualisation...);

— critères d'ordre politique se traduisant par la question « Que pourrais-je faire d'ici à la fin de mon mandat qui me confère un atout en faveur de ma réélection ? »

Point n'est ici le lieu où insister sur les effets pervers d'arbitrages ainsi rendus qui sacrifient le long terme au court terme, au risque que de telles décisions entraînent des effets négatifs au second degré, infiniment plus importants que les bénéfiques immédiats.

À la dictature de l'éphémère faut-il substituer celle du temps long ? Certainement pas. Mais sortir de l'esclavage du quotidien est indispensable pour manager le changement dans le sens du souhaitable.

La démarche prospective

La prospective possède trois caractéristiques essentielles qui, pour une large part, la différencient de la prévision.

C'est une démarche pluridisciplinaire, d'inspiration systémique. Partant du constat élémentaire que les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sauraient être réduits à une seule dimension et correctement

appréhendés lorsqu'on les découpe en rondelles comme on nous a généralement enseigné à le faire en disciplines académiques distinctes, la prospective se propose d'appréhender les réalités au travers de l'ensemble de leurs aspects, de toutes leurs variables, quelle que soit leur nature.

Empruntant très largement à l'analyse des systèmes, elle nous invite à considérer les phénomènes à partir d'une étude de l'ensemble des facteurs et de leurs inter-relations.

C'est une démarche qui intègre la dimension du temps long, passé et à venir. Non parce que les prospectivistes sont des obsédés du futur, mais parce que :

— Dans tout système, coexistent des variables empreintes d'une grande inertie (celles, par exemple, afférentes aux écosystèmes et aux changements démographiques), avec d'autres dont les variations interviennent sur des échelles de temps de plus en plus courtes (l'innovation technologique, les fluctuations des taux de change...).

— Seule l'analyse sur longue période permet d'éliminer les « effets de période » et d'appréhender la dynamique profonde des systèmes — d'analyser, à l'abri de la tempête, les ressorts profonds de l'évolution.

— Seul sur le moyen et le long terme récupère-t-on suffisamment de liberté de manœuvre pour engager de réelles transformations.

C'est une démarche qui intègre les ruptures et donc qui, au lieu de postuler la permanence du changement (demain différera d'aujourd'hui exactement comme aujourd'hui diffère d'hier), s'efforce de tenir compte des phénomènes de discontinuité et de rupture, **subies** ou **voulues**, résultant de facteurs aussi divers que :

— les effets de seuils (par exemple, saturation d'un marché) ;

— l'irruption d'innovations de toutes natures et d'acteurs « briseurs d'habitudes » ;

— la volonté humaine de modifier les règles du jeu.

La prévision	La prospective
Une approche sectorielle. La primauté du quantifiable. Le principe de continuité. L'effet GIGO ¹ .	Une approche globale. Mariant quantitatif et qualitatif. Prenant en compte les ruptures. L'effet CHAOS ² .

1. *Garbage In Garbage Out* : les prévisions — quelle que soit la sophistication des modèles de simulation — ne valent jamais que ce que valent les hypothèses.
2. À force de dire que tout est dans tout et réciproquement et de raisonner au conditionnel (si..., alors...), la complexité du raisonnement risque de « noyer » le décideur.

Fondamentalement, la démarche comprend cinq étapes :

1. La définition du problème et le choix de l'horizon.
2. La construction du système et l'identification des variables clés.

3. Le recueil de données et l'élaboration des hypothèses.
4. La construction, souvent en forme d'arborescence, des futurs possibles.
5. Les choix stratégiques.

La définition du problème et le choix de l'horizon

Affirmation élémentaire certes, mais que l'expérience révèle utile de répéter : il est indispensable d'être aussi clair que précis dans l'énoncé du problème et notamment de s'assurer que l'intitulé de la question ne prête pas à confusion, que le champ est bien délimité.

S'agissant de **l'horizon**, il est fréquent de dire que le « bon » horizon d'une étude prospective est l'horizon des ruptures : la formule relève de la tautologie, encore faudrait-il alors mener d'abord l'étude avant d'en pouvoir préciser le terme. De surcroît, dans bien des cas, il n'y a pas une rupture soudaine clairement caractérisée, mais plutôt une succession de micro-ruptures engendrant finalement une dynamique nouvelle.

De fait, l'horizon est choisi par approximation en fonction :

- de l'inertie du système et de la nécessité de pouvoir gommer les « effets de période », générateurs de turbulences nuisibles à l'appréhension correcte de la dynamique profonde du système ;
- de l'échéancier des décisions à prendre, du pouvoir de décision et des moyens d'actions (inutile d'élaborer une stratégie si l'on ne dispose pas des moyens de sa mise en œuvre) ;
- du degré de crispation et de motivation des acteurs...

Aucune recette miracle donc, sinon un maximum de bon sens et de pragmatisme dans le choix optimal à opérer.

Le système, les sous-systèmes, les variables clés

La première étape consistera à **identifier les variables** de toute nature, qui exercent ou sont susceptibles d'exercer une influence sur le problème étudié, à charge d'établir une liste desdites variables appréhendées à un niveau de désagrégation cohérent (ne pas mélanger des variables « fourre-tout » avec d'autres trop spécifiques), assorties chacune d'une définition aussi précise que possible.

Cette liste peut être établie par une personne seule. Mais afin d'éviter l'excès de subjectivité, elle sera plus souvent établie par un groupe de travail pluridisciplinaire composé d'acteurs et d'experts. Son élaboration pourra donner lieu à des enquêtes documentaires, des interviews d'experts, des consultations diverses.

La seconde étape consiste à analyser **les relations entre les variables** bien souvent en ayant recours à une matrice d'impacts croisés au sein de laquelle lesdites variables sont portées en lignes et en colonnes (cf. tableau p. 57).

Le jeu est alors d'examiner si la variable A entraîne les variables B, C, D, E... S'il existe entre elles un lien de causalité direct, actuel ou potentiel, et quelle est l'intensité de cette relation à laquelle on se contentera habituellement d'attribuer un coefficient, par exemple 1 pour faible, 2 pour moyen, 3 pour fort.

La qualité du diagnostic déterminera celle du résultat. Donc il convient de ne pas confondre une causalité directe : $A \longrightarrow B$

avec une causalité inverse : $A \longleftarrow B$

ou indirecte : $A \longrightarrow C \longrightarrow B$

Le remplissage d'une telle matrice, à l'aide d'un groupe de travail et éventuellement d'interviews d'experts, de recherches documentaires, voire d'études spéciales, peut sembler lourd et fastidieux. Mais il a deux utilités :

— La première est de doter le groupe de travail d'une culture et d'une approche communes vis-à-vis du problème étudié.

— La seconde tient aux résultats qui pourront être tirés du traitement de cette matrice.

Le traitement peut être direct : il suffira de faire l'addition, en ligne et en colonne, des coefficients pour en tirer pour chaque variable :

— un indice de motricité, parfois appelé aussi indice d'influence (mesurant l'intensité avec laquelle cette variable agit sur le système) ;

— un indice de dépendance (mesurant l'intensité avec laquelle cette variable est régie par le système).

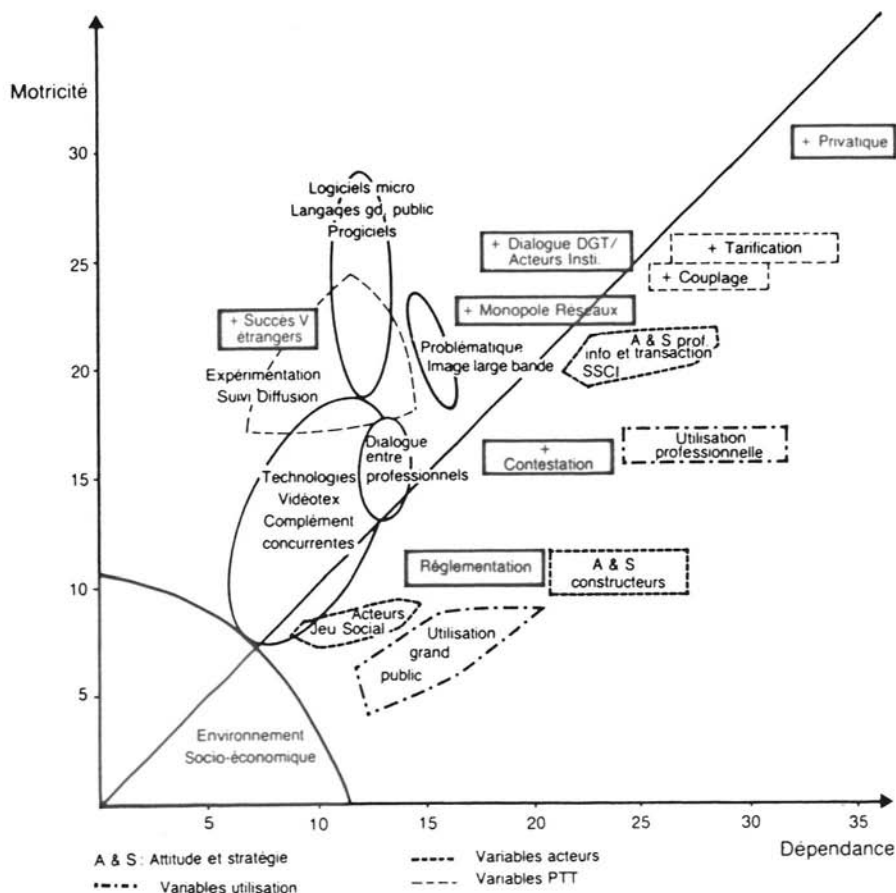
Un second traitement pourra être réalisé consistant à élever cette matrice à la puissance 2, 3, 4, 5 (l'expérience montre que, assez vite, on atteint un niveau stable) afin de prendre en compte les interdépendances au second, troisième, quatrième, cinquième.... degré⁶. On en tirera de nouveaux indices de motricité et de dépendance qui, comparés aux premiers, feront émerger le rôle des variables cachées.

Toutes les variables pourront ainsi être restituées dans un graphe dit de motricité-dépendance (ou d'influence de dépendance), qui permettra rapidement de voir quelles sont les variables les plus motrices du système étudié.

Une option entre-temps aura dû être prise, selon que l'on intègre ou non les acteurs dans la liste des variables. S'ils n'ont pas été intégrés, on établira, au moins pour les variables les plus déterminantes, un graphe sur lequel — variable par variable, puis acteur par acteur — on examinera quel est le pou-

6. Cf. La méthode MICMAC mise au point par Michel Godet in *De l'anticipation à l'action*. Op. cit.

Graphique de motricité-dépendance



Source : ANCELIN Claire. « L'analyse structurelle : le cas du vidéotex », *futuribles*, n° 71, novembre 1983, p. 21.

voir (ou pourrait être le pouvoir) de chaque acteur sur chaque variable, leurs forces et faiblesses respectives, les jeux d'alliances ou de conflits qui pourraient s'instaurer entre eux.

À l'issue de cette étape, on disposera d'une idée assez claire sur les variables clés et les acteurs principaux qui déterminent l'évolution du système de sorte que l'on pourra passer à l'étape suivante.

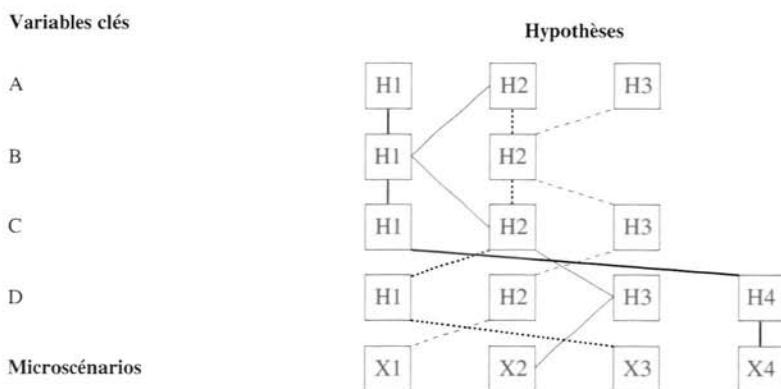
La question à ce stade sera de savoir si l'on va travailler soit variable par variable soit en les regroupant : le procédé consiste alors à décomposer « le système » en sous-systèmes (parfois appelés « domaines » ou « composantes principales ») pour examiner d'abord l'évolution possible de chaque sous-système — évolution caractérisée par des microscénarios — dont seront ensuite explorées les combinaisons possibles.

Je trouve fort utile cette segmentation en sous-systèmes que nous avons expérimentée avec François Bourse dans l'étude que j'ai pilotée en 1989 sur *La Catalogne à l'horizon 2010*⁷, et que nous avons depuis mise en œuvre dans un grand nombre d'études portant sur des sujets aussi divers que l'avenir des retraites ou celui de l'agriculture et des espaces ruraux.

Il s'agit de travailler sous-système par sous-système, la dynamique de chacun dépendant de l'évolution de variables clés (y compris, évidemment, la stratégie des acteurs) dont on cherchera à préciser les évolutions possibles, dont le spectre sera caractérisé par des hypothèses contrastées.

Ainsi, si un sous-système se trouve essentiellement régi par quatre variables essentielles, va-t-on d'abord explorer les futuribles de chacune de ces variables, puis, dans un second temps, examiner les combinaisons entre hypothèses qui permettront d'établir des scénarios par sous-systèmes (ou microscénarios).

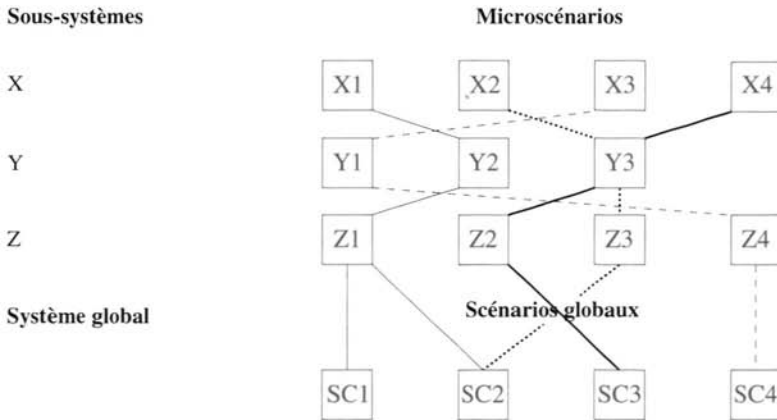
Le sous-système X



7. Cf. JOUVENEL Hugues de, ROQUE Maria-Angels. *La Catalogne à l'horizon 2010*. Paris : Économica, 1994. Ici peut être utilisée la « méthode morphologique » mise au point par ZWICKY Fritz. *Morphology of Propulsive Power*. Pasadena, California : Institute of Technology, 1962 et HETMAN François. *Le Langage de la prévision*. Paris : SÉDÉIS, coll. Futuribles, 1969.

Par un procédé identique, lorsque nous disposons de microscénarios pour chacun des sous-systèmes, nous pourrions examiner leurs combinaisons possibles pour élaborer des scénarios globaux.

Des microscénarios aux scénarios globaux



Recueil de données, définition des hypothèses d'évolution

Cette étape est, sans conteste, la plus lourde puisque, pour chaque variable motrice, il conviendra de répondre aux trois questions suivantes :

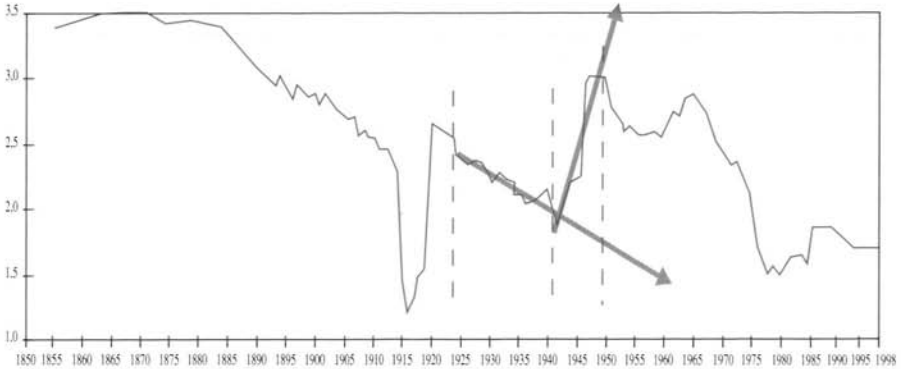
- Quelle a été l'évolution passée de cette variable ?
- Quelle est son évolution tendancielle (extrapolation raisonnée) ?
- Quelles sont les inflexions et ruptures éventuelles qui pourraient venir contrecarrer l'évolution tendancielle ?

Or, pour répondre correctement à ces trois questions, cinq problèmes majeurs doivent être résolus.

1. Quels sont les **indicateurs pertinents** pour rendre compte de l'évolution de la variable en question : le PNB par tête est-il un bon indicateur du niveau de vie des habitants ? Le nombre d'heures travaillées dans la sphère marchande rend-il compte correctement du volume du temps contraint, hors celui dévolu aux besoins physiologiques ? Le nombre de licenciés dans une fédération sportive rend-il compte correctement du nombre de pratiquants ?

2. Quelles sont les **données** dont on peut disposer, tant qualitatives que quantitatives, quelle est leur fiabilité et quelles sont les pondérations qu'il faut, le cas échéant, faire intervenir ? Par exemple, le taux de dispersion des revenus, l'ampleur du travail domestique...

France : indice synthétique de fécondité



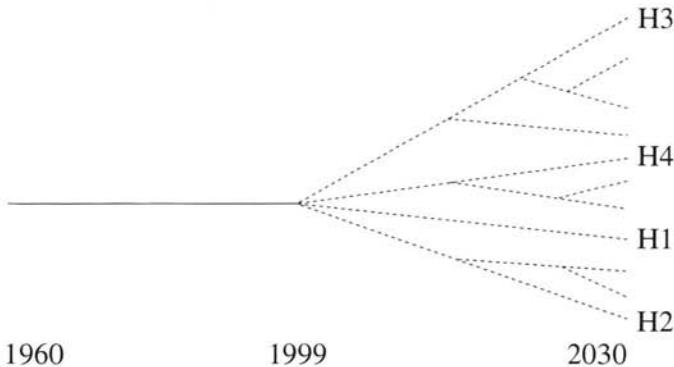
3. Quelles sont **les séries temporelles passées** qu'il convient de retenir sachant que, dans une extrapolation, tout dépend de la base de référence ? Ainsi voit-on que le niveau de fécondité en France en deux siècles a été marqué par des périodes de hausse et de baisse qui, si on n'y prenait pas garde, pourraient donner lieu à des extrapolations diamétralement opposées.

4. Quelles **interprétations** peut-on donner à ces évolutions passées ? En d'autres termes, quelles sont les causes des effets observés ? L'absence d'analyse causale adéquate risque de conduire à des extrapolations absurdes, la cause du phénomène étant épuisée. Par exemple, les progrès réalisés en matière d'espérance de vie l'ont pendant longtemps été par la diminution de la mortalité infantile (qui se traduisait par un surcroît d'enfants), mais nous avons maintenant atteint un niveau plancher au-delà duquel les progrès seront de plus en plus limités. En revanche, un autre facteur a maintenant pris le relais (le recul de l'âge au décès) qui se traduit par un effet opposé, un surcroît de personnes très âgées...

5. **Les opinions.** Méfions-nous de l'idée selon laquelle le passé serait le domaine des faits parfaitement connaissables et l'avenir celui exclusivement des opinions complètement arbitraires. L'analyse du passé donne lieu à plusieurs interprétations et défie encore souvent la connaissance.

L'avenir lui-même n'est pas que l'objet de spéculations gratuites. Néanmoins, il doit faire l'objet d'hypothèses qui, à défaut de pouvoir être expérimentées, doivent être étayées par des indices, des analyses... Tel sera le cas en particulier des opinions énoncées concernant les inflexions et les ruptures pouvant survenir par rapport à une évolution tendancielle donnée, le cas échéant assorties de probabilités d'occurrence attribuées aux dites inflexions et ruptures.

À l'issue de cette étape, on disposera pour chaque variable d'une segmentation de l'évolution passée et d'hypothèses d'évolution pour le futur.



La seconde étape sera alors, comme nous l'avons précédemment montré, d'explorer, au sein de chaque sous-système, quelles sont les combinaisons possibles entre hypothèses pour construire des microscénarios.

Soulignons qu'un système caractérisé seulement par trois variables assorties de quatre hypothèses permettrait l'élaboration de plusieurs dizaines de scénarios même si, en vertu du principe de cohérence, certaines combinaisons sont d'emblée exclues. La simulation devient donc très rapidement compliquée d'où l'usage d'outils tels que les modèles économétriques et les scénarios.

Les instruments de simulation

Il existe deux grandes familles de méthodes de simulation : celle des modèles et celle des scénarios.

Les modèles sont des systèmes d'équation au travers desquels on entend représenter comment interagissent entre elles les variables d'un sous-système que l'on a isolé de son contexte, systèmes d'équation dont on va se servir pour effectuer des simulations sur l'avenir.

Ce système est bâti sur l'observation du passé. Il suppose donc que la représentation que l'on s'est faite du passé est correcte, mais surtout que :

— Le sous-système que l'on a ainsi isolé — sa morphologie et sa physiologie — demeure à l'avenir inchangé et notamment, par exemple, qu'il n'y ait pas d'effet de seuil au-delà duquel les « règles du jeu » internes au système soient modifiées.

— Le fonctionnement du sous-système ne vienne pas être remis en cause par l'irruption d'une variable qui, hier, aurait été inexistante ou simplement non identifiée.

Enfin, et surtout — à supposer acquises la pérennité et l'autonomie du sous-système —, ce modèle de simulation (en dépit de son apparence très scientifique car rempli d'équations) ne garantira ni l'exactitude ni même la scientificité de la prévision. Les résultats conserveront en effet le même statut, arbitraire et subjectif, que les hypothèses d'entrée.

Et l'expérience, hélas, montre que si les économistes et les démographes, notamment, raffolent de tels modèles de plus en plus sophistiqués, leurs hypothèses d'entrée sont souvent très frustes, arbitraires et faiblement argumentées.

À cette méthode qui appartient davantage aux économistes, économètres, statisticiens et prévisionnistes, fut longtemps opposée celle des **scénarios** davantage développée et utilisée par les prospectivistes à partir d'un parti pris élémentaire : mieux vaut une approximation grossière mais juste plutôt qu'une prévision très fine mais erronée⁸. En d'autres termes, mieux vaut « ratisser large » et en dégager quelques macro-tendances plutôt que d'utiliser des outils très sophistiqués sur des segments de réalités qui produisent des prévisions chiffrées très précises mais généralement erronées.

Un scénario est constitué de trois éléments.

a) La base, qui n'est rien d'autre que la représentation que l'on se fait (à charge que celle-ci soit fidèle) de la réalité actuelle appréhendée en terme dynamique.

b) Les cheminements qui sont construits en faisant progresser le système sur l'échelle du temps sachant que, à mesure que l'on avance ainsi, se posent des questions face auxquelles on considérera plusieurs hypothèses, à charge d'en « dérouler » ensuite les conséquences (processus si... alors...). Ainsi on construit par déduction (en précisant à chaque fois la conditionnalité) l'arborescence des futurs possibles, descendants potentiels du présent.

c) Les images finales qui sont obtenues à différentes périodes, et particulièrement à l'horizon de l'étude, à l'issue des cheminements sus-évoqués.

Il faut insister sur le fait que l'élaboration d'images finales n'est pas plus importante que les chemins y conduisant et qu'il est essentiel, dans une telle démarche, de préciser l'ordre de grandeur des phénomènes et le moment de leur apparition ; en bref de les situer dans le temps. Ainsi, toute différente sera la vision que nous aurons de l'avenir de l'État protecteur suivant que l'on estime que le chômage sera réduit lorsque surviendront les problèmes liés au vieillissement démographique (de sorte qu'il sera aisé d'allonger la durée d'activité professionnelle et donc le nombre d'annuités de cotisation) ou au contraire que le chômage continuera à croître jusqu'en 2005 et que les individus continueront donc de partir en pré-retraite de plus en plus tôt, la conjonc-

8. Jean-Noël Kapferer résume encore mieux l'idée en affirmant que mieux vaut une imperfection opérationnelle qu'une perfection qui ne l'est pas.

tion des deux phénomènes (celui du sous-emploi et celui de la retraite) rendant presque impossible durant le premier quinquennat du siècle prochain le maintien du système actuel de protection sociale.

Il faut énergiquement dénoncer une pratique courante qui consiste, en guise de scénario, à se contenter d'élaborer une image (un instantané) à une année donnée sans se préoccuper du cheminement. Cette pratique conduit presque inéluctablement à faire se télescoper artificiellement en 2010 ou 2020 des évolutions sans tenir compte de leur temporalité différente : ainsi confond-on des développements prévisibles à cinq ans avec d'autres guère réalistes avant cinquante ans.

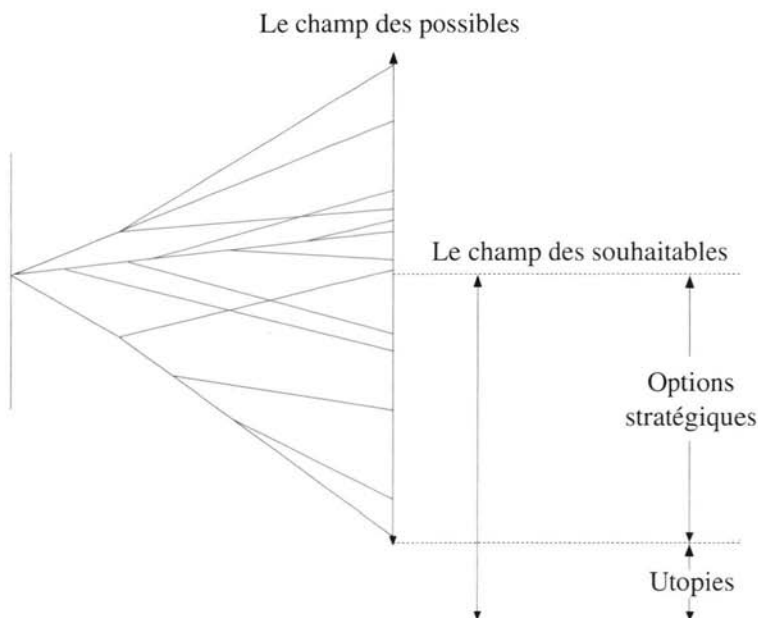
Approximation d'accord, mais évitons les formules du type « le vieillissement démographique pèsera lourd sur les finances publiques ». Combien pèsera-t-il, à quel horizon ? Évitions de la même manière la formule « la croissance économique devrait être de X % entre 2000 et l'an 2005 » formule particulièrement ambiguë puisque l'on peut en conclure qu'il est probable qu'elle sera de X % (prospective exploratoire) aussi bien qu'il conviendrait qu'elle soit de X % (normatif). Les deux affirmations n'ont pas du tout le même sens.

On le sent bien, le danger dans la méthode des scénarios est de se perdre face à la complexité des routes et, plutôt que de dégager quelques grandes options et d'en illustrer les conséquences, de brouiller les pistes en multipliant par trop les scénarios. On est donc amené à simplifier puisque l'objectif n'est pas de noyer le décideur, mais de l'éclairer, simplification que certains effectuent en ayant recours à une probabilisation des scénarios, d'autres par un choix plus arbitraire de quelques grandes configurations.

Les scénarios ici décrits sont des **scénarios exploratoires** qui, comme leur nom l'indique, sont destinés à explorer le champ des possibles. Tout différents sont **les scénarios normatifs** que l'on peut également qualifier de stratégiques qui, au lieu de partir du présent pour aller vers l'avenir, partent d'un objectif que l'on s'est fixé dans l'avenir et, remontant le temps, établissent le compte à rebours des actions à entreprendre pour l'atteindre.

Soyons clairs, la démarche habituellement comporte les deux approches : **des scénarios exploratoires pour défricher ce qui peut advenir, des scénarios stratégiques pour explorer ce qu'on peut faire**. Et comme un minimum de quantification malgré tout demeure utile, ne serait-ce que pour vérifier le bien-fondé et la cohérence de l'exercice, on combine de plus en plus souvent l'élaboration de scénarios et la construction de modèles simplifiés de simulation.

Prospective-stratégie



Les choix stratégiques

On ne saurait attendre de l'exercice qu'il dicte scientifiquement aux décideurs quelle option prendre. Sa vertu sera au mieux d'éclairer la route, de déceler quelles sont les tendances lourdes, les zones d'incertitudes majeures, les risques principaux de ruptures, les défis auxquels on risque de se trouver exposé, les stratégies qui pourraient être adoptées, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

Au décideur, pourrait-on dire, de prendre ensuite ses paris, parfois en secret, parfois à l'issue d'un débat public qui sera d'autant plus riche que la démarche prospective sera transparente et l'exercice mené en coopération avec les acteurs eux-mêmes. Mais en vérité intervient ici le problème infiniment plus complexe du processus décisionnel et du rôle qu'exerce dans celui-ci la prospective. C'est à l'évidence l'objet d'un autre papier.

Breve bibliographie sur les concepts et méthodes prospectives

- AYRES Robert U. — *Technological Forecasting and Long-Range Planning*. New York : McGraw Hill Book Co. 1969, 235 p. (Traduction française : *Prévision technologique et planification à long terme*. Paris : Hommes et Techniques, 1972, 216 p.
- BAREL Yves. *Prospective et analyse de systèmes*. Paris : La documentation Française, 1971, 174 p. (Collection Travaux et Recherches de Prospective, n° 14).
- BERGER Gaston. — « L'attitude prospective ». — in *Revue Prospective*, n° 1, 1958.
- BERGER Gaston. — *Phénoménologie du temps et prospective*. Paris : PUF, 1964.
- BERTALANFFY Ludwig von. — *Théorie générale des systèmes*. Paris : Dunod, 1973, 295 p.
- CAZES Bernard. *Histoire des futurs. Les figures de l'avenir de Saint Augustin au XXI^e siècle*. Paris : Seghers, 1986, 475 p.
- CETRON Marvin J. — *Technological Forecasting : A Practical Approach*. New York : Gordon and Breach, 1969.
- CORNISH Edward. *The Study of the Future*. Washington : World Future Society, 1977, 307 p.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris : Le Seuil, 1977, 436 p.
- DATAR. *La méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective*. Paris : La documentation Française, juin 1975, 133 p. (Coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 59).
- DECOUFLE André-Clément. *Traité élémentaire de prévision et de prospective*. Paris : PUF, 1978, 243 p. (Bibliographie, index).
- DOMMERGUES Pierre (en collaboration avec AFRIAT C., LEMAIGNAN C., MAUGEN Pierre-Yves, LOINGER Guy). *Guide. La prospective au cœur des régions*. Paris : Syros, 1993, 170 p.
- FORRESTER Jay. *World Dynamics*. Cambridge, Mass. : Wright-Allen, Inc., 1973, 144 p.
- JANTSCH Erich. — *La prévision technologique*. — Paris : OCDE, 1967, 440 p.
- JOUVENEL Bertrand (de). — *L'art de la conjecture*. — Paris : Sédés, Futuribles, 1972, 385 p.
- GODET Michel. *L'avenir autrement*. Paris : A. Colin, 208 p, 1991.
- GODET Michel. *Manuel de prospective stratégique* (Tome 1 : *Une indiscipline intellectuelle* ; Tome 2 : *L'Art et la méthode*). Paris : Édition Dunod, 1997.
- LESOURNE Jacques, STOFFAES Christian (sous la dir. de). *La Prospective stratégique d'entreprise : concepts et études de cas*. Paris : Inter-Édition, 1996, 276 p.
- MARTINO J.P. *Technological Forecasting for Decision Making*. New York : Mc Graw, 1993.
- MASSE Pierre. — *Le plan ou l'anti-hasard*. — Paris : Gallimard, 1965, 250 p.
- MASINI Eleonora. « Why Futures Studies ? » Londres : Grey Seal, 1993, 144 p.
- MORIN Edgar. *La méthode. La nature de la nature*. Paris : Le Seuil, 1977, 386 p.
- POIRIÉ Gérard. *La Crise des fondements*. Paris : Édition Institut Stratégique Comparé, 1994.
- ROSNAY Joël (de). *Le macroscopie*. Paris : Le Seuil, 1975, 305 p. (Coll. Points).
- SAINT-PAUL Raymond, TENIERE-BUCHOT Pierre-Frédéric. *Innovation et évaluation technologiques, sélection des projets, méthodes de prévision*. Paris : Entreprise Moderne d'Édition, 1974, 816 p.
- SCHWARTZ Peter. *The art of the long view*. Londres : Doubleday Currency, 1991, 258 p.
- SLAUGHTER Richard A. (sous la dir. de). *The Knowledge Base of Futures Studies*. Melbourne : Future Study Centre, 1996, 3 vol.
- VARII AUCTORES. *Les étapes de la prospective*. Paris : PUF, 1967, 343 p.

Théories et méthodes de prospective
Quelques articles parus dans la revue futuribles

- ALBA Paul. « Prospective et stratégie d'entreprise », n° 118, février 1988.
- ANCELIN Claire. « L'analyse structurelle : le cas du vidéotex », n° 71, novembre 1983.
- BAILLY Jean-Paul. « Prospective, débat, décision publique. Avis du Conseil économique et social ». *Futuribles*, n° 235, octobre 1998.
- BENASSOULI Paul, MONTI Régine. « La planification par scénario. Le cas Axa France 2005 ». *Futuribles*, n° 203, novembre 1995.
- BOISANGER Pierre (de). « Réduire l'imprévu à l'imprévisible. Du bon usage des scénarios », n° 119, mars 1988.
- BUIGUES Pierre-André. « Méthodes et mise en œuvre de la planification stratégique », n° 72, décembre 1983.
- CHAPUY Pierre, MIRENOWICZ Philippe, LOUINEAU Yves. « La méthode Delphi-Abaque. Un exemple d'application : la prospective du bruit », n° 143, mai 1990.
- CHESNAUX Jean. « Pour une culture politique du temps. Quel dialogue entre passé, présent et avenir ? » *Futuribles*, n° 234, septembre 1998.
- COATES Joseph. « L'avenir hautement probable. 83 hypothèses sur l'année 2025. *Futuribles*, n° 208, avril 1996.
- DUBOIS Paul. — « Vingt ans après : les projections 1985 confrontées à la réalité », n° 91, septembre 1985.
- DUCOS Gilbert. « Delphi et analyses d'interaction », n° 71, novembre 1983.
- DURAND Jacques. « Prospective, discontinuité et instabilité », n° 4, automne 1975 ; « Prospective et aménagement du territoire », n° 7, été 1976.
- DURAND Thomas. « Management stratégique de la technologie : dix enseignements », n° 137, novembre 1989.
- FONTELA Emilio. « Scénarios et modèles économétriques », n° 71, novembre 1983.
- GIGET Marc. « Méthodes des scénarios », n° 71, novembre 1983 ; « L'identité de l'entreprise. Préable à la réflexion stratégique » ; « Arbres technologiques et arbres de compétences. Deux concepts à finalité distincte », n° 137, novembre 1989.
- GODET Michel. « Méthode des scénarios », n° 71, novembre 1983 ; « Prospective et stratégie : approches intégrées » ; « Prospective : Pourquoi ? Comment ? Sept idées-clefs », n° 137, novembre 1989.
- GODET Michel. « La prospective stratégique. Prospective-stratégie : différences et complémentarités ». *Futuribles*, n° 219, avril 1997.
- HÉRAUD Jean-Michel, MUNIER Francis, NANOPOULOS Kostas. « Méthode Delphi : une étude de cas sur les technologies du futur ». *Futuribles*, n° 218, mars 1997.
- JOUVENEL Hugues (de). « La prospective pour une nouvelle citoyenneté », n° 59, octobre 1982 ; « Prospective et politique. La prospective par et pour les pouvoirs publics en Europe », n° 122, juin 1988.
- LESOURNE Jacques. « L'exercice Interfuturs : réflexions méthodologiques 1 », n° 26, septembre 1979 ; « L'exercice Interfuturs : réflexions méthodologiques 2 », n° 27, octobre 1979 ; « Plaidoyer pour une recherche en prospective », n° 137, novembre 1989.
- LESOURNE Jacques. « Scénario pour l'Union européenne ». *Futuribles*, n° 212, septembre 1996.
- LÖPPÖNEN Paavo, VANNE Reijo. « Finlande : la prospective au gouvernement. *Futuribles*, n° 238, janvier 1999.
- MARCHETTI Cesare. « L'automobile en danger de mort. Ou Futuribles interpellé », n° 99, mai 1986.
- RAY Georges F. « Super-Kondratieff. Les cycles de 100, 500, 1 000 années », n° 80, septembre 1984.
- RIVELINE Claude. « Nouvelles approches des processus de décision », n° 72, décembre 1983.
- SCHMIDT Christian. « Prospective et théorie des jeux ». *Futuribles*, n° 241, avril 1999.
- SCHWAB Laurent. « Les prévisions de la Rand. Rétrospectives et essai d'évaluation », n° 134, juillet-août 1989 (épuisé).
- TASSEL Jacques. « Stratégies anticipatives et spécifiques », n° 72, décembre 1983.
- TENIERE-BUCHOT Pierre-Frédéric. « L'analyse de système », n° 20, février 1979 ; « Le tablier des pouvoirs : un outil nouveau pour gérer les crises », n° 142, avril 1990.

Ces numéros sont disponibles à Futuribles : 55, rue de Varenne – F 15341 Paris Cedex 07 (France)
au prix de 50 F TTC le numéro – Tél. 33 (1) 53 63 37 70 – Fax 33 (1) 42 22 65 54

Pour en savoir plus, consulter l'index général des articles publiés dans la revue *futuribles*,
disponible sur Internet : www.futuribles.com

Contre le malthusianisme

À propos de Des Français pour la France¹

Michel Louis Lévy²

La baisse de la fécondité constitue en France une tendance séculaire. Ce pays était, en 1900, déjà confronté à un processus de vieillissement démographique particulièrement important. La décennie trente est de surcroît marquée par un déclin encore plus net de cette fécondité qui amène, juste avant-guerre, les démographes de Princeton à pronostiquer un déclin absolu de la population française.

C'est dans ce contexte, à l'aube d'un baby-boom que personne n'anticipe, que deux célèbres personnalités de l'époque, le pédiatre Robert Debré et le démographe Alfred Sauvy lancent leur appel Des Français pour la France qui dénonce les effets pervers du non renouvellement des générations, facteur d'abord de vieillissement ensuite de déclin.

Nous sommes en 1946. Robert Debré et Alfred Sauvy militent alors ouvertement pour une politique de repeuplement reposant sur des mesures propres à relancer la fécondité et à permettre l'intégration de populations émigrées. Michel Louis Lévy relate ici leurs analyses et propositions.

H.J.

1. DEBRÉ Robert, SAUVY Alfred. *Des Français pour la France*. Paris : Gallimard, nrf, 1946.
2. Rédacteur en chef de *Populations et sociétés* (Institut national d'études démographiques, INED). Il a rédigé ce texte avec la collaboration de Chloë Barreau.

À la Libération paraissait un ouvrage du célèbre pédiatre Robert Debré³ (1882-1978), père du commissaire de la République Michel Debré, et du statisticien Alfred Sauvy (1898-1990). Celui-ci venait d'être nommé directeur d'un nouvel organisme, l'Institut national d'études démographiques⁴, que le gouvernement provisoire avait substitué à la Fondation Carrel⁵, créée en 1941 par le gouvernement de Vichy. Les changements profonds qui ont bouleversé la société française depuis cinquante ans n'interdisent nullement, au contraire, de trouver dans cet ouvrage une source d'inspiration. Faut-il, en France, expliciter une politique de la population ? Si oui, quels en sont le champ et les objectifs ? Si le caractère militant de la terminologie gaulliste, revendiquée dès le titre explicite et solennel, si l'ardente aspiration nataliste ont sans doute vieilli, la base de réflexion demeure d'une saisissante actualité.

De l'abîme à la résurrection

Ce petit volume de 260 pages en forme de manifeste est clair et très bien écrit, sans doute parce que les deux auteurs se contrôlaient mutuellement, bannissant en particulier tout raisonnement non compris de l'autre. L'ouvrage se présente en trois parties et vingt-trois chapitres. Une courte introduction en appelle à « la Résistance héroïque, à la Libération glorieuse » et cite le discours du général de Gaulle du 2 mars 1945 : « S'il est acquis que, déci-

dément, le peuple français ne se multiplie pas, alors la France ne peut plus rien être qu'une grande lumière qui s'éteint. Mais dans ce domaine propre, rien n'est perdu, pour peu que nous sachions vouloir. »

Première partie « Les faits » : ce « tour d'horizon mondial » reprend les analyses démographiques de Sauvy, avec cependant une présentation des problèmes de mortalité infantile bien connus du professeur Debré. Les auteurs se réclament d'Adolphe Landry et font de la révolution démographique, que nous nommons aujourd'hui « transition » un phénomène initié par l'Occident : « Le XIX^e siècle a été le siècle de la révolution démographique, comme l'a dénommée et définie M.A. Landry [...] Ce double phénomène, baisse de la mortalité et de la natalité, s'est manifesté chez tous les peuples modelés par la civilisation de l'Occident... [Mais] il n'est pas simultané dans les différents pays [...] C'est là que gît la cause principale des terribles bouleversements de ces trente dernières années. » Et d'affirmer, ce qui paraîtra aujourd'hui léger, que « [ces différences ont] une action décisive, mathématique en modifiant l'importance des forces et les besoins relatifs des blocs humains, psychologique en développant chez les peuples nombreux une mentalité de guerre, un désir de paix chez les peuples clairsemés. »

Suit un examen de l'évolution de la population française. Les auteurs constatent la baisse de la natalité et en font un phénomène contraint : « pour les Français, la

3. Cf. DEBRÉ Robert. *L'Honneur de vivre*. Paris : Hermann et Stock, 1974.

4. Cf. GIRARD Alain. *L'Institut national d'études démographiques : histoire et développement*. Paris : INED, 1986, 225 p.

5. Cf. DROUARD Alain. *Une Inconnue des sciences sociales : la Fondation Alexis Carrel, 1941-1945*. Paris : INED, Maison des sciences de l'homme, 1992.

paternité représente un lourd impôt volontaire [...] Les parents veulent que leur progéniture soit heureuse et le calcul leur a montré que, pour être heureuse, leur progéniture doit être peu nombreuse. » Autre constat, le vieillissement démographique, perçu comme un risque pour le pays : « Comment un peuple vieillissant peut-il non seulement maintenir son expansion, mais s'adapter à la marche du monde ? Comment peut-il s'orienter vers des tendances indéfiniment nouvelles ? Comment peut-il vouloir et réaliser le progrès ? » D'emblée, Robert Debré et Alfred Sauvy se veulent populationnistes.

Le chapitre sur les étrangers, adapté des analyses du sulfureux Georges Mauco, pratique une sorte de positivisme sociologique, qui n'est pas exempt de préjugés : « [À côté de] travailleurs rudes, actifs, sobres, d'autres instables et paresseux ; des Arabes fatalistes, crédules, des Levantins parfois trop habiles. Certains de ces étrangers, groupés à Paris, comme les Israélites d'Europe centrale, industriels, hantés par le désir de l'ascension sociale, forment un groupe uni et voyant, qui déchaîne certaines hostilités. Et ce dernier problème, peu important en vérité, exploité par une certaine propagande politique, a caché aux yeux du public les dimensions du problème réel. Au reste, les atroces massacres perpétrés par les Allemands au cours de la guerre, les modifications politiques de l'Europe orientale ne rejettent-ils pas cette question, dans un passé bien révolu ? [...] N'oublions pas le rôle qu'ont joué, dans la Résistance, aux côtés des nôtres, tant d'étrangers qui, sur le sol de France où ils avaient trouvé asile, ont lutté pour la France et pour la liberté. »

Une importance particulière est attachée à la comparaison France-Allemagne. L'ex-

plication aux allures scientifiques du traumatisme qu'a été l'effondrement de 1940 va rencontrer un immense succès et fonder la notoriété d'Alfred Sauvy, qui exonère tout un peuple et ses élites d'une quelconque responsabilité du désastre : « La différence entre le mouvement de [la] population [de la France] et celui de l'Allemagne a joué, dans le drame de ces dernières années, un rôle souvent méconnu. Comme les différences de pressions atmosphériques expliquent les tempêtes et les cyclones, les écarts entre les pressions démographiques provoquent des convulsions sociales et politiques. [...] Est-ce une loi inexorable qui fait de la France une nation vide et une nation sénile ? » Et d'assurer : « Ce n'est pas le comportement individuel qu'il faut critiquer, mais le système qui le détermine. »

Contre le malthusianisme

Dans la deuxième partie, « Aspects économiques, social et ethnique du problème de la population », sont énumérés et récusés les modèles tenus pour responsables d'une natalité considérée comme préoccupante. Elle s'ouvre par un chapitre original, de qualité littéraire, intitulé « Le problème moral. De la religion à l'instinct », dont une première version est due à « notre ami l'écrivain Jean Prévost, mort en héros de la Résistance ». Il s'agit de fonder le devoir de procréation sur des arguments naturels, l'instinct maternel et paternel, et non sur des devoirs religieux. L'auteur récuse l'idée « qu'une foi religieuse — quelle qu'elle soit — puisse être mise au service de la repopulation [...]. Il ne faut pas présenter comme des exigences transcendantales des besoins tout empiriques, contingents et matériels. En soumettant l'effort en faveur de la natalité

à des principes religieux, on risque de compromettre aux yeux des croyants la cause que l'on peut servir. » Suivent une démonstration fondée sur la loi naturelle, « L'homme et sa compagne, comme les oiseaux, ont un désir naturel du nid et de la nichée », et un rejet de l'enfant unique, « L'enfant unique n'est pas malheureux en général, mais il n'est pas normal. Son existence est trop intimement liée à celle des adultes et pas assez à celle d'autres enfants », qui débouchent sur un appel à un enthousiasme laïque qui aurait ravi Condorcet : « L'épanouissement physiologique et sentimental de l'homme, de la femme et des enfants, conçu dans le cadre familial, ne saurait se réaliser sans une atmosphère de confiance collective. Si le couple n'a pas de foi en son pays, en sa classe sociale, il évitera de se reproduire [...] Comme le pays pour être peuplé, la famille, pour être nombreuse, doit avoir foi en l'avenir. »

Les auteurs dénoncent ensuite le malthusianisme, « marche volontaire vers la mort », faussement justifié par les misères du chômage : « Instinctivement, les populations en perte de vitesse ont cherché leur salut dans [...] le processus malthusien, où l'alignement se fait par le bas, suivant le mot d'ordre fatal "ajuster la production à la consommation". Écoutons les voix qui s'élevaient en 1935 : il y a trop de machines, trop de fonctionnaires, trop d'hommes, puisqu'il y a trop de chômage ! Empêchons de travailler, arrêtons l'immigration et la natalité. Devant toute anomalie, toute distorsion, le réflexe malthusien se manifeste en faveur de la contraction, de la réduction. » Alfred Sauvy reprend ici le thème central de son

premier ouvrage⁶, thème dont il fera tout au long de sa carrière l'une de ses croisades intellectuelles. Il condamne au passage la loi des quarante heures et l'abaissement de l'âge de la retraite, et utilise une image qui lui resservira souvent, celle de la « main qui n'entre pas dans le gant, et laisse des poches inoccupées ». Le remède ne consiste pas à couper le bout des doigts — solution malthusienne — mais à élargir le gant. De même si, dans un bal, il y a trop de filles, il faut aller chercher des garçons, et non renvoyer les filles « en trop ». Le malthusianisme est décrit comme contaminant les comportements démographiques et le système économique autant que l'imaginaire collectif, au point que « les pays malthusiens disparaîtront, par une revanche de la vie sur ceux qui ne croient pas en elle ».

Ensuite est abordé franchement « le problème racial », dont on peut regretter qu'il ne s'intitule pas plutôt « Le faux problème racial ». Du moins le jugement est sans appel : « L'expression de race indo-européenne ou aryenne est dénuée de sens. Il faut donc, pour voir clair, nous dégager de doctrines nées de passions nationales exaspérées comme le pangermanisme : les savants qui les défendent trahissent la science. » Les auteurs croient cependant devoir faire deux concessions. Robert Debré préconise les mariages mixtes, sans dire qu'il s'inspire de son cas personnel : « À l'opposé du concept hitlérien, on doit favoriser les unions entre israélites et non-israélites et par là supprimer les conflits qui viennent d'un isolement trop accusé. » Quant à Alfred Sauvy, il voit dans l'immigration une pos-

6. SAUVY Alfred. *Richesse et population*. Paris : Plon, 1943.

sibilité de dynamisme démographique, et encourage à y avoir recours pour augmenter la population, conjointement à l'accroissement de la natalité et à l'abaissement de la mortalité. Mais il y met des conditions en préconisant l'immigration sélective sur critères individuels, qui gagneraient à être précisés : « Il faut favoriser parmi les étrangers, quelle que soit leur origine ethnique, les travailleurs les plus utiles et choisir pour les franciser ceux qui sont vraiment capables de devenir français ». Sinon gare à « cette armée de pauvres diables : très humbles, au moment de leur admission, ils ne tardent pas à élever de vives revendications une fois dans la place. Après des tentatives vaines, le "ministre de la Population étrangère" reconnaît leurs associations, illégales mais puissantes. Les tribunaux admettent des langues autres que le français, puis à leur tour, l'université, le théâtre, la littérature. [...] Il y a certes, toujours des hommes vivant entre les Pyrénées et le Rhin ; il y en a même de plus en plus, mais ce ne sont plus les mêmes. » Il manque là un approfondissement des notions d'identité nationale et de laïcité républicaine, ce qui est devenu pour longtemps sans importance, mais laissera Sauvy désarmé, dans son grand âge, face aux séductions des « penseurs » d'extrême droite qui utiliseront sa naïveté.

Dans les chapitres contre la mortalité infantile et contre l'alcoolisme, enjeux de santé publique, on reconnaît la plume du médecin Robert Debré, dont on sait par ailleurs la contribution aux progrès de la pédiatrie et à la protection de l'enfance. Alfred Sauvy, fils de viticulteur, obtient cependant de son coauteur, avec la dénonciation des « magnats de l'alcool », de beaux éloges de la consommation modérée de vin. Enfin, les auteurs s'en prennent

sans concession au « capitalisme libéral (qui) a négligé le problème de population ». Ils voient « la faillite même du régime libéral dans l'impossibilité où il est d'assurer l'équilibre le plus important de tous, l'équilibre démographique ». Pour eux, « le meilleur des placements est la production d'hommes. Le reste n'est que jeux d'écritures » et « la nécessité d'une intervention ne peut faire de doute, même pour l'homme d'État le plus attaché au libéralisme » ; dès lors s'impose la nécessité d'une politique de la population, développée dans la troisième partie du livre.

Politique de population

Une troisième et dernière partie est consacrée à la politique de population. Il y a des pays surpeuplés, comme les deltas d'Extrême-Orient, mais la France est sous-peuplée et l'État, chargé de faire coïncider le bien individuel et l'intérêt de la nation, doit y remédier et encourager la natalité par les allocations familiales. À propos du désir d'enfant, les auteurs jugent que « si l'on ne peut contraindre ceux qui ont dompté ou limité cette aspiration, on peut venir en aide à ceux chez qui elle s'est trouvée entravée par les circonstances, [...] bridée par les dures conditions économiques ». En effet, « élever un enfant, c'est de plus en plus contribuer au bien général [...] cette contribution devrait, tout au moins, être imputée au crédit de chacun et venir en déduction des contributions ordinaires » ; pour résumer les priorités de l'État, « l'enfant, cet éternel oublié, doit être l'ami public n° 1 ».

Au-delà de l'utilité démographique de la population immigrée, il s'agit d'élaborer une politique d'intégration forte et res-

pectueuse : « L'immigrant isolé, la famille déracinée sur une terre étrangère ont, plus que quiconque, besoin d'une protection sociale ; la nation, qui les reçoit et qui a besoin d'eux, se doit de les aider, de les orienter. Il lui appartient de les soutenir, de les guider. Cette conception humaine s'oppose à celle qui tend à considérer l'immigrant comme une chair à travail, bonne seulement pour les tâches les plus rudes, sorte d'esclave moderne que l'on néglige et qu'on traite durement sous prétexte qu'il a "peu de besoins" et sait se contenter d'une vie misérable. [...] L'immigrant n'est pas seulement un travailleur, c'est un homme. »

Les objectifs sont chiffrés : chaque année, par rapport à l'avant-guerre, il faut sauver de la mort 30 000 « moins de trente ans », admettre 130 000 étrangers, faire naître 160 000 enfants de plus, soit « au total 320 000 personnes à gagner ». Et même ainsi, « les pertes subies au cours des deux guerres ne seraient réparées qu'en 1955 ». Le programme politique est clairement défini : aide au mariage et aux familles, organisation du travail féminin, imposition des célibataires et des ménages sans enfant, lutte contre l'avortement. Le professeur Debré préfigure les centres hospitalo-universitaires (CHU) qu'il mettra plus tard en œuvre, et préconise un service national des jeunes femmes, « qui votent désormais » pour « l'assistance ménagère, maternelle et familiale, les soins aux malades, l'assistance médico-sociale urbaine et rurale ».

Pour définir et appliquer cette politique globale de la population, Alfred Sauvy et Robert Debré souhaitent une forte organisation administrative et proposent la création d'un ministère de la Population, dont la tâche serait « d'obtenir un bon équi-

libre de population, en luttant pour la prolongation de la vie et pour la venue au monde d'une génération nombreuse et saine, enfin en incorporant à la nation les immigrants ». Une note indique qu'un ministère a été créé sous ce nom, en novembre 1945, le livre étant sous presse, mais que « ses attributions ne paraissent pas encore assez largement définies ». Bien que « la création d'un ministère des Affaires sociales aboutirait à la formation d'un organisme d'une telle ampleur que son administration en serait paralysée », le projet est ambitieux et s'attaque à toutes les bastilles à la fois, patronat, syndicats, ministère des Finances, compagnies d'assurance. Pour le financer, les auteurs répondent tout d'abord par la « rentabilité » à long terme d'investissements lourds, « la tendance imposée à l'État moderne de prendre à sa charge [...] d'une part les vieillards — dans un souci d'humanité — d'autre part les jeunes — pour assurer la pérennité de la nation — est forcément coûteuse. [...] Mais ces dépenses sont productives, l'augmentation de la population, la préservation de la santé rapportent. » Les modalités reposent sur les cotisations sociales : « l'assurance nationale santé doit fournir au budget du ministère de la Population un appoint d'une valeur capitale. [...] Assurance unique, [elle] doit englober les assurances privées, les mutualités, l'assurance médicale gratuite, les assurances contre les accidents du travail, les assurances sociales, l'assistance aux invalides de guerre, et fournirait au ministère le budget nécessaire à son action. » Il faut se souvenir qu'à l'époque la Sécurité sociale n'est pas encore en place. Pour les auteurs, apparemment, le ministère de la Population générerait les cotisations sociales comme celui des Finances gère les impôts.

Robert Debré et Alfred Sauvy proposent aussi que le ministère de la Population soit doté d'un « service statistique, d'information, de propagande » à travers deux organes, un institut de démographie et un institut d'hygiène, chargés chacun dans son domaine de rassembler les informations, de les coordonner, de les expliquer, de procéder aux recherches et études demandées par les différents ministères et de fournir au public l'information indispensable. L'Institut national d'hygiène (qui recueillera une partie des personnels de la Fondation Carrel) deviendra ultérieurement l'INSERM, Institut national de la santé et de la recherche médicale. Quant à l'INED, « [son] rôle serait de suivre l'évolution démographique du pays, d'étudier les conditions de développement de la population et de diffuser les connaissances démographiques dans le public. À ce service de statistique et d'information se rattacherait le service de documentation et d'éducation universitaire et populaire. »

Le dernier chapitre « Rénovation » est un hymne à la souplesse d'adaptation contre toutes les rigidités, au suffrage universel, étendu aux enfants, « représentés jusqu'à dix ans par leur mère, de dix ans à leur majorité par leur père ». Les auteurs inversent Victor Hugo : « Tout homme qu'on instruit est un enfant qu'on gagne » puis concluent : « Pour construire dans le monde nouveau une France nouvelle, il faut des Français pour la France. »

Le bilan

La perspective d'une reprise subite de la natalité paraissait très improbable aux auteurs : pour réaliser cet « accroissement notable », ils considèrent qu'« il faudrait

une véritable révolution, un changement si profond qu'il suppose un climat entièrement nouveau et des mesures d'une audace extrême. Pour que la population passe de 40 à 50 millions en cinquante ans [...], il faudrait que la fécondité française vienne à s'accroître presque de moitié, le nombre d'enfants par famille passant de deux à trois. Rêvons à cet idéal et reconnaissons la voie qui peut nous y conduire ». Nous savons que la population française est en fait passée en cinquante ans de 40 à 60 millions d'habitants, grâce à *baby boom* d'abord, relayé ensuite par l'immigration des années soixante, mais que les trente glorieuses ont été suivies de vingt années de basse fécondité et de diminution du nombre de naissances annuelles.

Bien que la politique recommandée par Robert Debré et Alfred Sauvy ne fut pas strictement appliquée, ses objectifs furent donc largement atteints. La mortalité infantile, en particulier, fut divisée par dix (70 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances en 1946, moins de sept aujourd'hui). Pour la natalité, le nombre de 790 000 naissances (630 000 avant-guerre + 160 000) fut constamment dépassé de 1946 à 1974. Et bien que le solde migratoire, qui inclut les retours en métropole de Français à la suite de la décolonisation, ne dépassa 130 000 que quelques années, de 1956 à 1964 et de 1969 à 1971, l'accroissement total dépassa chaque année les 320 000 personnes souhaitées par les auteurs, jusqu'en 1973. La question n'est pas de se demander si ces « résultats » furent le fruit des politiques appliquées ou le fait d'évolutions spontanées, ils le furent l'un et l'autre. Mais on peut regretter que lorsque le charme se rompit, avec le premier choc pétrolier de 1974, l'instrument politique

d'évaluation et d'action n'ait pas été en place. La fonction du ministère de la Population avait été perdue de vue, la Sécurité sociale étant devenue un enjeu entre les faibles gouvernements de la Quatrième République et les syndicats, alors dominés par la CGT, jugée subversive ; elle avait éclaté en de multiples risques, branches, caisses, régimes, si bien qu'aucun ministère, ni même organisme, n'eut jamais la responsabilité, ni ne fut chargé de sa gestion prévisionnelle d'ensemble⁷. Les auteurs n'ont pas vu que l'émancipation des femmes, liée à l'affirmation de leur autonomie économique et à la maîtrise de la fécondité, allait bouleverser le paysage familial. Un ministère de la Population s'en serait préoccupé et sans doute aurait-il empêché l'éclatement de la Sécurité sociale : en 1967, en effet, les ordonnances Pompidou, organisant celle-ci en caisses distinctes — maladie, famille, vieillesse — financées par des prélèvements sur les salaires, l'ont ainsi condamnée au déficit permanent et à l'augmentation indéfinie des cotisations.

Qu'il en décrive les mécanismes ou qu'il en fasse pressentir les impasses, l'ouvrage a le mérite d'éclairer singulièrement notre actualité démographique. Ainsi, sur l'abaissement de l'âge de la retraite, peut-on lire : « Il est de l'intérêt national et par suite de l'intérêt de tous, que chacun travaille le plus longtemps possible. » Il est conseillé de « remplacer le couperet brutal de la retraite guillotine par une mise au repos progressive ». Le vieillissement du corps électoral est déjà une inquiétude : « Le vieillissement de la population et la

baisse de la natalité ont eu pour effet de modifier profondément la composition du corps électoral. Plus de 60 % des électeurs n'ont aucun enfant à leur charge. Faut-il s'étonner que l'enfant soit oublié en toute circonstance, par tous les partis, dans toutes les lois ? » À bien des égards, beaucoup des jugements émis, en dépit de leur caractère parfois alarmiste et sentencieux, seraient valables aujourd'hui : « Le mal démographique dont souffre la France est mal connu des Français. [...] Pour guérir un malade, nous savons qu'il faut l'éclairer, lui montrer la nature, la cause de son mal, lui indiquer les principes qui guident la thérapeutique, favoriser enfin l'espoir de la guérison. [...] La démographie doit faire partie de l'instruction publique à tous les degrés. Le danger d'une politique d'indifférence vis-à-vis du problème de la population est particulièrement grave [...] en ce domaine, les effets des erreurs, comme les bienfaits des mesures utiles, ne se font sentir que trente ans plus tard. [...] La France doit donner au monde l'exemple d'une prise de conscience du problème de la population, puis d'un rajeunissement qui, interdit à l'individu, est heureusement le privilège des nations. »

Devant les enjeux contemporains, on rêve d'une réédition, sous le titre « des Européens pour l'Union européenne », proposant que le commissaire chargé de la population ait à sa disposition un Institut européen d'études démographiques et un Institut européen d'évaluation des politiques de santé, d'éducation, d'aménagement du territoire, ainsi que de la politique fiscale et familiale...

7. LÉVY Michel Louis. « Les occasions manquées des démographes ». *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 51, juillet-septembre 1996, p. 129-139.

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

Science et culture, le grand écart...

La prospective est l'art de découvrir les futurs possibles et espère nous faciliter l'accès à des futurs souhaitables. Elle doit donc prendre en compte des événements susceptibles de se produire et d'être lourds de conséquences. Certains de ceux-ci sont à imaginer *ex nihilo*, mais la plupart de ceux qui sont pris en compte sont issus de faits déjà existants dont nous avons à prévoir les prolongements : ce sont les « faits porteurs d'avenir » auxquels Gaston Berger attachait à juste titre une grande attention.

Cette note voudrait en mettre en lumière deux, qui sont de nature culturelle et ont en commun leurs liens étroits avec l'évolution de nos connaissances. Beaucoup de faits porteurs d'avenir sont constitués par des résultats des recherches scientifiques, l'informatique ainsi que l'énergie nucléaire en étant de bons exemples et c'est à juste titre que l'on s'interroge sur les impacts de leur développement sur notre vie matérielle et notre économie et même sur les nouveaux rapports de force entre les pays qui les mettront en œuvre.

Ce n'est pas cet aspect pragmatique, matériel en quelque sorte, que nous retiendrons ici, mais bien les possibilités de « ruptures culturelles », avec remise en question de nos échelles de valeur, que nous voudrions souligner, ainsi que la gravité de leurs implications possibles.

Le premier exemple sera emprunté à l'évolution de la physique et plus spécialement à la mécanique. La fin du siècle dernier a été aussi celle d'une physique à l'échelle de nos sens : depuis cent ans nous abordons des infiniment petits, des infiniment grands, des infiniment rapides. Les lois ne sont plus les mêmes, et la physique devient quantique et relativiste. Les équations qui la décrivent font appel à un espace inséparable du temps, et à des phénomènes probabilistes. C'est la « fin des certitudes » (au sens de Ilya Prigogine), ce qui ne veut pas dire que nous rentrons dans un monde d'incertitudes, mais simplement que ce que nous observons maintenant est autrement plus complexe que ce que nous connaissions : nos intuitions sont en défaut et les mots que nous utilisons sont le plus souvent confrontés à un défi de plus, mais un terrible fossé culturel entre les représentations du monde que peuvent se construire les scientifiques et celles qui prolongeraient nos visions classiques. À la limite, pour la majorité d'entre nous tout est possible, rien n'est certain et nous commençons à nous méfier des élucubrations de ces sorciers que deviennent les savants. La culture du grand public, c'est-à-dire sa vision du monde qui l'entoure, ne lui permet pas de dialoguer avec ceux dont les connaissances préparent les techniques de l'avenir. Un fossé culturel se creuse, que seul pourrait

comblent un enseignement adapté à cette mutation. Et certains vont s'engouffrer dans les illusions des fausses sciences ou les certitudes truquées des sectes, refusant tout effort de compréhension d'une nature qui dévoile une complexité déroutante qu'il est plus facile de nier. Je ne pense pas me tromper en estimant que le fossé culturel en germe dans le développement de nos nouvelles connaissances peut être extrêmement dangereux.

Le deuxième fait porteur d'avenir que je voudrais mettre en lumière est le développement explosif de la biologie. On a dit que nous entrions dans « l'ère du vivant ». L'expression est juste, mais en deux sens différents. D'une part la complexité du vivant a changé de nature : certes elle est devenue moléculaire, ce qui en soi ne constitue pas une rupture avec le passé, mais un complément enrichissant. Mais ces molécules sont le plus souvent géantes, avec des modes d'interaction d'une variété infinie. Le patient qui avait déjà bien du mal à comprendre son médecin est maintenant plongé dans un monde qui lui est totalement étranger. Là aussi va s'établir un fossé culturel difficile à franchir. Or ces nouvelles connaissances se traduiront par des mesures de toutes natures concernant notre santé, que nous serons le plus souvent incapables de comprendre et de discuter.

D'autre part ces connaissances ouvrent la porte à toutes sortes de manipulations sur le vivant — on parle même de la possibilité de créer de toutes pièces du « vivant ». De là à croire que tout est possible et bénéfique, le pas est vite franchi. Certes nous assistons un peu partout à la mise en place de comités d'éthique ; encore faut-il que notre culture permette de comprendre ce qu'ils voudront nous faire savoir. Tout n'est pas permis, mais

nos systèmes de valeurs, sans lesquels il n'est pas de véritables cultures vont se trouver débordés.

Ce qui précède ne constitue qu'un jalon sur le chemin à parcourir pour que nous soyons adaptables à des futurs probables et surtout capables de discerner ceux qui seront raisonnables et souhaitables. Le siècle qui va bientôt s'ouvrir devant nous est lourd de menaces pour la démocratie. Il faut dès aujourd'hui penser au type d'éducation nécessaire dans un monde dont les réalités et le sens risquent d'échapper à la majorité de la population, et même aux responsables de l'avenir de notre cité humaine.

Pierre Piganiol

Le manifeste Blair-Schröder

Paradoxalement, le parti socialiste (PS) français s'est presque réjoui de l'échec électoral du New Labour (qui chute de vingt points et se trouve devancé de sept points par les *Tories*) et du Sozialdemokratische Partei Deutschlands (SPD) [qui chute de dix points et est distancé de dix-huit points par la Christlich Demokratische Union (CDU)], aux européennes de juin dernier. N'était-ce pas une juste sanction pour ceux que d'aucuns aimeraient appeler les *Judas* de la sociale-démocratie ?

Le manifeste commun de Tony Blair et Gerhard Schröder, publié à la veille des élections, venait en effet de provoquer l'indignation de la gauche plurielle qui voyait deux de ses plus puissants alliés sociaux-démocrates afficher des positions d'un libéralisme peu orthodoxe. Et ceci alors même que le Parti socialiste européen venait pour la première fois, au congrès de Milan, les 1^{er} et 2 mars 1999, d'adopter en présence de tous ses *leaders*,

une plate-forme commune pour une campagne commune.

Le manifeste est un appel au rassemblement pour une politique de gauche moderne, adressé à l'ensemble des gouvernements européens dirigés par des sociaux-démocrates (11 sur 15). Il se réfère explicitement au modèle britannique de la « troisième voie » et au modèle allemand du « nouveau centre » pour prôner une politique pragmatique.

La réaction de Lionel Jospin ne s'est pas fait attendre : rappelant les spécificités nationales, il n'entend recevoir de leçon de personne. Mais ce rejet est d'autant plus difficile à assumer que les sociaux-démocrates français se voient, plus que jamais, qualifier par leurs voisins de gauche archaïque et sclérosée.

On ne voulait plus voir dès lors en France qu'une stratégie britannique de politique interne (s'efforcer, à la veille des européennes, de mobiliser une opinion publique encore réticente à l'entrée dans l'euro) et de politique externe (l'ébranlement de l'axe franco-germanique et la réaffirmation du rôle de la Grande-Bretagne dans l'Union). Quant à Gerhard Schröder, on faisait mine de ne pas comprendre et de penser qu'il avait été dévoyé par son voisin — libéral malgré lui, puisqu'il est « tombé dedans quand il était petit ». La « troisième voie » semble d'ailleurs, en fin de compte, être la principale source d'inspiration du manifeste.

Aujourd'hui (cf. *Le Monde*, 21 septembre 1999), on semble vouloir faire preuve de compréhension à l'égard du chancelier allemand qui, après les débuts chaotiques de son gouvernement, aurait voulu présenter un projet fédérateur en s'appuyant sur son collègue britannique pour regagner quelque légitimité, et rassurer les milieux

économiques qui avaient peu apprécié la politique amorcée par Oskar Lafontaine. On lui accorde le bénéfice de la maladresse. Lionel Jospin fait presque œuvre charitable en « tendant une main » (rencontre à Berlin, le 25 septembre ; cf. *Le Monde*, 23 septembre 1999) à son ami Gerhard Schröder, ébranlé par les derniers revers électoraux du SPD en Thuringe, Sarre, Brandebourg, Rhénanie et Saxe.

Au bout du compte, peu importent les motifs cachés du manifeste, les résultats des européennes parlent d'eux mêmes : on se plaît à penser que les citoyens ne se reconnaissent pas dans cette politique libérale à outrance.

On s'est emparé de certains mots — que l'on savait déjà tabous en France — tels que « flexibilité » ou « performance du secteur public » — croyant assister au retour du spectre thatchérien — pour condamner globalement le texte, à la façon d'un autodafé, et éviter le débat.

On s'est bien gardé de la sorte de revenir sur les problèmes fondamentaux qu'il soulève, notamment sur la dynamique de l'emploi, alors que le texte sortait trois jours après la fin du sommet européen de Cologne qui n'a abouti à aucun engagement clair de la part des Quinze en matière de croissance et d'emploi. Les deux cosignataires nous mettent précisément en garde contre la tentation d'un retour en force du rôle de l'État pour compenser les dérives néolibérales de ces dernières années.

Ce manifeste mérite une relecture. Mais nous est-il seulement possible de procéder à une lecture moins dogmatique et plus pragmatique, tel que le texte nous invite lui-même à le faire ?

Certains propos relèvent du simple bon sens — au risque de friser une certaine

platitude : « Pour être efficace, cette nouvelle politique doit promouvoir une mentalité dynamique et un nouvel esprit d'entreprise à tous les niveaux de la société. » Mais force est d'admettre que dans le contexte français, ces propos ne sont plus si anodins et trouvent une pertinence particulière. C'est à croire — sans paranoïa chauvine — que le manifeste s'adresse plus spécifiquement encore aux Français...

La gauche moderne prônée par le manifeste s'appuie sur quatre piliers principaux.

- *Un État moins dépensier au service des citoyens et de la compétitivité économique*

Considérant que le niveau de dépenses publiques n'est pas un critère suffisant pour mesurer la justice sociale et qu'il ne faut pas exagérer le rôle de l'État comme facteur de régulation du marché, le manifeste entame un plaidoyer en faveur de l'esprit d'entreprise et de la responsabilité, non seulement individuelle mais réciproque, comme fondement de la communauté. Le manifeste s'en prend moins ici à l'État en tant que tel — tuer le père — qu'à l'excès d'État, de bureaucratie. « L'idée que l'État devait remédier aux carences du marché a trop souvent conduit à un élargissement démesuré de ses attributions (...) l'équilibre entre l'individuel et le collectif était faussé. »

L'État doit relever les défis plutôt que contrôler (« tenir le gouvernail, et non les rames »). Les dépenses publiques doivent aller en priorités vers les secteurs favorables à la croissance. Nous adapter à une économie de services, fondée sur le savoir, suppose ainsi de la part de l'État qu'il mette l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et la formation continue.

Le secteur public doit être modernisé et se soumettre lui aussi à des critères « d'efficacité, de concurrence et de forte performance ».

- *Des réformes fiscales et une baisse de l'impôt* (sur les salariés et sur les entreprises, au détriment des « pollueurs ») peuvent jouer un rôle primordial dans la réalisation des objectifs sociaux

Une politique fiscale européenne doit permettre de lutter contre la fraude fiscale et la concurrence déloyale, et non d'uniformiser avec une augmentation de la charge d'impôts.

- *Une protection sociale renouée encourageant l'initiative et la créativité*

Il s'agirait de transformer le filet de sécurité des acquis sociaux en un tremplin vers la responsabilité individuelle, en faisant en sorte que « le travail paie pour les individus et les familles ; la plus grosse part des revenus doit rester dans les poches de ceux qui l'ont gagné par le travail ». Cela suppose un allègement des prestations sociales, en plus de celui du système d'impôts.

- *Des politiques de l'emploi visant à faciliter la transition de certains secteurs atrophés vers des secteurs en expansion et à encourager les chômeurs à retrouver du travail « même peu payé »*

Le soutien aux PME passe par allègement de la réglementation et la réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux et des emplois à faible niveau de qualification.

Le manifeste s'efforce donc de proposer non pas un démantèlement, mais une modernisation de l'État providence, une poursuite de la libéralisation du commerce mondial, mais dans un cadre

économique prédéfini. La déclaration du nouveau président de la Commission européenne, Romano Prodi, au lendemain de la parution du texte, allait d'ailleurs dans ce sens, appelant à des « convergences substantielles des économies européennes » (*Republica*, 9 juin 1999 ; *Le Figaro*, 10 juin 1999).

Comme le mentionne Laurent Bouvet¹, cette double condamnation du vieux socialisme (keynésianisme, économie mixte, domination de l'État sur la société civile, État providence du berceau à la tombe, égalitarisme,...) et du capitalisme néolibéral de l'ère Thatcher (État minimal, économie de marché dérégulée, assistance sociale réduite, politique de l'offre favorisant « l'entrepreneur »,...) est un appel, de la part de Tony Blair, à un nouveau radicalisme. Le Premier ministre tente de revenir sur la division du début du siècle des radicaux britanniques, entre libéraux et travaillistes, en restaurant le libéralisme dans la tradition progressiste britannique. L'alternative exclusive, sans cesse débattue, entre une politique d'offre ou une politique de demande, devrait ainsi être dépassée pour réfléchir plutôt à un juste dosage des deux.

Certes, comme le souligne Jean Pisani-Ferry², le manifeste ne donne pas de détails sur le partage entre sphère privée et sphère publique, les limites du champ de la concurrence, ou encore les responsabilités de la puissance publique face à des opérations capitalistiques de grande envergure. On a ainsi fréquemment repro-

ché au texte sa généralité et l'absence de solutions concrètes.

Mais, lorsqu'on lui reproche de ne pas s'exprimer sur le rôle de la négociation sociale, il convient de noter que le manifeste insiste sur le rôle des syndicats et de l'intéressement des salariés aux bénéfices de l'entreprise.

Peut-on de même faire du social le grand absent du texte, lorsque ce dernier suggère précisément de poser le problème de la politique sociale en termes de politique d'emploi, de repenser le fonctionnement du système de protection sociale en fonction d'une politique de retour à l'emploi ? Le manifeste s'adresserait aux seules classes moyennes entrepreneuriales en éludant la question des exclus. Cependant l'inégalité sociale porte ici le nom du chômage à long terme et de l'inaccessibilité au marché du travail.

Certains³ reprochent à Tony Blair de discréditer par la tonalité libérale du manifeste, les mesures sociales qu'il vient récemment de prendre et qui — il faut bien l'admettre — se rapprochent du modèle français (création de 100 000 emplois jeunes comme en France, instauration d'un salaire minimum comparable — en net — au SMIC français, ratification de la Charte sociale de l'Union européenne...). Mais précisément, ce « virage social », inédit en terre anglo-saxonne, n'accrédite-t-il pas les termes du manifeste ?

On s'efforce de prendre en défaut le manifeste sur ses non-dits (garanties sociales, déficiences de la régulation économique internationale, etc.), sans discuter ouvertement devant les opinions publiques des problèmes qu'il soulève, en commençant par la responsabilité indivi-

1. Cf. Blair-Schröder. *Le texte du « manifeste » et les analyses critiques*. Note de la Fondation Jean Jaurès, n°13, août 1999.

2. Membre du Conseil d'analyse économique créé par Lionel Jospin et conseiller économique auprès de Lionel Jospin.

3. Notamment Marisol Touraine, député PS.

duelle et ses limites (ce n'est certes pas en terme d'incompatibilité viscérale qu'il nous faut voir la responsabilisation de l'individu et le maintien d'une solidarité collective), et les rôles respectifs des investissements sociaux (éducation, qualification, santé,...) et des aides sociales (dont il souligne les dérives en matière d'assistantat).

Les fondements de la solidarité sociale française ont été menés à dure épreuve ces dernières décennies. On a peut-être pêché par excès de superstition dogmatique en faisant de notre modèle de protection sociale le fondement de la culture et de l'identité française. Il s'agit probablement moins aujourd'hui de changer de modèle, que d'en modifier les modalités pour pouvoir en préserver les principes. Mais la France est décidément réticente au changement.

Après tout, entend-on pudiquement dire, certains points ne sont pas inintéressants, mais ce manifeste est tombé au mauvais moment, il a été mal préparé et mal rédigé... Trop gênant, il a été vite enseveli. Le malaise est d'autant plus fort qu'il vient de l'intérieur de la sociale démocratie. La droite, quant à elle, n'a pas fait beaucoup de commentaires, alors que l'occasion était belle...

L'actualité au moins devrait permettre de reprendre certains points du manifeste. L'un des prochains chantiers des Quinze concerne notamment l'harmonisation du taux de l'impôt sur les sociétés (IS). Paris approuve l'instauration d'un taux-plancher (alors que l'Irlande maintient au taux de 12,5 % contre 35 % en moyenne européenne) pour lutter contre le *dumping* fiscal⁴. Mais l'appel de Tony Blair et de

Gerhard Schröder à une diminution du taux de l'IS et leur réticence à l'harmonisation de cet impôt est un pavé jeté dans la mare. En France, le projet de loi de finances pour 2000 vient de confirmer la suppression de la surtaxe instaurée sur l'IS en 1997 pour financer l'entrée dans l'euro, soit 12,4 milliards de francs, mais aussi, dans le cadre du financement de la sécurité sociale, une nouvelle contribution sur les bénéfices des sociétés dont le rendement atteindra 12,5 milliards de francs (*Le Monde*, 17 septembre 1999)...

Le sommet sur la modernisation de la gauche qui se tient à Florence, les 20 et 21 novembre prochain, auquel assisteront MM. Blair, Schröder, d'Alema, Jospin, mais aussi Bill Clinton, devrait en tout état de cause permettre de revenir sur ce manifeste.

Elvire Letourneur-Fabry

Le Texan, lui, ne descend pas du singe...

Les États-Unis possèdent le plus grand nombre de prix Nobel vivants au monde, le plus large réservoir de chercheurs, les meilleures universités et laboratoires, et leurs investissements en recherche fondamentale dépassent l'ensemble des dépenses de recherche et développement de pays tels que la France. Il n'empêche : c'est aux États-Unis, dans l'un des plus grands et des plus conservateurs de leurs États, le Kansas, que le Conseil pour l'Éducation a banni des écoles et collèges l'enseignement de l'évolution et qu'aucun examen ne pourra plus porter sur ce sujet. La longue bataille menée par les créationnistes trouve ainsi une reconnaissance légale, qui va jusqu'à exiger de supprimer dans les manuels toute référé-

4. Mémoire français transmis aux quinze lors du conseil Ecofin informel de Dresde.

rence non seulement à Darwin et au darwinisme, mais encore au *Big Bang* dont la date approximative, il y a quelques milliards d'années et la nature, ne coïncident assurément pas avec le commencement du monde tel que le décrit la Bible.

Philip Johnson, professeur de droit à l'université de Californie, auteur de *Darwin aux assises*, a aussitôt déclaré que la défense de la cause de l'évolution aux États-Unis menace de devenir « le Vietnam des professeurs de science ». Mais la revue *Nature*, autorité scientifique mondiale s'il en est, note que les créationnistes disposent d'un argument d'autant plus efficace qu'il se fonde sur la notion de faits démontrés : un phénomène n'existe que s'il est *directement observé*, et ceux de l'évolution ne le sont pas. Les sondages montrent d'ailleurs que la plupart des Américains sont plutôt du côté des créationnistes et, suivant une enquête datant de 1997, nombre de scientifiques américains considèrent que, faute d'observation directe, la théorie de Darwin demeure sous bénéfice d'inventaire. L'Académie nationale des sciences a eu beau présenter ses propres lignes directrices pour l'enseignement des sciences et défendre haut et fort la cause de l'évolution, en soulignant qu'il faut insister sur la méthode scientifique plutôt que sur la présentation de la science comme un ensemble de faits, les partisans du créationnisme ne cessent pas de gagner du terrain.

« Je tends à considérer toute chose comme résultant de lois rationnelles dont les détails, qu'ils soient bons ou mauvais, sont abandonnés au fonctionnement de ce qu'on peut appeler le hasard. » Cette citation de Darwin apparaît dans le petit livre de Stephen Jay Gould qui vient de paraître, consacré aux liens entre la

science et la religion¹. Stephen Jay Gould entend dépassionner le débat en montrant qu'il s'agit d'un faux débat, puisque religion et science renvoient à deux réalités entièrement différentes qui ne se recouperaient d'aucune façon. Les « détails » dont parle Darwin, nous dit Stephen Jay Gould, sont strictement l'affaire de la science : ce sont des faits empiriques qui ne répondent pas à une intention et qui sont donc contingents, par opposition aux grandes questions sur l'origine, les fins et le sens du cosmos qui, elles, relèvent de la foi. Stephen Jay Gould s'en prend, bien sûr, aux intégristes du créationnisme, en soulignant que leur combat n'est pas celui de la religion contre la science, mais un phénomène politique exclusivement américain.

On peut douter que cette version néo-kantienne des frontières à tracer entre le domaine de la foi et celui de la raison, engageant à une neutralité bienveillante entre croyants et scientifiques, satisfasse les créationnistes qui n'ont pas, après tout, pour seul foyer le Texas où les États-Unis. Et quand Stephen Jay Gould affirme que les conflits du passé entre religion et science « n'existaient que dans l'esprit des gens, non pas dans la réalité historique », il se fonde sur l'interprétation suivant laquelle le procès de Galilée n'aurait été qu'une affaire politique digne des ennuis dont Robert J. Oppenheimer, le père de la bombe atomique, aurait été victime durant la guerre froide de la part des maccarthistes et de l'Air Force, comme Galilée le fut de la part des Jésuites — une interprétation développée depuis longtemps déjà par

1. GOULD Stephen Jay. *Rocks of Ages : Science and Religion in the Fullness of Life*. New York : Ballantine, 1999, 241 p.

Giorgio de Santillana qui enseignait l'histoire des sciences au Massachusetts Institute of Technology². Tout cela apparaîtra bien raisonnable et sans doute très simplificateur aux yeux d'autres historiens et philosophes des sciences : cela revient à donner confiance aux scientifiques dans l'idée que l'histoire est de leur côté et que les persécutions dont les chercheurs ont été (ou sont encore) l'objet au nom de la religion ont toujours des sources non-religieuses.

La réhabilitation de Galilée par le Vatican n'a pas supprimé tous les présupposés religieux qui ont présidé à sa mise en accusation, surtout si l'on se souvient de la frontière radicale que Galilée établissait à l'époque, tout comme Stephen Jay Gould aujourd'hui, entre les deux magistères (ou magistratures). Pour rendre compte de cette frontière, ce dernier aurait pu citer la fameuse lettre de Galilée à Christine de Lorraine où il explique que « l'intention du Saint-Esprit est de nous enseigner comment on va au ciel et non comment va le ciel »³. Mais serait-ce suffisant pour convaincre les anti-évolutionnistes — du Texas et d'ailleurs ? La description des « faits », suivant Stephen Jay Gould, comme indépendants d'un contexte métaphysique ou religieux, ne rattache pas pour autant les événements de l'évolution à un ensemble *directement* observé, même si tout se passe comme si, de la biologie à la cosmologie et à l'anthropologie, c'est bien à la lumière de l'évolution que

la science la plus contemporaine n'a pas cessé de progresser.

Jean-Jacques Salomon

L'Union monétaire européenne est-elle viable ?

Les perspectives ouvertes par le Pacte de stabilité et de croissance et l'adoption de l'euro posent la question de la coordination des politiques économiques et celle du décalage entre l'intégration croissante des économies nationales et la faiblesse des institutions politiques et démocratiques au niveau européen. La marge de manœuvre pour la régulation macroéconomique conjoncturelle des États est devenue très réduite sans que se développent des instruments efficaces de régulation au niveau communautaire. Une telle situation est-elle durable ? C'est à cette question que s'efforce de répondre un rapport du Conseil d'analyse économique¹. Au-delà de leur diversité, les sept contributions que contient ce rapport plaident toutes pour un renforcement de la capacité de régulation au niveau européen.

Pierre-Alain Muet montre comment, au cours des quinze dernières années, le déficit de coopération en matière de politique économique explique davantage que la rigidité du marché du travail le déficit de croissance et d'emploi de l'espace européen. Il s'appuie notamment sur une remise en cause de la distinction chômage conjoncturel/chômage structurel, l'augmentation de la composante structurelle du chômage n'étant que

2. Cf. SANTILLANA Giorgio de. *Le Procès de Galilée*. Paris : Club du meilleur livre, 1955.

3. GALILÉE. « Lettre à Madame Christine de Lorraine », trad. F. Russo. *Revue d'Histoire des sciences*, PUF, Paris, t. XVII, n° 4, oct.-déc. 1964, 346 p.

1. CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE. *Coordination européenne des politiques économiques*. Paris : La documentation Française, 1998, 117 p.

la conséquence d'un chômage conjoncturel prolongé (effet d'hystérèse) en l'absence de politiques de relance appropriées. La non-coordination interdit à tout État membre de prendre les initiatives qui s'imposent en raison de stratégies de type « passager clandestin ». Le résultat est l'adoption de politiques « pro-cycliques » qui alimentent des processus cumulatifs de récession. L'Union monétaire européenne (UEM) est un progrès, car elle permet une combinaison de politique monétaire et budgétaire (*policy mix*) appropriée au niveau européen. Encore faut-il que l'objectif visé ne soit pas seulement la stabilité des prix et que soit reconnue l'importance de l'objectif de croissance et d'emplois. Un premier pas en ce sens a été franchi au Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997.

Pierre Jacquet montre que si ce sommet n'a pas abouti à la coordination des politiques économiques, il a ouvert de nouvelles possibilités avec la création du Conseil de l'euro. L'auteur rappelle les fondements théoriques de cette coordination, sous l'angle de la « coordination — bien public international » et sous celui de la prise en compte des effets externes internationaux en termes de jeux des acteurs, qui conduit à la notion de « coordination stratégique ». La première vision privilégie la coordination par les règles, la deuxième repose plutôt sur des politiques discrétionnaires négociées, mode de coopération plus délicat à mettre en œuvre. La construction européenne participe de ces deux visions. Mais jusqu'ici l'effort a surtout porté sur le choix de règles (les critères de convergence et le pacte de stabilité par exemple) concernant surtout des objectifs intermédiaires (taux de change, déficit public,...) qui peuvent éviter des

dérapages, mais aussi brider les capacités de réponse à des chocs asymétriques (*cf.* le cas de l'unification allemande).

En matière de régulation conjoncturelle, l'Europe a beaucoup créé de règles, ce qui n'est pas le cas dans le domaine des politiques structurelles (fiscalité, droit du travail, protection sociale). Il s'agit donc de mieux respecter l'esprit de l'article 103 du traité de Maastricht : « Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun. » La capacité à pouvoir gérer les effets de chocs asymétriques touchant un ou plusieurs États membres requiert soit une plus grande intégration politique et un budget européen plus conséquent, soit un assouplissement des règles en situation exceptionnelle. L'autre enjeu est de déterminer le contenu du *policy mix* approprié, sous la contrainte de la politique monétaire unique conduite par la Banque centrale européenne (BCE). Comment éviter que ce *policy mix* soit en permanence trop restrictif ? Des gages sur les volontés budgétaires des États doivent être donnés à la BCE afin qu'elle accepte en certaines circonstances d'assouplir sa politique de rigueur monétaire. Selon Pierre Jacquet, « le pacte de stabilité doit être interprété en tendance, en moyenne et en dynamique, plutôt que de façon statique, décentralisée et dogmatique ». Le Conseil de l'euro a un rôle clé à jouer à cet égard, comme structure d'interface entre BCE et ministres chargés du budget.

Michel Aglietta et Christian de Boissieu analysent pour leur part la question de la légitimité et de la responsabilité de la BCE, à partir des trois modèles de référence existants : modèle « procédural » américain, « instrumental » britannique

ou suédois et « normatif » allemand. Leur argumentation conduit à préconiser une responsabilité de type procédural pour asseoir la légitimité de la BCE, compte tenu des évolutions possibles de la construction européenne. Ils insistent sur le renforcement nécessaire des compétences du Parlement européen dans le domaine monétaire, ce qui requiert une expertise renforcée à sa disposition, ainsi que sur la communication publique de la BCE, ce qui requiert notamment d'adopter un objectif clair et compréhensible par l'opinion publique : maîtrise de l'inflation, plutôt que le taux de variation de tel ou tel agrégat monétaire (le grand public connaît-il la signification de M3 ?). Les auteurs analysent ensuite le rôle que la BCE devra jouer en matière de contrôle prudentiel. Celle-ci devrait déléguer cette supervision à un corps européen d'auditeurs externes et à des agences de notation, accréditées par une commission européenne de régulation des marchés, inspirée de la « Securities and Exchange Commission » aux États-Unis. Ils proposent aussi l'élaboration de normes européennes et la création d'un observatoire européen du risque systémique.

Pour Dominique Bureau, il importe de renforcer l'articulation entre *policy mix* et politiques structurelles. La question est cruciale dans la mesure où les États membres peuvent être incités à compenser leur moindre marge de manœuvre en matière de politique macroéconomique conjoncturelle par des stratégies structurelles visant par exemple à attirer des investissements (avantages fiscaux, zones franches, charges sociales,...) : « Y a-t-il complémentarité ou opposition entre une coordination des politiques économiques et une coordination de l'ajustement structurel ? »

Philippe Herzog souhaite ouvrir de nouveaux horizons à une Union monétaire vide de projet social et dénuée de direction politique. Pour instituer un véritable contrôle démocratique, il propose d'établir un pouvoir de délibération *ex ante* et d'évaluation *ex post* des choix de politique économique par les élus européens et nationaux. Notamment, la Commission devrait soumettre aux élus divers scénarios envisageables. Il propose donc la création d'un office de prospective et d'évaluation, sous la tutelle conjointe de la Commission et du Parlement européen.

Enfin, André Gauron s'efforce de répondre à la question : « coordination des politiques économiques nationales ou élaboration d'une politique économique européenne ? » L'observation des faits conduit à se demander si, dans le contexte de l'UEM, la coordination des politiques économiques a vraiment un sens, ou s'il ne convient pas plutôt de renforcer le pilotage au niveau supranational. L'économie européenne devrait être d'emblée considérée comme un tout, et non comme un agrégat d'entités séparées. Une politique intégrée implique non pas de fixer des objectifs communs aux économies nationales mais « de déterminer la contribution que chacune doit apporter à la réalisation d'un objectif commun ». En fonction de la situation de chaque économie, il pourrait en résulter des objectifs nationaux différents. Les gouvernements garderaient la maîtrise de leurs choix budgétaires et fiscaux ainsi que des politiques structurelles, mais ceux-ci intégreraient les orientations communes, qui devraient inclure la réduction du chômage au même titre que la stabilité monétaire.

Au niveau des instruments, il importe que l'UEM dispose d'un budget plus consacré

quent, sans remettre en cause le principe de subsidiarité ni accroître la charge fiscale des Européens. André Gauron préconise de faire de l'endettement public un domaine prioritaire de coopération, celle-ci pouvant aller jusqu'à une véritable communautarisation de la gestion de l'endettement public. L'allègement des charges qui pourrait en résulter pourrait alimenter un fonds de soutien conjoncturel pouvant être contracyclique.

Ce rapport montre bien les conditions de la viabilité à terme de l'Union monétaire européenne, dont l'espace ne constitue pas une zone monétaire optimale au sens de la théorie économique, notamment du fait de la mobilité restreinte des facteurs de production, surtout de la main-d'œuvre. Les auteurs convergent sur quelques principes directeurs : amélioration nécessaire des instruments de régulation, démocratisation des processus de décision et dépassement d'une coordination réduite à des règles intangibles, limitées au seul objectif de stabilité monétaire.

Alain Michel

Les États-Unis et l'Europe : vers un choc de titans ? ¹

Selon Fred C. Bergsten, directeur de l'Institut d'économie internationale (États-Unis), l'avènement de l'euro devrait ouvrir une nouvelle ère d'ordre économique international bipolaire succédant à l'hégémonie américaine qui a prévalu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Désormais, la zone euro est de taille à rivaliser avec

les États-Unis dans le domaine économique et l'euro peut concurrencer le dollar comme monnaie internationale. De surcroît, la fin de la guerre froide a réduit l'importance stratégique de l'alliance militaire qui facilitait auparavant le règlement de conflits entre les États-Unis et l'Europe.

Les États-Unis devront s'adapter à ce nouveau contexte ou mener des combats défensifs d'arrière-garde vains et coûteux. Quant à l'Union européenne, elle devra assumer une nouvelle responsabilité partagée de *leadership* au niveau international. Cela implique de nouvelles stratégies et de nouveaux accords institutionnels, concevables même en l'absence d'une véritable politique étrangère commune européenne. Or, jusqu'ici, les discours officiels privilégient des questions techniques, voire bureaucratiques, qui laissent de côté les enjeux politiques essentiels pour notre avenir, tels que la politique énergétique et l'effet de serre. Le plus préoccupant, ce sont les nouvelles menaces qui concernent leurs relations économiques, eu égard à l'ampleur du déficit américain de la balance des paiements courants : notamment le risque de pressions protectionnistes ou d'une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar, qui pourraient exacerber les risques de conflits entre ces deux super-puissances.

Par ailleurs, celles-ci n'ont que très partiellement prises en compte les risques systémiques à l'échelle mondiale. Les perspectives de réforme pour rendre plus transparents les marchés financiers ou améliorer les procédures d'intervention du FMI restent modestes par rapport aux enjeux d'une régulation des mouvements de capitaux et du système monétaire international. De plus, les États-Unis sont

1. Cf. BERGSTEN Fred C. « *America and Europe : Clash of the Titans ?* » *Foreign Affairs*, vol. 78, n° 2, 1999.

peu enclins à discuter des propositions européennes de changement, tant dans le domaine commercial que financier. Enfin, les deux parties ne dessinent aucune stratégie de réponse aux réactions contre la mondialisation qui se multiplie à travers le monde. D'où la possibilité d'une remise en cause du processus de libéralisation des échanges et de nouveaux conflits. L'absence de vision stratégique et prospective se fait cruellement sentir.

Fred C. Bergsten analyse plus particulièrement les facteurs de risque d'un nouveau protectionnisme aux États-Unis en cas d'un ralentissement de la croissance, ce qui frapperait d'abord l'Europe et mettrait en cause les acquis du GATT et de l'OMC. Est ensuite examiné l'avenir du dollar et le risque de dépréciation par rapport à l'euro (jusqu'à 40 % selon certains experts), lié à l'ampleur du déficit commercial des États-Unis, avec ses effets sur la compétitivité des produits européens et le niveau de chômage en Europe, mais aussi sur une pression inflationniste aux États-Unis. La position officielle des autorités américaines est d'affirmer que la création de l'euro « est une bonne chose pour les États-Unis, dès lors qu'elle l'est pour l'Europe ». Mais encore faut-il qu'il y ait accord sur une marge de fluctuation de la parité dollar/euro.

Ce nouveau contexte monétaire va modifier l'économie mondiale. À terme, le dollar et l'euro devraient représenter à peu

près des parts égales des actifs financiers internationaux. Une trop grande instabilité du taux de change dollar/euro aurait un impact négatif sur le reste du monde. Malgré de nombreuses réunions, aucune disposition n'a été prise pour faire face à de tels risques. Les responsabilités sont partagées. L'Europe a du mal à parler d'une seule voix et les États-Unis ont une position ambiguë quant à leur souhait de partager leur rôle de *leadership*. Au total, il ne sera pas facile de sortir du malaise actuel et de fonder une coopération efficace entre les États-Unis et l'Europe. Une priorité est d'annoncer un accord formel sur une marge de fluctuation de plus ou moins 10 à 15 % de la parité euro/dollar et de prévoir les procédures d'intervention adéquates. Une autre est de mettre en œuvre le « *Millennium Round* » proposé par l'Europe et appuyé par le Japon, afin de relancer le processus de libéralisation des échanges et lutter contre les tendances protectionnistes.

Il y a peu, le XXI^e siècle paraissait pouvoir être celui de la domination de l'Asie. Aujourd'hui, l'hypothèse la plus plausible est celle d'un *leadership* de la coopération « transatlantique ». Selon Fred C. Bergsten, l'intégration économique européenne représente le succès le plus spectaculaire d'institutionnalisation supranationale au XX^e siècle. Elle permet de fonder de nouveaux espoirs dans la voie d'une régulation de l'économie mondiale.

Alain Michel

Analyses critiques

GIRAUD Pierre-Noël, conversation avec PETIT Philippe. *Économie : le grand Satan ?* Paris : Textuel (en collaboration avec l'Institut du management d'EDF-GDF), 1998, 142 p.

Dans cet entretien à bâtons rompus, l'auteur de *L'Inégalité du monde* renvoie dos-à-dos les Cassandre de *l'horreur économique* et les prophètes de *la mondialisation heureuse*, les idéologues du libéralisme comme les sectateurs du socialisme, qui caricaturent les problèmes pour ne pas les affronter dans leur réalité complexe. Il refuse la satanisation de l'économie, invoquée trop facilement pour excuser l'impuissance des gouvernants et note que la critique du capitalisme est principalement le fait de gens qui n'ont aucune alternative à proposer. Ou bien qui, comme Fernand Braudel, maintient un sophisme qui sépare l'économie de marché (louable en soi) du capitalisme (superstructure parasitaire), alors que les deux mécanismes, consubstantiels, ne peuvent être disjoints.

Parmi les nombreux thèmes évoqués dans cet entretien, nous retiendrons plus particulièrement les suivants :

Mondialisation

Le phénomène n'est pas nouveau. Les flux nets de capitaux entre territoires sont, en pourcentage du PIB, aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient à la veille de 1914. Le système s'était refermé avec la crise de 1929, les capitalismes devenant nationaux autocentrés. Le mouvement a repris dans les années soixante et s'est accéléré dans les années soixante-quinze avec la dématérialisation de l'économie et le progrès technique. Mais le phénomène n'a pas la nocivité qu'on lui prête : le gros des échanges se fait entre pays industrialisés, plus de la moitié des échanges internationaux correspondent à des flux internes entre filiales de multinationales, et les entreprises vraiment

mondiales (à la nationalité introuvable) ne sont pas légion. Les gouvernements sont donc peu fondés à se plaindre de la mondialisation, d'autant moins que ce sont eux qui l'ont soit voulue, soit acceptée.

Inégalités croissantes et redistribution

Depuis vingt ans, on observe un creusement des inégalités aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, mais l'accroissement des inégalités vient surtout de la compétition entre pays riches. La logique de profit qui pousse les entreprises à exploiter les asymétries n'entraîne pas nécessairement qu'elles les accroissent. Dans l'ensemble, on assiste au contraire à un rattrapage économique de la part d'une bonne moitié du monde. Qui oserait s'en plaindre ?

Au plan des inégalités internes, les libéraux font confiance à l'économie de marché pour garantir automatiquement à chacun des revenus proportionnés à sa propre contribution à la richesse collective, la puissance publique ne pouvant que fausser le jeu. Les socialistes, ralliés à leur corps défendant à l'économie de marché, continuent de penser qu'il est dans la nature de la recherche du profit de creuser les inégalités, ce qui justifie une intervention correctrice de l'État. Dans le monde réel, les choses ne sont pas si simples et les deux systèmes coexistent. Une forme de redistribution est toujours présente, mais il est rare qu'elle puisse se faire sans léser quelques-uns des acteurs du jeu économique et social.

Une politique efficace redistribue le gâteau sans rien retirer à personne. Il faut pour cela que la taille du gâteau augmente, les moins bien servis pouvant se consoler en pensant qu'un jour leur tour viendra. En phase de stagnation ou de contraction, la redistribution est conflictuelle, voire impossible, chaque catégorie se cramponnant à ses acquis. La redistribution suppose donc la croissance, mais les deux sont si intimement liées que politique économique efficace rime avec politique tout court. Il faut avoir une vision systémique globale, asseoir les réformes sur un consensus social longuement mûri et procéder aux réformes quand la situation est confortable. C'est rarement le cas.

Territoires économiques et compétition

Des politiques économiques efficaces ne sont possible qu'à l'intérieur d'un espace économique ouvert à l'intérieur, relativement clos vis-à-vis de l'extérieur et socialement cohérent, ce que Pierre-Noël Giraud appelle un « territoire économique ». La France d'après-guerre était un tel territoire ; aujourd'hui, c'est l'Union européenne ou les États-Unis ; demain, ce seront des entités plus larges encore, à mesure que progressera la mondialisation. Sur un territoire donné, il faut distinguer les activités nomades (libres de se délocaliser) des sédentaires (liées au sol ou à la proximité des clients), qui n'obéissent pas à la même logique compétitive. La combinaison de ces diverses formes d'activité produit autant de modèles de dynamique écono-

mique que de territoires. Chaque entreprise est elle-même un territoire, et non un simple lieu de production à l'intérieur duquel les acteurs n'auraient que des comportements rationnels et où l'État se garderait d'intervenir.

Ces questions sont d'une actualité particulière au moment où la monnaie unique met les régions européennes en compétition les unes avec les autres (pour attirer l'investissement et les entreprises), où les États membres de l'UE ont banni le recours à l'arme de la dévaluation, et où les critères de stabilité corsètent les budgets nationaux. Ceci conduira-t-il à une spécialisation régionale accrue — inégalitaire par essence — ou à une Europe sociale, encore bien hypothétique ?

Dictature des marchés

L'idée de dictature des marchés ne résiste pas à l'examen : il n'y a nulle part une oligarchie qui inspire les marchés mondiaux. Si dictature il y a, ce serait moins celle des firmes mondiales, peu nombreuses, que celle de l'épargnant. De façon croissante, l'épargnant c'est Monsieur Tout-le-monde, salarié-actionnaire, adhérent à un fonds de pension ou boursicotier occasionnel, qui impose progressivement son pouvoir. Les temps ne sont plus où l'État pouvait influencer sur l'épargne parce que celle-ci ne pouvait quitter le pays où elle avait été créée. Les marchés et la fuite des capitaux sanctionnent désormais les politiques économiques inefficaces, parfois même avant qu'elles aient été mises en place (anticipation).

La spéculation, un fléau ?

Tous les marchés financiers sont par nature instables et exposés à l'effet de bulles. Celles-ci finissent toujours par exploser, quand la sphère virtuelle s'écarte trop de la sphère réelle, car l'on ne peut pas distribuer *in fine* plus qu'il n'a été créé.

La mondialisation et l'instantanéité des marchés financiers ont multiplié les risques de prix et de change, et donc suscité la prolifération d'instruments de gestion du risque (contrats à terme, options, produits dérivés...). Magnifique opportunité pour les spéculateurs, dont le métier est de prendre et d'échanger des risques, mais cela fait partie intégrante du système global de régulation. Ce qu'il faut corriger, ce sont les faiblesses du système financier mondial et non l'initiative de ceux qui en tirent profit. Certains rêvent tout bonnement de supprimer les marchés (particulièrement les marchés dérivés), d'autres se contenteraient d'introduire un peu de frottement pour calmer le jeu, par exemple une taxe Tobin. Celle-ci ne serait viable que si elle était universellement appliquée, ce qui est irréaliste. Fixée à un taux faible (0,1 %), elle serait inefficace ; à un taux élevé, elle soulèverait des problèmes redoutables, notamment de redistribution.

Le FMI en accusation ?

En tant qu'institution financière qui prête encore quand plus personne ne veut le faire, le rôle du Fonds monétaire international (FMI) est irremplaçable. Mais on peut lui reprocher deux choses : la première est d'appliquer aux États emprunteurs des remèdes inspirés des États-Unis, inadaptés au stade d'évolution économique et sociale des pays concernés. La seconde est que, en aidant les États à sauver leur système bancaire de la faillite par crainte d'une crise systémique, le FMI dépanne indirectement les preneurs de risque, ce qui est contraire à l'éthique capitaliste.

L'emploi

Pierre-Noël Giraud ne partage guère la thèse illustrée en France par Daniel Cohen, et aux États-Unis par Paul Krugman, selon laquelle le progrès technique, et non la mondialisation, serait le facteur majeur expliquant la croissance économique, la croissance des inégalités et la raréfaction des emplois peu qualifiés. Selon lui, les entreprises orientent leur recherche et développement dans une direction cohérente avec les formes de compétition qu'elles rencontrent sur leurs différents territoires, de sorte que le progrès technique s'adapte à la mondialisation. Nous ne voyons aucune opposition entre ces deux thèses : les interactions fonctionnent dans les deux sens.

Les bas salaires asiatiques tirent-ils les salaires vers le bas ? Fort peu, selon Pierre-Noël Giraud, dans la mesure où les pays à bas salaire ont une productivité moindre ; où 85 % de nos échanges sont intra-européens ; où les États-Unis et les autres pays de l'OCDE représentent une part importante du reste. Mais cette relative immunité ne sera pas éternelle, car des milliards d'hommes se convertissent progressivement à l'économie de marché qui, une fois surmonté le choc du changement culturel, deviendront à la fois des rivaux dangereux et des clients intéressants. En supposant les échanges avec ces nouveaux territoires économiques équilibrés en valeur — ils le seront d'une manière ou d'une autre —, les pays occidentaux exporteront des produits et des services à haute valeur ajoutée et importeront davantage, en volume, de produits à moindre valeur ajoutée. Ceci accentuera la polarisation des pays riches vers les activités de haut de gamme, accélérant la destruction de l'emploi moins qualifié, le développement des *working poors* et la mise à l'écart d'une part croissante de population « inemployable ». Ce serait la revanche de Marx, qui annonçait la paupérisation irréversible des classes inférieures, ce que l'histoire a jusqu'ici démenti.

La croissance des inégalités internes est plus vive encore dans les anciens pays socialistes où, derrière une *nomenklatura* étroite, n'existait pas de classe moyenne. Ce qui pose un problème majeur de débouchés ; qui achètera les biens et services produits ? Et quels biens et services, fort différents selon les classes sociales ?

Va-t-on vers la disparition du salariat ?

La compétition mondiale affecte l'emploi à tous les niveaux de qualification, avec une montée générale de la précarité. Aux États-Unis, où la destruction d'emplois a été vive dans les secteurs exposés, mais plus que compensée par la création d'emplois dans les secteurs protégés, les firmes tendent à utiliser le travail comme une consommation intermédiaire, à flux tendu : surtout ne pas les stocker ! Dans les secteurs exposés, la concurrence impose une sélectivité accrue des cadres, donc une gamme de rémunération élargie. Dans les secteurs protégés, une moindre productivité freine les salaires : les deux effets se combinent pour accroître les inégalités. En univers hypercompétitif, la rémunération tend à récompenser les résultats plus que la fonction, mais depuis peu, on observe un nouveau glissement, qui conduirait à récompenser le stress, nouveau sujet de préoccupation aux États-Unis et au Japon. La France, qui prétend limiter le travail des cadres dans le contexte des 35 heures, pourra-t-elle aller durablement à contre-courant ?

Finalement, l'économie, ça sert à quoi ?

L'économie, comme pensée, sert à expliquer et à prévoir les dynamiques économiques quand les interventions des États sont stabilisées. Dans une certaine mesure, elle permet d'explorer les futurs possibles si l'État entend changer les règles du jeu. La situation actuelle de blocage vient de ce que les économistes n'ont plus grand chose à dire aux princes, et que leur jargon (et leurs mathématiques) sont inintelligibles au plus grand nombre, ce qui vide le débat de toute substance. Les économistes doivent apprendre à s'exprimer en langue naturelle et faire preuve de sens pédagogique.

Pierre Bonnaure

WIEVIORKA Michel (sous la dir. de). *Violence en France*. Paris : Seuil, coll. L'épreuve des faits, 1999, 346 p.

Les débats sur la violence et l'insécurité, qui se déploient sur fond d'images concrètes de voitures incendiées et de réflexions abstraites sur le multiculturalisme, n'ont rien d'aisé et ne peuvent être simplement tranchés. Ils lancent, selon Michel Wieviorka, un défi à la République.

Dans un ouvrage issu d'un important programme de recherche, initié et financé par la RATP, Michel Wieviorka et son équipe du CADIS (Centre

d'analyse et d'intervention sociologiques) examinent les formes actuelles de la violence en France. Neuf sociologues, rompus aux enquêtes de terrain et aux entretiens approfondis, ont observé et évalué ses dimensions symboliques et tangibles dans des écoles, à la RATP, dans des quartiers dits « difficiles », à Saint-Denis, dans la banlieue lyonnaise, à Strasbourg, au Havre.

La violence a connu de profondes transformations en une trentaine d'années. Les années soixante et soixante-dix, dans une période de prospérité, étaient marquées par la tentation d'une violence politique (terrorisme, gauchisme révolutionnaire, mouvements régionalistes). Des intellectuels (Sartre, Foucault) pouvaient l'accepter, et la valoriser, comme un recours légitime afin d'établir de nouveaux rapports sociaux. Depuis, la donne a considérablement changé à mesure qu'augmentaient la criminalité et la délinquance, et que se formalisait le thème de l'insécurité en bonne place sur l'agenda politique.

Au début des années quatre-vingt, tandis que la crise de la ville devenait flagrante, un « nouveau répertoire » de la violence s'est agencé. Il comprend, sous des apparences locales variées, les émeutes, les rodéos, les agressions associées au marché de la drogue, les attaques contre les institutions et les incivilités. Ces actions collectives et/ou individuelles d'appropriation et/ou de contestation apparaissent particulièrement concentrées dans certains quartiers. Elles sont régulièrement, et parfois démagogiquement, attribuées aux seuls jeunes d'origine immigrée.

Le tableau général est incontestable, la violence (subie et/ou ressentie) s'est urbanisée, dépolitisée, rajeunie et relativement ethnicisée. Pour Michel Wierwiorka, elle ne relève plus d'une analyse en termes de conflits de classe. Les nouvelles formes de la violence sont caractéristiques de l'éloignement de l'ère industrielle et de la fin d'une époque où les classes populaires étaient intégrées par le travail. Aujourd'hui, les exclus des quartiers ciblés par la politique de la ville sont, à certains égards, considérés comme des dangers ou des menaces. La classe ouvrière bénéficiait au moins d'une place respectée. Les jeunes de la société d'exclusion vivent dans le mépris et la stigmatisation.

Les médias ont leur part de responsabilité dans la diffusion de ces images très contestables de barbares se trouvant aux portes de la cité. Les chercheurs du CADIS ne versent toutefois pas dans une posture dénonciatrice, attribuant une influence démesurée aux médias. Ils mettent en lumière le jeu de dépendance mutuelle dans lequel se situent les jeunes qui veulent faire parler d'eux, et les journalistes tentés par le spectaculaire.

Pour Michel Wierwiorka, la violence est née et continue à se développer en corrélation avec la crise économique, la progression de la précarité et le renforcement de la ségrégation. Cependant, elle doit aussi être rapprochée des difficultés de l'État républicain jacobin et du modèle d'action publique universaliste qui semble aujourd'hui dépassé. La violence doit ainsi être

comprise comme « la maladie sénile d'une société industrielle en déclin et d'institutions républicaines à bout de souffle » et comme « une des modalités de la maladie infantile d'une société qui s'invente ».

Le livre ne montre pas du doigt des responsables particuliers de l'insécurité (les élus, les entreprises, les policiers, les jeunes, l'État ou la société en général), mais il souligne la responsabilité des institutions dans les processus de développement ou d'apaisement de la violence. Les violences urbaines sont liées à la crise des institutions qui, par leurs insuffisances et leur inadéquation, contribuent à générer les problèmes qu'elles disent vouloir réduire.

L'insécurité sur un territoire n'est pas le seul fait des fauteurs de trouble et de ceux qui les subissent. Elle peut naître et se renforcer dans un système au sein duquel tous les acteurs sont « coproducteurs » de la violence. Aussi, c'est par un rapprochement des différents acteurs de la ville, et par le dépassement de leurs logiques cloisonnées de fonctionnement, qu'ils pourront devenir coproducteurs de sécurité. Michel Wierviorka en appelle donc à un « *aggiornamento* des institutions républicaines »

Il propose, sur un ton résolument militant, une refondation de l'action publique. Les violences urbaines sont d'abord, selon lui et ses collaborateurs, une manifestation de l'essoufflement du modèle républicain. C'est par des recompositions locales de la démocratie que peuvent émerger de nouvelles figures politiques adaptées aux réalités et aux territoires contemporains. Dans la perspective dessinée par Michel Wierviorka, on ne doit pas opposer universalisme et multiculturalisme, égalité et équité, mais plus utilement agréger ces principes dans une vision renouvelée de la configuration institutionnelle française actuelle. Il est vrai que la stricte opposition républicanisme/multiculturalisme risque de figer en modèles alternatifs des phénomènes qui peuvent plus vraisemblablement se compléter.

Les options de Michel Wierviorka sont certainement critiquables, théoriquement, méthodologiquement et politiquement. Elles sont d'ailleurs discutées par les auteurs qui défendent les capacités d'intégration du modèle républicain et le principe unificateur de citoyenneté. On trouvera en tout cas dans *Violence en France* des descriptions fouillées et des réflexions denses aussi utiles à l'analyse qu'à l'action. Elles fournissent des points de repère pour tous les débats que les chercheurs qui y ont contribué souhaitent voir entrepris ou creusés.

Au sujet de la lutte contre l'insécurité, Michel Wierviorka, remarquant une certaine propension au découragement, invite au ressaisissement. « Nous n'en finirons jamais avec la violence, qui constitue une part de toute vie en société, conclut-il, mais nous pouvons la faire singulièrement régresser, dans sa réalité comme dans les représentations qui en circulent. »

Lors du récent colloque international sur la prévention de la délinquance organisé par le gouvernement (mars 1999), des magistrats, des élus, des trans-

porteurs, des policiers, des gendarmes et la ministre de la Justice ont largement repris à leur compte l'expression d'un nécessaire *aggiornamento* des politiques de prévention et de répression. Reste à savoir ce que l'adoption d'un mot d'ordre aussi volontariste pourra donner.

Julien Damon

SICHEL Daniel E. *The Computer Revolution*. New-York : Brooking Institution Press, 1998, 148 p.

Le propos de Daniel E. Sichel est de démontrer avec méthode le paradoxe de la productivité, rendu célèbre par la phrase du prix Nobel Robert M. Solow : « Je vois des ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de la productivité ! » De fait, la croissance de la productivité aux États-Unis, de 3 % par an en moyenne entre 1960 et 1975, s'est depuis ralentie pour atteindre le rythme moyen de seulement 1,1 % par an entre 1975 et 1995, en dépit d'un sursaut au début des années quatre-vingt-dix. Sur cette même période 1975-1995, le stock d'équipement informatique a crû de manière très soutenue, à un taux moyen de 25 % par an, atteignant un pic de 40 % au début des années quatre-vingt. Y a-t-il là matière à paradoxe ?

La fraction du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) imputable à la pénétration de l'informatique est égale au taux de croissance du capital informatique pondéré par la part des revenus générés par ce capital dans le revenu national. Raisonnons par exemple sur l'année 1992 : le taux de rentabilité brute du capital informatique étant estimé à 37 % environ (soit 12 % de rentabilité nette + 25 % d'obsolescence) et, ce capital s'élevant à quelque cent milliards, les revenus issus de l'informatique s'élèvent à 37 milliards de dollars, soit 0,8 % du PIB américain de l'année correspondante (4 500 milliards de dollars) : multiplions ce pourcentage par le taux de croissance du capital informatique, soit à peu près 30 % au début des années quatre-vingt-dix, on en déduit la contribution de l'informatique à la croissance nationale, approximativement égale à un quart de point de croissance (0,24 %). Cet impact sur la croissance se répercutant sur la productivité du travail, l'informatique intervient donc pour un quart environ dans la progression de cette productivité, et ce au rythme voisin de 1 % par an depuis 1975. Pour rattraper, par le seul fait de l'informatique, le rythme de 3 % observé dans les années soixante, il faudrait ainsi que cette technique contribue à la croissance pour deux points trois quarts, soit plus du décuple de l'actuel quart de point !

Selon Daniel E. Sichel, il n'y a donc pas à proprement parler paradoxe, mais plutôt simple constat : la part de l'informatique dans l'économie dans

son ensemble est trop faible pour qu'une croissance, même forte, de cette activité produise des effets macroéconomiques majeurs. L'auteur montre que cette conclusion n'est guère modifiée si l'on raffine l'analyse statistique de manière à prendre en compte non seulement les matériels mais aussi les logiciels, à isoler au sein du facteur travail la part directement liée à l'informatique, à considérer une rentabilité des investissements informatiques possiblement supérieure à la moyenne, à raisonner en termes de bien-être collectif plutôt que de PIB, ou encore à introduire des corrections de mesure statistique. Sous les hypothèses les plus favorables, et selon le scénario le plus optimiste, l'informatique pourrait au mieux contribuer à deux tiers de points de croissance annuelle dans la décennie à venir, au lieu d'un quart actuellement. Ce diagnostic, méticuleusement établi au fil du livre, est conforté dans le dernier chapitre par une analyse rétrospective, révélant que la tendance actuelle ne fait que s'inscrire dans la continuité des rapports observés entre progrès technique et productivité du travail depuis cent cinquante ans. Dans ces conditions, pourquoi devrait-on aujourd'hui attendre de l'informatique le miracle que n'ont su réaliser ni le télégraphe, ni le téléphone, ni la machine à écrire, ni l'automatisation des processus industriels ? Autant pour les utopistes, qui prédisent un prochain *boom* de la croissance autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication !

Le livre de Daniel E. Sichel est à la fois précis et documenté, étayé par une enquête qualitative auprès d'un échantillon d'entreprises. Il contient de nombreuses données intéressantes sur la structure du capital informatique, sur la productivité du travail, ainsi que sur les prix. La lecture est aisée, même pour le non-spécialiste en économie et statistique. Sur le plan analytique, on peut certes regretter que l'étude se place exclusivement dans le contexte de l'analyse néoclassique standard, et ne fasse aucun état des développements récents de la théorie de la croissance endogène : si l'auteur adoptait ce cadre élargi, la prise en compte d'une rétroaction de la croissance économique globale sur celle du capital informatique conduirait à des rendements croissants (et non constants), et augmenterait ainsi l'impact prévisible du développement de l'informatique. On peut toutefois concéder à Daniel E. Sichel que cette correction ne renverserait vraisemblablement pas les ordres de grandeur, ni donc la portée qualitative de ses résultats. Serait-il d'ailleurs seulement ébranlé dans ses convictions, animé qu'il est par une foi à toute épreuve dans la pertinence de ses arguments, exposés — il est vrai — avec une grande clarté, mais parfois assénés sans preuve parfaitement convaincante ?

La thèse est si ardemment défendue et le réquisitoire si violent à l'encontre de ceux qui, dans une errance coupable et malencontreusement relayée par les médias, osent croire aux bienfaits de la révolution informatique, que le lecteur épris de connaissance et quelque peu soupçonneux face à la vérité révélée, fût-ce par les feux de la statistique, ne peut chasser

l'ombre d'un doute, ni s'empêcher d'envisager au moins un instant l'erreur judiciaire. Et si l'auteur avait tort ? Et si sa froide analyse statistique, sous le couvert d'une apparente objectivité, passait à côté du vrai problème ? Et s'il y avait effectivement un paradoxe ? Qu'au Diable on donne au moins un avocat ! Si j'étais celui-là, entendez l'avocat, aux chiffres implacables du procureur Sichel, j'opposerais non pas tant la savante théorie de la croissance endogène qu'une plaidoirie moins quantitative, reposant sur la simple observation des cycles économiques et technologiques, curieusement absents des développements rétrospectifs du dernier chapitre.

En effet, « Mesdames et Messieurs les jurés », les technologies de l'information et de la communication (TIC), vues comme un système technique plus large que la seule informatique, peuvent être reliées de manière naturelle à la dynamique économique : après la première révolution industrielle au XIX^e siècle, issue de l'invention de la machine à vapeur, après une deuxième révolution, amorcée au début du XX^e siècle autour de la chimie, de l'électricité, de l'automobile et de l'aéronautique, les TIC peuvent légitimement apparaître — n'en déplaise à Daniel E. Sichel — comme le vecteur d'une nouvelle révolution, informationnelle celle-ci. On considère généralement qu'un cycle économique long, ou cycle de Kondratieff, s'étend sur une cinquantaine d'années et comprend deux phases : d'abord, une phase de conjoncture haute, où la grappe technologique qui porte le cycle est arrivée à maturité et soutient l'expansion ; ensuite une phase de conjoncture basse, où une nouvelle grappe technologique se développe et déstabilise les équilibres auxquels avait conduit la précédente. Pendant cette deuxième phase, de destruction créatrice au sens de Schumpeter, le système technique émergent remplace progressivement le précédent, amenant bouleversements, réorganisations et crises dans l'économie et la société, avant qu'un nouvel ordre ne s'installe pour engendrer le cycle suivant.

À la périodicité des cycles économiques, on peut associer une périodicité de cycles technologiques, par décalage dans le temps d'environ vingt-cinq ans : pendant la phase initiale de chaque cycle technologique, la génération humaine aux commandes subit le choc du changement et elle y résiste, autant qu'elle l'adopte ; pendant la seconde phase, la génération montante remplace la précédente et récolte les fruits du progrès. Ainsi, les inventions du début du siècle ont d'abord, au lendemain de la Première Guerre mondiale, engendré une destruction créatrice, notamment marquée par la crise de 1929, avant de déboucher sur l'expansion des Trente Glorieuses, à l'issue du second conflit mondial. Quant au cycle technologique actuellement en cours, celui des TIC, il a démarré dans les années soixante-dix avec les premiers développements tangibles de l'informatique, puis s'est heurté aux chocs pétroliers, à la crise de la croissance dans les pays développés, et il amorce, à l'aube du troisième millénaire, sa phase ascendante, au cours de laquelle devraient se

construire véritablement l'économie et la société de l'information, en gestation depuis deux ou trois décennies. Dans cinquante ans à peu près, une nouvelle grappe technologique deviendra à son tour dominante, vraisemblablement nourrie par les progrès des sciences du vivant (médecine, biologie, écologie), et constituera le moteur d'un développement durable, construit autour de la protection de l'environnement et le maintien de la biodiversité...

Cette rapide mise en perspective permet de comprendre, me semble-t-il, l'origine des difficultés auxquelles on se heurte lorsque l'on cherche à évaluer, aujourd'hui, l'impact des TIC sur les indicateurs macroéconomiques, la productivité notamment. En effet, les observations statistiques ne portent que sur la période de destruction créatrice, pendant laquelle les effets de la technologie sont par essence ambigus, parce que les facteurs de résistance compensent en partie les facteurs de changement, par ailleurs soumis à leur propre inertie. Il sera sans doute plus aisé de répondre à la question dans dix ans, lorsque le nouveau régime de croissance informationnelle sera installé, donnant peut-être tort à Daniel E. Sichel. En attendant, à défaut de fournir des prédictions assurées et des prévisions quantifiées, les économistes, et plus généralement les chercheurs en sciences humaines, peuvent faire doublement œuvre utile : œuvre d'analyse d'une part, en identifiant les processus de mutation qui transforment les organisations, les entreprises, les marchés et les rapports sociaux, puis en construisant des instruments d'observation adaptés au suivi de ces mutations ; œuvre de prospective d'autre part, en imaginant des futurs possibles, en évaluant et en comparant ces « futuribles », puis en repérant, par « rétropolation » dans le temps, les lignes de fracture qui séparent la situation présente d'un futur souhaitable, afin que puissent être jetées des passerelles vers l'avenir.

Aux certitudes statistiques de Daniel E. Sichel, les interrogations ouvertes de la prospective ne sont-elles pas finalement préférables ?

Nicolas Curien

DEBRÉ Robert, SAUVY Alfred. *Des Français pour la France*. Paris : Gallimard, nrf, 1996.

Voir l'analyse de cet ouvrage par Michel Louis Lévy en page 69 de ce numéro.

PARIS, 25-26 JANVIER 2000

**INTRODUCTION À LA VEILLE
ET À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE :
CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS PRATIQUES**

**TENDANCES LOURDES, SIGNAUX FAIBLES
ET ENJEUX DU FUTUR EN EUROPE OCCIDENTALE
À L'HORIZON 2010-2030**

Séminaire de formation organisé par Futuribles International
et animé par Hugues de JOUVENEL,
directeur général du groupe Futuribles.

OBJECTIFS

1. Montrer l'utilité de la veille et de la démarche prospective comme instrument d'anticipation au service de la décision et de l'action. Préciser les concepts en usage, les philosophies qui les sous-tendent, leurs vertus et leurs limites sur le plan opérationnel.
2. Rendre compte des méthodes et des outils de veille et de prospective et fournir aux participants une description précise et concrète de la manière d'organiser ce processus de veille et de réflexion prospective (notamment la méthode des scénarios) au travers de la théorie et de la pratique (exemples d'application).
3. Partant de la fonction de veille du groupe Futuribles et des travaux de prospective les plus récents, brosser un panorama des tendances lourdes, signaux faibles et enjeux majeurs pour les pays d'Europe occidentale à l'horizon 2010 et 2030 et montrer les conséquences de ces développements pour le management de nos organisations et les politiques publiques à l'aube du XXI^e siècle.

THÈMES

- Introduction à la veille et à la démarche prospective
- Veille, intelligence stratégique et prospective
- Les méthodes prospectives et leurs applications
- La mutation du système de production
- L'évolution du travail et de l'emploi
- L'avenir des systèmes de protection et de régulations sociales
- L'avenir des sociétés d'Europe occidentale à l'horizon 2010-2030

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Laurence Faupin
Futuribles International – 55, rue de Varenne – 75341 Paris cedex 07 – France
Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 – Fax 33 (0)1 42 22 65 54 – E-mail : forum@futuribles.com

Comptes rendus

- FUKUYAMA Francis. *The Great Disruption. Human Nature and the Reconstitution of the Social Order*. New York : The Free Press, 1999, 354 p.

À l'instar de *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, ce nouvel essai de Francis Fukuyama est riche, référencé, fort ambitieux et quelque peu provocant. Trois parties le composent, que l'on peut approximativement traduire comme suit : 1) le grand bouleversement ; 2) au sujet de la généalogie des morales ; 3) la grande reconstruction. L'ouvrage se présente comme un état des lieux de l'évolution des sociétés développées, accompagné d'un examen précis et informé de leur déclin social, et d'une vision prospective plutôt optimiste fondée sur une conception particulière de la « nature humaine » et de la famille.

À en croire l'auteur, la caractéristique majeure (celle qui engendre le plus de changements) des sociétés occidentales est de connaître une transformation — aussi perturbatrice que la révolution industrielle — qui les fait entrer dans l'ère postindustrielle, où information et connaissance constituent le fondement de la vie économique. Francis Fukuyama soutient que les métamorphoses technologiques survenues dès l'aube de ce nouvel âge, dans les années soixante, ont occasionné des évolutions sociales profondes ; parmi elles, l'entrée des femmes sur le marché du travail — pas nécessairement préjudiciable, reconnaît l'auteur — aurait contribué au déclin de la famille. Dès lors, de nombreux chiffres, graphiques et sondages d'opinion à l'appui, Francis Fukuyama s'attache à déceler sur la même période un accroissement du niveau des crimes, une baisse de la fertilité, une transformation considérable de la structure familiale, une diminution du niveau de la confiance, ainsi que le triomphe de l'individualisme sur la communauté. On le constate, la famille est résolument au cœur de cet essai, à la fois comme objet d'analyse et comme facteur explicatif des tendances contemporaines — la plus dommageable semblant être la déréliction du lien social.

Mais c'est aussi dans la famille que Francis Fukuyama discerne les conditions de possibilité d'un amendement de la société. En effet, il affirme que la nature humaine (*i.e.* celle d'*animal social*) et la famille ne sont pas des construits sociaux. Bien au contraire, c'est de la nature humaine que procéderaient spontanément les normes informelles à l'origine de l'ordre social. Nous serions donc en droit d'espérer que notre nature nous pousse presque malgré nous à reconstituer des formes viables et fonctionnelles de société, le nouvel ordre social émanant d'une restructuration de la famille. Cette thèse fait pendant à celle de *La Fin de l'histoire* : ensemble elles retracent un double procès historique : dans la sphère politique et économique, l'histoire (plus ou moins linéaire) progresserait vers la démocratie libérale entendue comme l'unique possibilité pour les sociétés technologiquement avancées. Dans la sphère sociale et morale, en revanche, l'histoire serait cyclique, l'ordre social connaissant des flux et des reflux au cours des multiples générations. Il ne coûte rien d'y croire. L'argumentation finale de Francis Fukuyama souffre pourtant d'une propension fâcheuse au *wishful thinking*, et son examen des valeurs supposément émergentes prend parfois la forme d'un propos normatif. Sauf à supposer que Francis Fukuyama entreprenne ici une manière de *self-fulfilling prophecy*, cette défense des valeurs nous semble plutôt inopportune.

Benjamin Delannoy

- WORLD BANK/BANQUE MONDIALE. *Entering the 21st Century. World Development Report 1999/2000*. Washington : Oxford University Press, 1999, 300 p.

Le dernier rapport sur le développement de la Banque mondiale met cette année l'accent sur l'importance de la localisation. Après *Le savoir au service du développement* (rapport 1998/1999), cette institution se penche sur les relations local-global et leur rôle dans les années à venir. Selon elle, la localisation, c'est-à-dire « la montée du pouvoir économique et politique

des villes » sera une des grandes tendances nouvelles du siècle prochain. Les signes avant-coueurs en seraient notamment la propension croissante de plus en plus d'États à déléguer une partie de leurs pouvoirs à l'échelon local en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Europe (certes avec des fortunes diverses, précise le rapport).

Selon Joseph Stiglitz, qui a supervisé le rapport, « une décentralisation réussie crée une situation dans laquelle les entités locales et les autres composantes de la société [...] jouissent de leur propre autonomie tout en étant incitées à travailler ensemble ». De fait, même si subsistent des risques que le local ne puisse gérer toutes les activités qui lui sont déléguées ou que certaines revendications d'autonomie locale dégénèrent en conflits, la Banque mondiale discerne dans la tendance actuelle à la décentralisation une opportunité de développement très intéressante. C'est pourquoi, en plus des traditionnels indicateurs de développement présents dans ce rapport et après une série de mises au point sur le fonctionnement du système économique international, elle a pris le parti de la décrypter et d'en illustrer les impacts potentiels à la lumière de plusieurs études de cas issues des principaux continents.

Sans doute aurait-on pu espérer, à l'occasion du dernier rapport de ce siècle, un ouvrage qui laisse davantage de place à un bilan rétrospectif des avancées faites en matière de développement (mais peut-être ce bilan aurait-il entamé le crédit de l'institution)... À défaut, on appréciera une analyse qui restitue une dimension humaine à la mondialisation.

Stéphanie Debruyne

● **HIBOU Béatrice. *La Privatisation des États*. Paris : Karthala, 1999, 398 p.**

Publié sous la direction de Béatrice Hibou, dans la collection « Recherches internationales » du CERI (Centre d'études et de recherches internationales), cet ouvrage collectif examine les processus de privatisation en cours dans le monde, processus qui ne se cantonnent pas seulement au domaine des entreprises mais concernent également, dans certains pays, les services publics, les ressources économiques (appropriation et exploitation privées des forêts, minerais et pierres précieuses) et même certaines fonctions régaliennes de l'État telles que la fiscalité ou encore la sécurité et le monopole de la violence légitime avec, par exemple, le développement du mercenariat et des sociétés de sécurité privées dans les pays du bassin du lac Tchad.

L'ambition de cet ouvrage n'est pas de proposer une analyse exhaustive du phénomène mondial de privatisation, mais, à partir de la contribution de plusieurs chercheurs présentant des études de cas couvrant les expériences africaines, maghrébines, asiatiques, russes et est-européennes, de construire une problématique générale qui rende compte aussi bien des similitudes que de la diversité des situations concrètes. Alors que la privatisation est un processus communément associé à la crise et au déclin de l'État, à l'inéluctable suprématie de l'économique, l'hypothèse défendue dans l'ouvrage est au contraire que, « loin de devenir impuissant dans le champ économique, l'État s'adapte aux contraintes externes mais aussi internes. Cette adaptation se traduit par une privatisation qui est moins une perte de contrôle que l'option d'un gouvernement indirect utilisant de plus en plus des intermédiaires privés. » Les processus de privatisation, dans la multiplicité des formes qu'ils empruntent, sont donc ici analysés moins dans les termes du déclin de l'État que dans ceux de sa recomposition : la privatisation ne fait que traduire des ruptures, ruptures par rapport aux références et aux normes des décennies précédentes (fin de la brève parenthèse de l'État développeur et de son dirigisme) et ces ruptures s'inscrivent elles-mêmes dans la continuité des trajectoires historiques de l'État.

L'ouvrage, à contre-pied des idées reçues sur la mondialisation et l'uniformisation en cours, met donc plutôt en relief sous le terme générique de « privatisation », la dimension protéiforme qu'il recouvre et la multiplicité des significations que revêt le phénomène d'une situation historique à l'autre.

Yann Vinh

Abstracts

Futuribles n° 247, November 1999

Intergenerational Transfers. The State, the Market and the Family, Luc Arrondel, André Masson

The authors examine the relations between generations and argue, in essence, that the transfers between younger and older groups, both public and private, that are increasingly discussed quite appropriately in the context of how pensions are to be financed in future, cannot be properly understood without taking into account family relationships and structures.

They show that the debate on the future of pensions often focuses too narrowly on two players : the market and the state (and on two systems : redistribution and capitalization). They emphasize the need to consider financial flows within the family group, which can differ enormously depending upon the family's resources, the numbers and preferences of each generation.

After discussing the key arguments put forward in support of capitalization and of redistribution, they stress the crucial role of the family and how this role can change as the number of generations rises and resources are increasingly switched within and between generations. The authors illustrate their thesis with data available for France, but it is clearly also applicable to any country with an ageing population.

United States : Five Major Trends, Michel Drancourt

When one keeps close track of futures studies produced in America, as we do constantly at *futuribles*, one cannot help but be struck by the proliferation of studies that try to draw up lists of varying length, enumerating the trends of all kinds that will (or might) have a major impact on society and lifestyles in the 21st century. These often take the form of a simple inventory of trends and megatrends that the

authors either identify in the United States today or expect as a result of recent developments, especially in science and technology. The lists are extremely diverse and usually lack any rigorous analysis.

Michel Drancourt reviews here one such study by two American political scientists who, not content with the usual catalogue, have tried to analyse which factors are most likely to affect the political life of the United States in the future.

They have identified five « realities » that they think will shape American political life in the 21st century, from the emergence of the information society to the ethnic mix of the population.

The Futures Studies Approach. A Brief Guide to Methodology, Hugues de Jouvenel

We are often asked whether there exists a concise account of the basic concepts and characteristics of the futures studies approach, its underlying philosophy and the main steps in building scenarios. We are, therefore, reprinting here a text originally published in the journal *futuribles* in September 1993, now updated and filled out in the light of recent methodological developments, in particular the many case studies carried out under the aegis of *futuribles*.

The piece begins with a reminder of the key ideas underlying the futures studies approach as an aid to decision-making, the advantages and limits of the attempt to foresee what might happen. The main features of this « intellectual undiscipline » are then discussed, in particular those that distinguish it from forecasting. Lastly, the various steps in building exploratory scenarios are briefly described, as well as the methods that can be used.

Futures studies experts and those who seek sophisticated methodologies may want more substance. However, the author's intention here is to explore deliberately, in as simple a manner as possible, the why and how of an approach that is proving more indispensable than ever.

Against Malthusianism, Commentary on *Des Français pour la France*, Michel Louis Lévy

French fertility rates have been falling for a century, which is why the country was already facing a serious ageing of its population as early as 1900. In addition, the 1930s were marked by an even sharper decline in fertility, leading the famous Princeton demographers to

forecast, just before the war, an absolute fall in the population.

It was against this background, just before the baby boom that nobody really expected, that the pediatrician Robert Debré and the demographer Alfred Sauvy launched their appeal for « French people for France » which criticized the adverse effects of the failure of the population to replace itself, leading first to ageing and then to absolute decline.

The date is 1946. Robert Debré and Alfred Sauvy were then agitating openly for a policy to repopulate France based on measures intended to increase fertility and to integrate the immigrants. Michel Louis Lévy discusses here their analysis and proposals.

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

Chief Editor : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, F-75007 Paris, France.
Tel. 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54
E-Mail : revue@futuribles.com

Découvrez

les numéros spéciaux de *Futuribles*



Le vieillissement
n° 244, juil.-août 99, 75 F



L'environnement
n° 239-240, fév.-mars 99, 75 F



L'an 2000, et après...
hors série, janv. 99, 100 F



Le temps de travail
n° 237, décembre 98, 73 F



Le Japon
n° 216, janvier 97, 70 F



L'évolution des valeurs
n° 200, juil.-août 95, 120 F

À retourner à Futuribles - 55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France

Je commande les numéros suivants :

(France : port inclus - Autres pays/DOM TOM : 5 F en plus par revue sauf *L'an 2000, et après...*, 100 F)

Je règle _____ F par chèque à l'ordre de Futuribles

par carte bancaire N° _____ exp. fin _____

Voici mes coordonnées

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Date _____ Signature _____

futuribles

analyse et prospective

NUMÉRO 247

NOVEMBRE 1999

<i>La fin des modèles</i>	3
<i>Hugues de Jouvenel</i>	
<i>Les transferts entre générations.</i>	
<i>L'État, le marché, la famille</i>	5
<i>Luc Arrondel, André Masson</i>	
<i>États-Unis : cinq tendances majeures</i>	41
<i>Michel Drancourt</i>	
<i>La démarche prospective.</i>	
<i>Un bref guide méthodologique</i>	47
<i>Hugues de Jouvenel</i>	

FUTURS D'ANTAN

<i>Contre le malthusianisme.</i>	
<i>À propos de Des Français pour la France</i>	69
<i>Michel Louis Lévy</i>	

ACTUALITÉS PROSPECTIVES 77

Science et culture, le grand écart... Le manifeste Blair-Schröder. Le Texan, lui, ne descend pas du singe. L'Union monétaire européenne est-elle viable ? Les États-Unis et l'Europe : vers un choc de titans ?

BIBLIOGRAPHIE

<i>Analyses critiques</i>	89
<i>P.N. Giraud, Économie, le grand Satan ? M. Wiewiorka (sous la dir. de), Violence en France. D.E. Sichel, The Computer Revolution.</i>	
<i>Comptes rendus</i>	101



75 F / 11,43 €
2-84387-246-4